

Mercure de France (1724)

Mercur de France (1724). 1734/12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

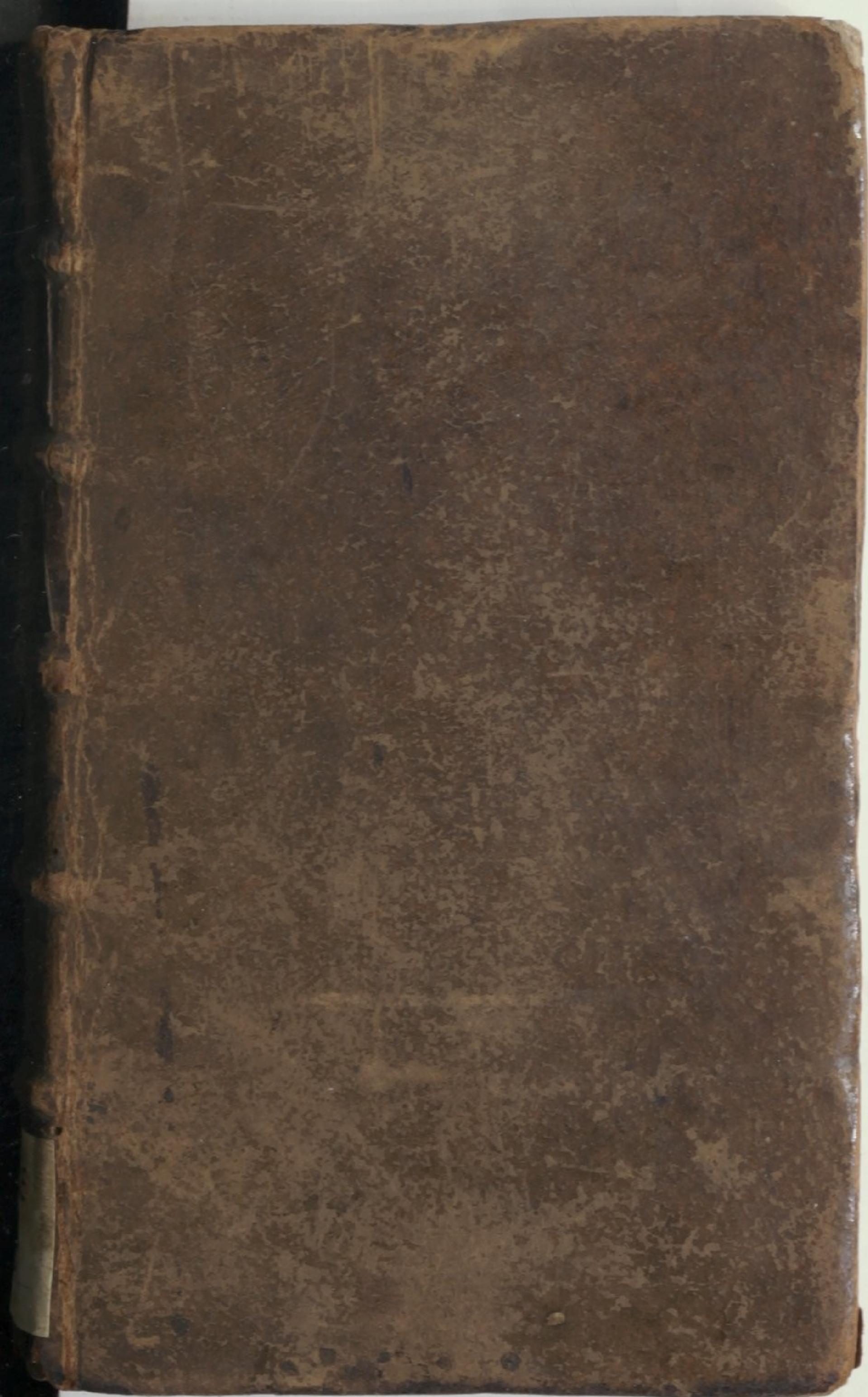
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

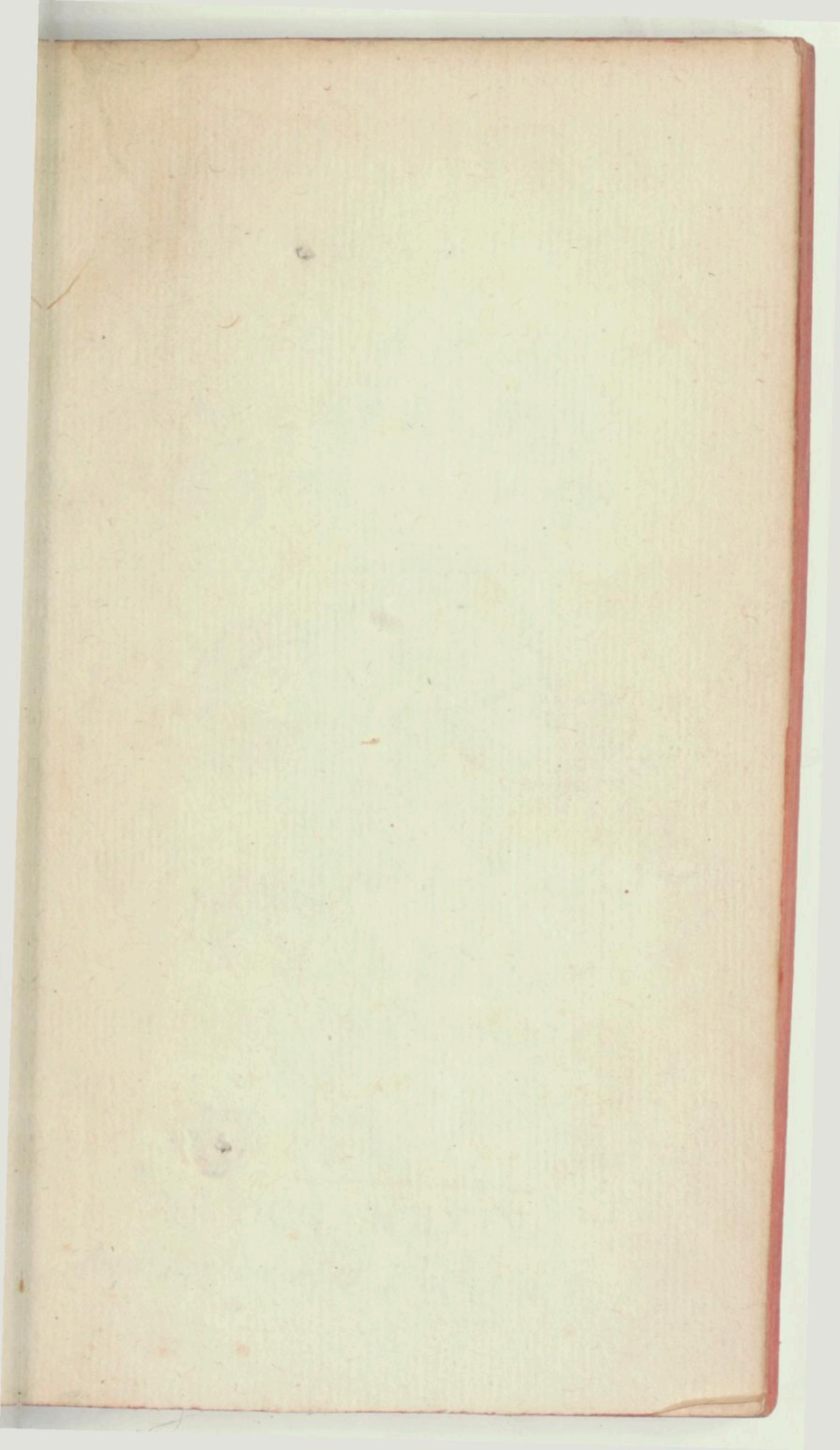




Uu



G. Double
1563.
807.



(D'écemb. en 2 part.)

(243 - 244)

~~I
2400
M~~ Double V

Un 5321

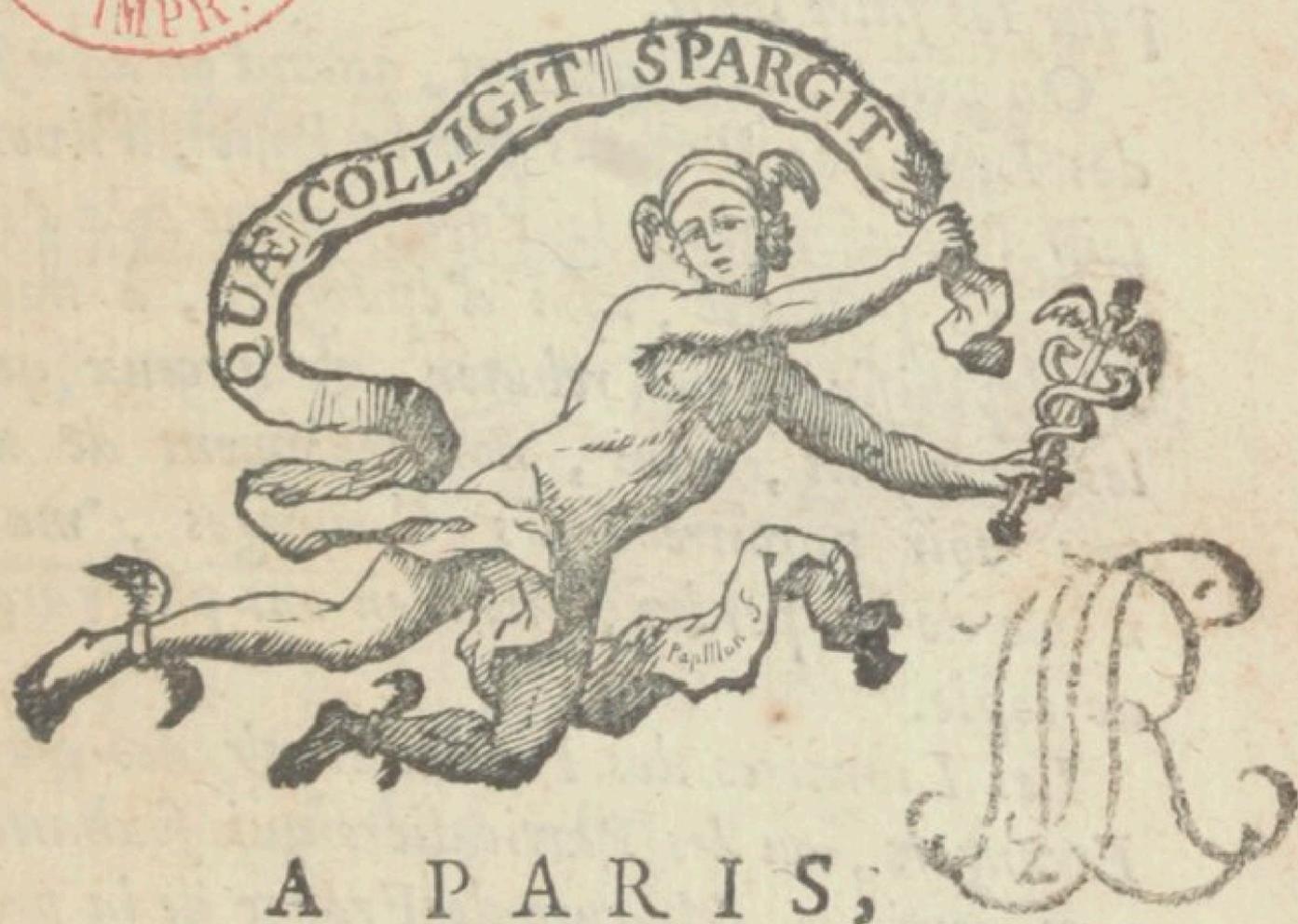
MERCURE

DE FRANCE;

DÉDIÉ AU ROT.

DECEMBRE. 1734.

PREMIER VOLUME.



A PARIS;

Chez { GUILLAUME CAVELIER,
rué S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

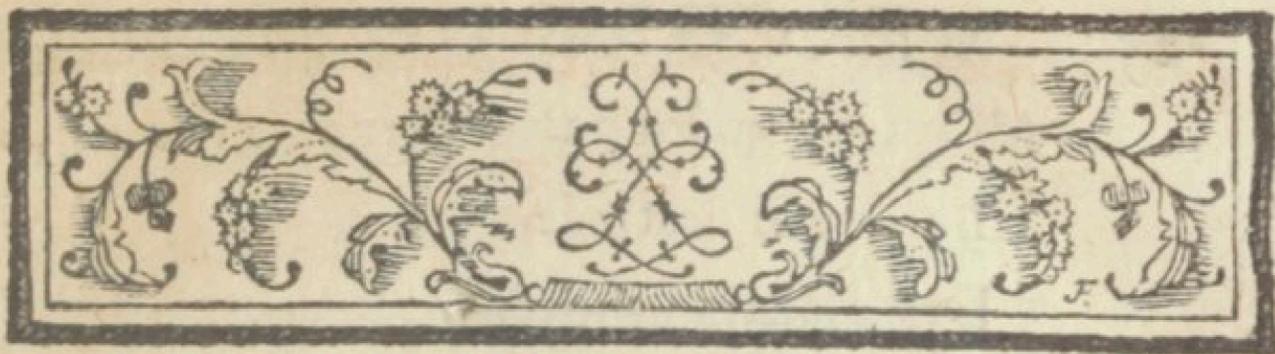
A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans yerte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1734.

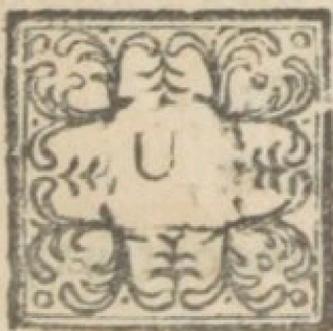


PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE ROSSIGNOL

ET LA FAUVETTE,

FABLE.



U N Rossignol étaloit son ramage
De Bocage en Bocage,
Et charmoit par son chant les Ha-
bitans des Bois ;

L'harmonieux Echo répondoit à sa voix.

Pendant plus d'une année

I. Vol.

Aij

L'Oi-

L'Oyseau goûta par ses tendres accens,
 La douce destinée
 Des plaisirs innocens.

Un lieu lui déplâit-il ? aussi-tôt il en change ;
 Cela n'est point étrange,
 Rien ne fixoit son cœur,
 L'Amour n'en étoit pas vainqueur ;
 Jamais il ne battit de l'aîle
 Pour aucune femelle :

Il chantoit, et rien plus ; trop heureux mille fois
 De former des Concerts aux Habitans des bois.
 Ce trop simple bonheur est doux autant qu'il
 dure ;

Par son destin conduit sous la tendre verdure,
 Il commence de s'égayer,

Et fait briller les sons de son gosier ;

Une Fauvette,

Belle et jeunette,

Cachée en ce Bosquet ;

Écouteoit son caquet ;

Il lui plût, c'est tout dire ;

Elle s'en approcha,

L'Oyseau l'envisagea,

Alors plus de chant ; il soupire ;

De la Fauvette il devient amoureux,

Et ne prononce plus que des sons langoureux,

Il a beau se deffendre,

Pour ne point s'enflammer,

I. Tol.

Hélas !

DECEMBRE. 1734. 2549

Hélas ! il faut se rendre ,

Enfin il veut l'aimer.

Il lui gazouille un doux langage ;

Lui fait entendre par ses chants ,

Qu'elle seule a fixé son naturel volage ;

Il lui fredonne des serments :

Mais la Fauvette

Fait la muette.

Le Rossignol s'obstine à rester au bosquet ;

Il redouble son doux caquet ,

Fait l'impossible

Pour toucher l'insensible.

L'heureux moment enfin seconde son ardeur :

La Fauvette attendrie ,

Etoit ravie

Dans le fond de son cœur ,

De causer l'amoureuse plainte ;

Du tendre Rossignol ,

Que le respect retenoit dans la crainte.

Pressé d'amour , près d'elle il prend son vol.

Un accueil gracieux met le comble à sa joye ;

Avec plus de courage il s'anime et déploie

Ce que peut inspirer un amoureux jargon.

Il invente avec art nouvelle mélodie

Et sur plus d'un doux ton

Il fait retentir l'air d'une tendre harmonie.

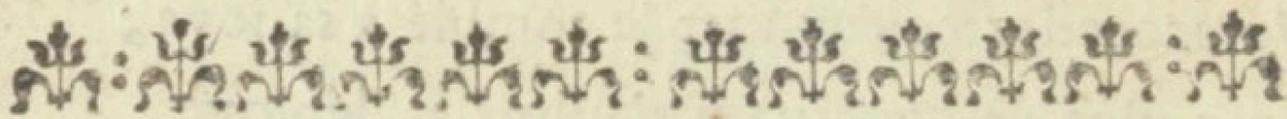
Dans un calme flateur

La Fauvette l'écoute et reçoit sa ferveur.

2550 MERCURE DE FRANCE

Sensible à sa délicatesse ,
Elle s'approche et veut d'une simple caresse
Payer ses soins et sa fidélité.
Le Rossignol plus enchanté ,
Chante avec bien plus d'assurance ;
Mais hélas ! sa constance
N'a pas tout le crédit
Qu'il attendoit de son amour extrême ;
La Fauvette en soi-même
De son triomphe s'applaudit ,
Contente d'accorder une première grace ,
Elle fuit et cede la place.
Le désespéré Rossignol
Eût bien voulu suivre son vol,
Mais le Destin met obstacle à sa chaîne ;
Seul pour lors il gémit et médite sa peine.
Tel est le sort d'un Amant malheureux
Qui près d'une Inhumaine a scû former des
vœux.

J. C. Fontaine , de Pontoise.



C A U S E plaidée en François par les
Rhétoriciens du College de LOUIS LE
GRAND, le Vendredy 27. Août 1734.

ENtre plusieurs Exercices qui se font
au College de Louis le Grand, avec
un concours et un succès qui en justifient
I. Vol. l'a.

DECEMBRE. 1734. 255

l'avantage, il en est peu qui soient plus justement applaudis, que les Plaidoyers par lesquels on y forme la Jeunesse à composer avec art et à juger avec goût des Discours qu'elle entend. Les Plaidoyers dont nous allons donner l'Extrait embrassent quatre Professions glorieuses en elles-mêmes et avantageuses à l'Etat; en voici le Sujet, que le Pere de la Sante, l'un des Professeurs de Rétorique, a prescrit et fait exécuter à ses jeunes Elèves.

» Un riche et sçavant Citoyen, zélé
» pour le progrès des Arts et des Sciences
» qui peuvent contribuer à l'avantage du
» Public, se sent un goût et un attrait
» particulier pour quatre Professions,
» dont les divers objets lui paroissent
» tendre à cette fin.

» La Profession de Pilote, celle d'In-
» génieur, celle de Méchanicien, celle
» d'Astronôme, sont, à son gré, si es-
» timables en ce genre, qu'il se déter-
» mine à fonder quatre Places pour d'ex-
» cellens Maîtres qui en perfectionnent
» et en perpétuent les exercices. Il affer-
» mit ces fondations par un Contrat en
» bonne forme, dans lequel il assigne à
» perpétuité des sommes différentes pour
» servir d'appointemens à ces nouveaux
» Maîtres. Il veut que l'on proportionne

I. Vol.

A iiij » chaque

552 MERCURE DE FRANCE

» chaque pension annuelle au mérite plus
» ou moins grand de chacune de leurs
» Professions.

» Comme elles balancent son estime ,
» et qu'il ne sçait à laquelle donner la
» préférence , il en laisse la décision à
» un Tribunal composé de Connoisseurs
» et de Juges éclairés sur le prix de ces
» Arts.

» Quatre Concurrents font valoir leurs
» prétentions , c'est l'objet des Plaidoyers
» suivans.

Plaidoyer du Pilote.

Le Pilote chargé d'exposer les avantages de son Art , marqua d'abord dans un court Exorde , la crainte où il étoit que son Discours ne se sentît de la barbarie des Nations diverses avec lesquelles il avoit eu à vivre ; et que François de naissance , il ne parût Etranger dans son langage. Ensuite distinguant deux sortes de Flottes , les unes Marchandes qui enrichissent la Patrie , par le moyen du Commerce , les autres Guerrieres qui deffendent et illustrent l'Etat par la voye des Armes , il entreprit de montrer que le Pilotage est tout à la fois et un fonds d'opulence , et une source de gloire pour les Royaumes.

Premiere Partie. Le Commerce ancien et moderne, les richesses dont il est la source, la foi et le témoignage de tous les siècles, font la preuve de cette premiere Partie.

Et d'abord sans vouloir appuyer ses droits sur la fiction et sur ce que les Poëtes racontent du fameux Vaisseau des Argonautes, le jeune Orateur, en développant le tissu de cette ingénieuse allégorie, puise dans la Fable une preuve sans réplique, et du sein d'un mensonge agréable fait éclore, en faveur de sa Cause, des vérités solides.

Que de modernes Typhis sont peints Dans le fabuleux Conducteur d'Argo ! dans les prétendus Oracles de ce Bois mystérieux de Dodone, qui faisoit connoître les bancs de sable que l'on devoit éviter, les Poëtes n'ont-ils pas voulu peindre l'adresse d'un Expert Navigateur qui sçait prévoir et éviter les dangers qu'on peut craindre dans la Navigation ? Ces Taureaux aux pieds d'airain, ces Dragons au souffle empoisonné, ne représentent-ils pas ces Ouragans et ces Typhons impétueux de l'Océan, dont l'industrie des Pilotes sçait triompher ?

Si l'on consulte l'Histoire ancienne, les Phéaiciens, les Tyriens et tant de

Peuples, ne furent ils pas redevables des richesses de leurs Villes au secours du Commerce, et ne dûrent-ils pas le succès du Commerce à l'adresse et à l'expérience des Pilotes ?

Si l'Espagne regne sous l'un et l'autre Hémisphere ; si le Portugal, Royaume si resserré dans l'ancien Monde, a possédé tant de vastes Royaumes dans le nouveau ; si la Hollande compte dans ces Plages éloignées plus de lieues de pays soumises à ses Loix, que d'arpens de terre dans les Provinces-Unies ; si la France et l'Angleterre ont transporté et entretiennent dans des climats étrangers tant de Colonies florissantes ; si le Pérou a envoyé tant d'or en Europe ; le Mexique tant de Minéraux, l'Amérique tant de couleurs brillantes, d'animaux singuliers, de Plantes salutaires ; si la Religion a porté sa lumière presque dans toutes les contrées où le Soleil porte la sienne, à qui en est-on redevable, si ce n'est aux heureuses découvertes d'un Christophe Colomb ? d'un Améric Vespuce, qui a donné son nom à la plus grande partie du Monde connu ? et de tant d'autres Pilotes, hardis imitateurs de ces grands modèles ? Le Pilotage ne triomphe pas moins dans la guerre.

D E C E M B R E. 1734. 2555

Seconde Partie. Si les Flotes sont quelque fois nécessaires pour la deffense et pour la gloire des Etats, les Pilotes le sont toujours pour la conduite et le triomphe des Vaisseaux armez en guerre; ce sont eux qui repoussent ces Pirates et ces Ecumeurs de Mer; ces Insulaires, qui par des courses, des descentes, des bombardemens viennent désoler les Côtes et porter le feu dans les Villes Maritimes.

Xerxès couvre l'Hélespont de douze cent Voiles, et par une espece de Pont continu joint l'Asie à l'Europe; Thémistocle l'attaque avec peu de Vaisseaux; la difference des Pilotes fait celle du combat; la Grece est sauvée et la Perse en quelque sorte submergée avec sa Flotte. Le succès de la Bataille d'Actium et de celle de Lépante, sont des monumens éternels à la gloire du Pilotage.

Le recouvrement de la nouvelle France, la Prise de Messine et de Riogener, les victoires de Palerme et d'Agousta, tant d'Expeditions navales contre Alger, Tunis, Gènes, n'ont-elles pas réduit des Nations entieres à ramper aux pieds du Trône François, et à rendre à nos Rois des hommages dont la gloire rejailit en partie sur nos Pilotes? Combien de Héros cet

2556 MERCURE DE FRANCE
Art n'a-t'il pas donnés à la France? Quel
avantage n'a-t'il pas sur le Génie? 1°. celui-cy ne peut procurer le Commerce
comme le Pilotage; 2°. pour contribuer
à une victoire, le Génie n'a d'ordinaire
qu'un Elément à combattre, mais dans
la Marine, tous les Elemens conjurez
s'opposent à l'adresse des Pilotes, et pour
une victoire il faut en remporter cent.

Plaidoyer de l'Ingénieur.

L'Orateur qui défendit cette Cause, se
fonda sur deux titres qui assurent à l'In-
génieur un triomphe éclatant sur ses Ri-
voux, 1°. nul autre ne garantit l'Etat de
plus grands périls; 2°. nul autre ne s'ex-
pose à de plus grands périls pour l'Etat.

Premiere Partie. On doit juger des ser-
vices qu'on rend à la Patrie par les dan-
gers dont on la délivre. Qui pourroit con-
tester cet honneur aux Guerriers? Si
donc l'Ingénieur tient dans ce genre le
premier rang parmi les Guerriers, peut-
on le lui disputer parmi ses Concurrans?

Pour connoître la grandeur de ses ser-
vices, il ne faut que considerer les hor-
reurs de la guerre, la Patrie éplorée, ses
Provinces désolées, le fer qui les ravage,
le feu qui les consume, le sang qui les
inonde, les Campagnes changées en Dé-

DECEMBRE. 1734. 257

erts, les Forêts en buchers, les Ruisseaux en Fleuves de sang, les Villes en Solitudes, les Maisons en tas de cendres, les Plainnes en Tombeaux; images funebres, qui en nous peignant les malheurs de la guerre, nous fait sentir la nécessité d'un Guerrier qui sçache fortifier et réparer les Places, couvrir et deffendre les Frontieres, arrêter l'Ennemi dans sa marche, lui fermer l'entrée dans le Royaume, &c. Or n'est-ce pas à l'Ingénieur que l'on doit ces secours prompts et efficaces? N'est-ce pas lui qui met à la main des Soldats, les Armes offensives et deffensives dont ils ont besoin pour écarter le danger ou le porter ailleurs? &c.

De quelle ressource ne sont pas les regles qu'il prescrit? N'est-ce pas l'expérience de leur utilité qui a fait établir ces Ecoles de Génie, où dans le sein de la Paix on forme tant de jeunes Héros aux exercices Militaires? En faut-il davantage pour justifier la haute idée que l'on a de l'Architecture Militaire? Tout jusqu'à son nom fait connoître son excellence, et sans doute qu'on ne l'appelle Génie que parce que la Nation croit trouver dans les Héros qui se forment à cette Ecole ses Génies tutelaires. Aussi quelles récompenses ne leur prodigue-t'elle pas?

L'Orateur prend de-là occasion de louer le célèbre M. de Vauban, ce grand Homme à qui nous devons, dit-il, plus de 50. Villes ouvertes à nos Armes et plus de 300. fermées aux Armes des Ennemis, &c. Après tout la rapidité de ces grades Militaires est autant une suite des périls qui enlèvent tant de Braves qu'il faut remplacer, qu'un effet de la juste reconnoissance que l'on a pour les dangers dont ils délivrent l'Etat, et de ceux auxquels ils s'exposent eux-mêmes.

Seconde Partie. Les périls de cette Profession sont fatiguans et continus. Quelles fatigues à essuyer, soit dans la construction, soit dans la réparation des Places, des Ramparts, des Bastions, &c. et cela en tout temps, en toute espece de terrain ! Quelle continuité de travaux et de périls dans les Sieges ! C'est à lui de connoître et de faire connoître le fort et le foible des Places, de conduire et d'ouvrir les Tranchées, de construire les Galeries, de faire miner et contreminer, &c. Quelle chaîne de dangers ! L'Orateur les rassemble tous dans le seul Siege de Philisbourg, où la constance de nos Ingénieurs s'est si glorieusement signalée contre un des plus forts Boulevarts de l'Allemagne, contre les incom-

moditez d'une saison pluvieuse , contre les horreurs d'un feu continuel , contre les débordemens d'un Fleuve impétueux, contre les menaces des principales forces de l'Empire , contre la ruse , l'expérience et la valeur d'un grand Prince , d'un vieux Capitaine , dont le nom est si cher à la France , et dont le bras lui fut autrefois redoutable , tant que la fortune nous débaucha la victoire, et qui enfin fondoit un brillant espoir sur la mort de ce grand Maréchal , nouveau Turenne , dans sa vie et dans sa mort , couronné comme lui des plus belles victoires, et enseveli comme lui sous ses Trophées , en faisant la dangereuse fonction d'Ingénieur. L'Orateur prend delà occasion de marquer les allarmes de la France sur M. le Prince de Conty , qui n'étoit qu'à quelques pas du Général lorsqu'il fut tué , et qui bravant le danger dans le même lieu où fumoit encore la foudre qui avoit frappé ce Héros ; faisoit craindre sans cesse que les Lauriers d'une tête si chere ne fussent bien-tôt teints de son sang et arrosez de nos larmes , &c.

L'Ingénieur voit tous ces dangers et une grande quantité d'autres réünis contre lui ; quelle difference entre les périls de

2560 MERCURE DE FRANCE
sa Profession et la sécurité de celle qu'exercent ses Concurrents ! le Juge équitable qui pese dans une même balance leurs prétentions diverses , peut-il ne pas garantir du danger de perdre sa Cause , un homme qui s'expose à tant de périls pour nous faire gagner des victoires ? et ne doit-il pas faire triompher un Art qui tant de fois fit triompher l'Etat ?

Plaidoyer du Mécanicien.

L'Orateur fait envisager le Mécanique sous deux points de vûë bien capables d'en donner une haute idée , 1^o comme la Science des Sciences , 2^o comme l'Art des Arts.

Premiere Partie. Il est deux sortes de Mécanique , l'une de spéculation qui invente , l'autre de pratique qui exécute. L'une et l'autre ne dépend d'aucune Science ; toutes les Sciences dépendent d'elles.

Qu'elle ne dépende d'aucune autre Science , l'Orateur le prouve en marquant l'objet principal de la Mécanique. Quel est-il en effet ? C'est d'enseigner la nature des Forces mouvantes et d'augmenter tellement la Puissance par le moyen et la délicatesse des ressorts, qu'un Enfant puisse élever de lourdes

L. Vol.

masses.

masses et des poids énormes, qui sans un tel secours passent la portée de plusieurs hommes des plus robustes, &c. Or c'est cet Art que la Méchanique n'emprunta jamais d'aucune autre faculté. Si quelquefois elle s'associe la Géométrie et l'Arithmétique, c'est plutôt un secours de commodité que de nécessité.

Mais est-il une Science qui ne dépende d'elle? Si elle ne leur prètoit la main, elles se borneraient toutes à de pures speculations, qui resteroient ignorées du Public dans la pointe de l'esprit, ou dans les Manuscrits de leurs Auteurs, sans pouvoir même trouver un Libraire qui les produisit au jour. Les Auteurs eux-mêmes se dégouteroient; et si leur Etude devoit rester inconnue, au lieu de faire leur plaisir, elle feroit leur supplice.

L'Orateur fait l'application de son Art à celui des Concurrans; que feroit le Pilote si la Méchanique ne construisoit, ne lançoit, n'équipoit le Vaisseau, et si elle n'aprétoit les métaux précieux et les autres richesses qu'il va chercher dans le nouveau monde? Que feroit l'Ingénieur si la Méchanique ne fortifioit, ne défendoit, n'attaquoit les Places, ne fondoit, ne pointoit, ne tiroit le canon? &c. Sans la Méchanique qui prépare les Instruments

2562 MERCURE DE FRANCE
propres à considérer les Astres , l'Astro-
nome les connoitroit-il mieux que le
vulgaire ignorant ?

La Méchanique peut donc se passer des
autres Sciences , il n'est aucune Science
qui puisse se passer d'elle ; ainsi elle est
non-seulement la Science des Sciences ;
mais elle est encore l'Art des Arts ?

Seconde Partie. Un Art qui renferme
en soi tous ceux qui sont établis parmi
les hommes , soit pour la nécessité , soit
pour la commodité , soit pour le plaisir ,
soit pour la splendeur et la magnificence,
ne doit-il pas être appelé l'Art des Arts ?
telle est la Méchanique.

Arts nécessaires. C'est la Méchanique
qui prescrit et donne la forme de tous les
instruments utiles à l'Agriculture ; elle
partage les Rivieres en Ruisseaux pour la
fertilité des Campagnes ; elle donne des
digues aux torrents ; elle sçait tantôt en-
chaîner les vents et réunir leurs efforts ,
tantôt faire travailler les Eaux pour don-
ner le mouvement aux roues des Moulins,
et préparer la nourriture et la subsistance
des Peuples. Elle fait couler à grands
flots le vin dans les cuves , et pressant
le raisin sous l'effort de la Vis , elle fait
distiller ces larmes délicieuses où nagent
les Ris et où les Chagrins vont se
noyer &c.

DECEMBRE. 1734. 2563

Arts commodes. N'est-ce pas elle qui par le secours des Machines qu'elle a inventées et qu'elle sçait mettre en usage, élève ces bâtimens si commodes, dans lesquels on brave l'intemperie des Saisons, &c ?

Arts pour le plaisir. Ces théâtres où mille pompeuses illusions ébloüissent les yeux, ces instruments dont la douce harmonie charme les oreilles, et tant d'autres inventions imaginées pour enchanter les sens, ne sont-elles pas son ouvrage ? La Scene n'est-elle pas le regne des Machines et de la Méchanique &c ?

Art pour la splendeur. Tant de monuments célèbres, de Temples augustes, de Palais superbes, de Jardins délicieux, sont des Jeux de la Méchanique. Ces Cascades, ces Chûtes, ces Jets d'eau, ces Aqueducs, ces Canaux souterrains qui dérobent autant de prodiges à nos yeux qu'ils en présentent à notre admiration dans leurs surprenantes saillies, sur tout ce Canal prodigieux qui fait la jonction des deux Mers, sont autant de chefs-d'œuvres de la Méchanique. Que dire de ces Manufactures de Glaces, de Miroirs, de Tapisseries, d'Etoffes précieuses, où la Méchanique a tant de part ? Tant de prodiges qu'elle enfante

2564 MERCURE DE FRANCE
ne nous disent-ils pas qu'elle est l'Art des
Arts ?

Plaidoyer de l'Astronôme.

L'Orateur dans son Exorde tâche de détruire l'injuste idée que le Peuple se forme d'un Astronôme , comme d'un homme qui dédaignant la terre et la société des hommes , mérite d'en être dédaigné à son tour comme un membre parfaitement inutile. Il prétend faire voir qu'il n'est peut-être point d'homme qui fasse plus d'honneur à l'état qu'un excellent Astronôme ; pourquoi ?
1°. Parce que sa Science est la plus parfaite des Sciences humaines. 2°. Parce qu'elle est la plus capable de perfectionner la plûpart des autres Sciences utiles à la Patrie.

Première Partie. La sublimité de son objet , la sureté de ses principes , nous font connoître quelle est sa perfection.

Son objet est grand , et aussi élevé au dessus de tous les objets qui nous environnent , que les Astres le sont au dessus de la Terre qui nous porte. C'est l'immensité du Ciel , c'est le mouvement réglé de ces Globes lumineux qui roulent sur nos têtes ; c'est l'arrangement et l'harmonie des plus brillantes parties
qui

qui composent cet Univers : objet bien digne d'occuper l'esprit et bien propre à élever l'ame au dessus d'elle-même ; et jusqu'au Trône de cet Etre suprême dont la puissance a créé , et dont la sagesse gouverne les Astres ; objet si attrayant , qu'on ne doit pas être surpris qu'un Astronôme sacrifie son repos à des observations si curieuses et si interessantes ? N'est-il donc pas indigne que tant d'illustres faineants qui passent les nuits dans des débauches outrées , ou qui se livrent alors aux molles douceurs d'un sommeil indolent , reprochent à l'Astronôme comme perduës ces nuits précieuses , où non-seulement il s'occupe des plus nobles objets , mais se forme des principes certains sur lesquels il puisse appuyer ses Observations ?

Il ne faut pour garant de leur certitude que celle des supputations qui rendent cette Science , pour ainsi parler , l'Arbitre souverain des Saisons , et semblent soumettre le Firmament à ses Loix et à son impérieux calcul. On diroit que l'Astronôme prend son vol jusqu'aux Cieux pour en mesurer l'étendue et y lire le cours secret des Astres , leurs déclinaisons , leurs parallaxes , leurs révolutions , &c. L'Orateur établit ensuite

2566 MERCURE DE FRANCE
un parallele délicat et fin entre cette
Science et les autres ; et comparant ses
qualitez à leurs deffauts , fait voir que
non-seulement elle est la plus parfaite
des Sciences , mais que presque toutes
les Sciences ont besoin d'elle pour être
perfectionnées.

Seconde Partie. Parmi toutes les Scien-
ces qui tirent leur source ou qui trou-
vent leur embellissement dans l'Astro-
nomie , l'Histoire tient un des premiers
rangs. C'est l'Astronomie qui fixe les
Epoques , qui garantit les dates , qui pré-
side à la Chronologie , qui a enfanté la
réformation de ce beau Calendrier Gré-
gorien , composé par les veilles des plus
sçavans Astronômes. Quelle peine ne
fut - ce pas pour eux de remédier par
leur calcul au dérangement qui se trou-
voit dans les saisons , et d'accorder le
temps marqué pour les Fêtes Mobiles ,
avec l'inégalité des mouvemens celestes ?

La Cosmographie pourroit-elle tracer
en raccourci les divers Climats de la Terre,
si l'Astronomie ne lui en faisoit connoi-
tre les distances , l'étendue , les limites ,
à la faveur des Longitudes et des Lati-
tudes dont elle l'instruit ? &c. Que ne
doit pas la Navigation à l'Astronomie ,
sur tout depuis la découverte du second
Satellite de Jupiter ? &c.

N'est ce pas l'Astronomie qui pendant un si long temps a donné tant de crédit à de pieux Mathématiciens, qui en faisant connoître les Astres aux Chinois, leur donnerent la connoissance du Dieu Créateur des Astres? &c. Les Spheres, les Globes Celestes, les Pendules, les Cadrans et tant d'autres Inventions admirables, ne sont-elles pas le fruit de l'Astronomie? En faut-il davantage pour lui assurer le triomphe sur les autres Arts? Le Juge est trop éclairé pour refuser le prix à une Science qui en perfectionne tant d'autres, et qui dans tous les siècles a fait la noble occupation des plus grands Génies, des Ptolomées, des Pithagores, des Copernics, de Galilées, des Clavius, des Cassini, &c.

Examen et Jugement de la Cause.

Le Juge établit trois principes sur lesquels il appuye sa décision. On connoît qu'un Art est plus ou moins utile au Public par un usage plus ou moins étendu, plus ou moins important, plus ou moins essentiel.

D'abord, le Pilotage contribuë infiniment à la richesse et à la sûreté des Etats; mais l'usage en est-il si universel? Les Flottes armées qui deffendent

2568 MERCURE DE FRANCE
les Côtes Maritimes , préservent-elles
le cœur de l'Etat ? Utiles en guerre ,
ne sont-elles pas inutiles en paix ? Les
Flottes Marchandes entretiennent le
Commerce , mais est-ce l'unique voye de
l'entretenir ? Les Etats qui sont sans Cô-
tes , sans Havres , sans Ports , sont-ils
sans Commerce ? On a conquis des nou-
veaux Royaumes , mais ces conquêtes ont
enlevé bien des Sujets à l'Europe , et en
l'enrichissant par des trésors , l'ont épui-
sé d'hommes , &c.

L'Ingénieur court de grands risques ;
mais n'y trouve-t'il pas sa gloire et son
interêt ? Il est plus exposé que le com-
mun des Guerriers , mais plus prompte-
ment récompensé. Doit-on juger de l'u-
tilité d'une Profession par les dangers ?
Que la Paix se fasse , a t'on besoin de
l'Architecture Militaire ? l'Ingénieur met
nos Places en état de tenir contre l'Enne-
mi , mais l'Ennemi n'a-t'il pas ses Ingé-
nieurs qui mettent ses Places en état de
tenir contre nous ?

La Méchanique se donne les titres fas-
tueux de Science des Sciences , d'Art
des Arts ; on lui accorde qu'elle est in-
dépendante des autres dans ce qui regar-
de les Forces mouvantes ; mais ne voit-
on pas qu'elle ne fait souvent qu'exe-

cuter plusieurs Machines inventées par le Pilote , l'Ingénieur , l'Astronome , &c. Ainsi la Méchanique usant d'un langage plus modeste , pourroit se dire plutôt la Suivante que la Reine des Sciences. Si elle les renfermoit toutes , il ne faudroit plus désormais d'autres Sçavans que des Méchaniciens et des Machinistes , &c.

L'Astronome a droit de se plaindre des mauvaises plaisanteries par où l'on veut répandre du ridicule sur sa Profession. C'est un malheur qu'on l'ait confonduë avec cette Astrologie Judiciaire dont tant de Peuples et de Princes ont été la dupe. L'air et les manieres extraordinaires de quelques Astronomes , ont pû donner lieu à ces railleries ; Thalés lui-même les essaya quand il tomba dans un Puits en contemplant les Astres. Cette Science est d'un grand prix et d'un grand usage pour les Arts qu'on a détaillés ; entre autres pour la Navigation , par l'avantage qu'on en tire pour les Cartes Marines et pour la fixation des Méridiens , &c. Mais après cet Eloge il faut avoier qu'elle est plus commode ou amusante , qu'utile ou nécessaire. C'est une de ces Sciences dont on peut relever le mérite d'autant plus impunément qu'elle

2570 MERCURE DE FRANCE
est moins à la portée du commun, et
qui trouvera d'autant plus d'admirateurs
qu'elle trouve moins de connoisseurs.

Après cet examen, le Juge assigne en
premier lieu au Mécanicien sur les dix
mille cinq cens livres de revenu annuel,
déposé entre les mains de la Justice, une
pension viagere de 4000. livres, et cela
parce que son Art est d'un usage plus
étendu, soit par rapport aux différentes
conditions de l'Etat, qui en ont toutes
besoin, soit par rapport à tous les temps
et à toutes les occurrences, puisqu'il n'en
est aucune où elle ne soit utile ou même
nécessaire; d'ailleurs peut-on être
bon Mécanicien sans être un peu Pilo-
te, Ingénieur et Astronome? &c.

La seconde pension de 3000. livres est
assignée au Pilote, parce que sa Profes-
sion est d'un usage plus grand que les
deux suivantes, et à raison du Commer-
ce qu'elle facilite dans tous les temps et
dans tous les Pays Maritimes les plus
éloignez et les plus opulents, &c.

La troisième pension de 2000. livres
est assignée à l'Ingénieur, en considé-
ration des dangers auxquels il s'expose
et dont il préserve l'Etat, &c.

L'Astronome est pourvû d'une pen-
sion de 1500. livres pour récompenser

DECEMBRE. 1734. 257

les connoissances importantes et curieuses dont le Public lui est redevable, &c.

La Cause du Pilote fut plaidée par M. *Begon*; celle de l'Ingénieur, par M. *d'Aginois*; celle du Méchanicien, par M. *Maynon d'Invau*; celle de l'Astronome, par M. *le Fèvre*, et fut jugée par M. *Naudin*. Tous ces jeunes Orateurs méritèrent les applaudissemens d'une illustre et nombreuse Assemblée, par la grace et par l'éloquence avec laquelle ils prononcèrent leurs Discours. L'un d'eux nomma avec éloge, plusieurs autres Rhétoriciens qui avoient travaillé avec le plus de succès à la composition de ces Plaidoyers, entre autres, Mrs de *Charost*, *d'Ancenis*, *d'Argouges*, *Turgot d'Ussy*, *de Burgat de Foudras*, *Cholet*, *de la Bellangeraye*, *Bacularde*, *Deshayes*, &c. et les remercia d'avoir prêté leur plume à l'Ouvrage dont nous ne donnons ici qu'un précis des plus abrégés.



IMITATION de la vingt et -unième
Ode du III^e. Livre des Odes d'Horace.

A Imable Mere de l'yvresse
Bouteille, soit que dans ton sein

I. Vol.

B ij Des

2572 MERCURE DE FRANCE

Des doux Enfans de la Tendresse,
Tu portes le folâtre Essain,
Soit que tu renfermes les craintes,
Les tendres plaisirs ou les plaintes,
Le sommeil, ou les ris badins,
La paix ou les sanglantes guerres,
Descends et viens remplir nos verres
Du plus délicieux des vins.

Descends, c'est Corvin qui t'en prie,
Quoiqu'imbu des Points sourcilleux
D'une austere Philosophie,
Il n'est point ennemi des Jeux;
Par tout ailleurs il Socratise;
Mais en débauche il s'humanise;
Comme ce Sage tant vanté,
Qui quelquefois d'un vin Massique,
Sçavoit de sa vertu Stoïque,
Egayer la sévérité.

Tu sçais d'un naturel barbare
Adoucir la férocité,
Et de l'humeur la plus bizarre
Corriger l'instabilité;
C'est dans ton jus que la sagesse
A son inquiète tristesse
Trouve un heureux soulagement;
Par toi l'homme devient sincère,

J. Kolp

Et

DECEMBRE. 1734. 2573

Et découvre enfin le mystere
Qu'il gardoit le plus chérement.

Tu remets la douce esperance
Au sein des Esprits languissants,
Et ta merveilleuse puissance
Ranime les plus impuissants :
Remplis d'une fureur guerriere,
On les entend d'une voix fiere
Ranger l'Univers sous leurs Loix,
Et dans l'ardeur qui les emporte,
Braver l'intrépide cohorte,
Qui veille à la garde des Rois.

Descends donc , charmante Bouteille,
Que si la Mere des appas,
Et l'aimable Dieu de la Treille,
Veulent bien être du répas,
Si les inséparables Graces
Marchent sur tes paisibles traces,
Nous te presserons tour-à-tour,
Jusqu'à ce que l'Aube naissante
Dans la Fougere étincelante
Darde les premiers feux du jour.





*SUITE de la Lettre de M. . . . sur
un nouvel Ouvrage de M. Titon du
Tillet.*

TROISIÈME DISCOURS sur
les honneurs et sur les Monuments
que les Romains ont accordez aux Person-
nes qui ont excellé dans les Sciences. Je ne
m'étendrai pas sur ce qui est traité dans
ce Discours , parce qu'on y voit que les
Romains ont suivi l'exemple des Grecs
en ce qui concerne les honneurs et les
Monuments qu'ils ont accordez à leurs
Sçavans , dont l'Auteur rapporte ici
une infinité d'exemples.

Les Romains , dit-il , que tant de ver-
tus éminentes et sur tout leur grand
amour pour la Patrie , ont rendus l'admi-
ration de tous les siècles ; ces vainqueurs
et ces Maîtres du Monde furent les dignes
imitateurs des Grecs par la noble ému-
lation qu'ils eurent pour les Sciences et
pour les Beaux Arts , et par les honneurs
et les récompenses qu'ils accordèrent aux
Hommes qui s'y distinguoient. Ils puisé-
rent les Sciences , les Arts , et le bon
gout chez les Grecs , dont ils devinrent
victorieux , ayant conquis leur Pays com-
me le dit Horace.

Gracia

*Gracia capta , ferum Victorem cepit et Artes,
Intulit agresti Latio.*

Epist. I. Liv. II.

On voit dans ce Discours que les plus Grands Hommes de la République et de l'Empire Romain , ne se contentoient pas d'honorer les Sçavans de leur estime et de leur amitié , et de leur rendre les honneurs les plus distinguez , mais qu'ils ambitionnoient encore d'être mis au rang de ces Sçavants ; plusieurs méritèrent d'être de ce nombre , entre autres *Caton le Censeur , Sylla , les deux Scipions , Lelius , Luculle , Pollion , Germanicus , Cesar , Auguste* , et une grande partie des Empereurs , dont les Statuës furent placées à Titre de Sçavants , dans les Bibliothèques publiques , dont ont fait la Description. Dans ce même Discours on fait aussi connoître que les plus illustres Ennemis des Romains aimoient les Sçavants et cultivoient les Sciences : *Pyrrhus , Annibal , Mithridate et Zenobie* Reine de Palmire , sont de ce nombre.

Le Discours finit par la décadence et par la ruine de l'Empire Romain , ruine qui a donné naissance à plusieurs Royumes puissants , entre autres celui de la France. On y marque aussi que la chute

2576 MERCURE DE FRANCE
de l'Empire causa presque la perte entière
des Sciences, lesquelles n'eurent d'autre
azile que chez les Ecclesiastiques et dans
les Monasteres, où elles furent cultivées
d'une maniere seche et scholastique,
dénuée de cette élégance et de cette po-
litesse, qui en font toute la grace.

QUATRIÈME DISCOURS *sur*
les honneurs et les récompenses que les Na-
tions policées et florissantes, qui ont paru
depuis les Romains, ont accordés aux Illus-
tres Sçavants.

On voit au commencement de ce Dis-
cours que les Sciences et les Beaux Arts
furent entièrement négligés en Europe
dans le V. et VI. siècles. Chilperic I.
petit-fils de Clovis, qui étoit un Prince
sçavant pour son siècle, fit de vains efforts
pour faire revivre les Sciences. Quelque
temps après, Charlemagne donna ses
soins pour les faire refleurir, mais il ne
fut guere plus heureux que Chilperic.
Notre Auteur après avoir donné des
exemples, des honneurs et des récom-
penses, que les Rois de France de la
premiere Race accordèrent à quelques
Sçavants, et après avoir remarqué que
ces Princes élevèrent quelques Eglises et
d'autres Edifices, passe au Regne de
Hugues Capet, premier Roy de la se-

DECEMBRE. 1734. 2577

conde Race, qui vivoit dans le X. siècle. Il dit, après le Sçavant M. Huet, dans son Traité de l'Origine des Romans, que les Poëtes François nommez *Trouveurs*, qui parurent d'abord sous le Regne de Loüis le Débonnaire, *romanisèrent* tout de bon du temps de Hugues Capet. Cependant, continue-t'il, on peut dire que les Sciences ne commencèrent à prendre quelque vigueur en France que sous le Regne de Loüis VII. dit le Jeune et sous celui de Philippe Auguste son Fils.

Il parut quelques Sçavans, entre lesquels on pourroit compter plusieurs Seigneurs de la Cour, sous le Regne de S. Loüis, petit-fils de Philippe Auguste. La Langue Françoisse commença à se polir, et la Poësie, qui étoit en grande vogue, avoit de nouveaux agrémens. L'amour et la galanterie animèrent le génie des Poëtes, qui donnèrent plus de vivacité et de délicatesse à leurs ouvrages. L'Auteur nomme ici plus de 40. Princes et Seigneurs entre lesquels on trouve des Empereurs et des Rois qui se faisoient un honneur et un plaisir de composer des Vers à la gloire des Dames.

Il marque les récompenses que les Princes donnoient aux Poëtes et aux Sçavans, et ajoute qu'ils en atachoiert toujours

I. Vol.

B. v.

quel-

257^s MERCURE DE FRANCE

quelques uns auprès d'eux. Il parle ensuite des Princes de l'Europe qui s'appliquèrent aux Sciences, et qui répandirent leurs bienfaits sur ceux qui les cultivoient avec succès. Parmi ces Princes, Alfonse X. Roy de Castille, Alfonse V. Roy d'Aragon et de Naples, Laurent de Medicis, Chef de la République de Florence, tiennent un beau rang, ainsi que Charles V. Roy de France. Il donne plusieurs exemples des honneurs qu'on rendit aux Sçavants dans ces tems-là, et il fait une belle Description du Triomphe de Petrarque. Il fait connoître les plus beaux Edifices, les Eglises, et les Colleges qui ont été construits dans le XIV. siècle: il marque le tems auquel l'Imprimerie, la Gravûre, la Peinture à l'huile, et la Poudre à canon ont été inventées. Il donne ensuite une idée des Sciences et des Arts en Grece et dans l'Orient, particulièrement en Perse, aux Indes et à la Chine.

Notre Auteur vient au XVI. siècle, dans lequel trois des plus grands Princes qui ayent régné, chercherent à l'envi à faire briller les Sciences et les Beaux Arts, en répandant leurs bienfaits sur ceux qui y excelloient. Ces trois Princes sont le Pape Leon X. Charles V. Empereur et Roy d'Espagne, et François I.

L. Vol.

Roy

DECEMBRE. 1734. 2579

Roy de France, les vrais Restaurateurs et les Peres des Sciences et des Beaux Arts. Ils comblèrent de bienfaits une infinité de Scavants et plusieurs personnes qui ont brillé dans les Beaux Arts.

C'est depuis ce tems-là qu'on a vû paroître dans presque toutes les Parties de l'Europe, tant d'Hommes Illustres dans la République des Lettres, et tant d'autres qui ont excellé dans les Beaux Arts. On rapporte leurs noms, et on fait connoître les honneurs qui leur ont été rendus. Les Rois et les Souverains qui ont succédé à ces trois Grands Princes, ont presque tous suivi leur exemple, et ont animé les Scavans et les habiles Artistes par de nobles récompenses. On distingue sur tout les Rois de France; sçavoir Henri II. Charles IX. Henri III. Henri IV. Louis XIII. et Louis XIV.

On fait paroître à cette occasion, parmi un nombre infini de célèbres Ecrivains, plusieurs Grands Seigneurs revêtus des premières Dignitez du Royaume, qui se sont signalez par leurs Ecrits, autant que par leurs belles actions et par les services qu'ils ont rendus à l'Etat. On voit aussi l'établissement de toutes les Académies, et le Progrès de toutes les Sciences et de tous les Beaux Arts en

2580 MERCURE DE FRANCE
France. On parle enfin de tous les grands
Edifices qui ont été élevez depuis le Re-
gne de François I. et de plusieurs Chefs-
d'œuvre de Peinture et de Sculpture.

Le Regne de Loüis XIV. surnommé
LE GRAND, paroît le plus brillant de
tous, par la quantité considérable
d'Hommes Illustres qu'il a produits dans
tous les differens caractères de génie
comme par les superbes Edifices. et par
les beaux morceaux de Peinture et de
Sculpture qui ont été exécutez par ses
ordres. On entre même sur ce sujet dans
le détail des Fêtes, des Carrousels, des
Feux d'Artifices, &c. qu'on a vûs sous
son Regne. M. Tiron du Tillet qui aime
les Projets les plus éclatans et les plus
magnifiques paroît extrêmement satisfait
de toutes ces grandes Fêtes.

Il souhaiteroit cependant qu'on execu-
tât encore quelque chose de plus grand
à la gloire de Loüis XIV. et de Loüis XV.
Il propose là-dessus de faire célébrer à Pa-
ris tous les quatre ans des **JEUX LODOÏ-**
CIENS. Il donne des Plans les plus super-
bes et les plus magnifiques pour leur exé-
cution, laquelle ne couteroit, dit-il, rien à
l'Etat, qui au contraire en retireroit du
profit, par le nombreux concours des
Étrangers que ces Spectacles attireroient.

DECEMBRE. 1734. 2581
à Paris. Il croit enfin qu'il sera aisé de
trouver une Compagnie qui entreprenne
la Représentation de ces Jeux, moyen-
nant un Privilege accordé par le Roy,
d'élever de grands Amphithéatres pour
placer jusqu'à cent mille Spectateurs,
selon le lieu qui leur seroit donné, et
en faisant payer à ces Spectateurs une
certaine somme fixée par le Privilege.

Voilà, Monsieur, à peu près le Plan
ou le Sommaire du Livre de M. Titon
du Tillet, dont le prix n'est que de qua-
rante sols non relié; et qui se vend chez
Coignard, Chaubert, la veuve Pissot et
Jean de Nully. On trouve chez les mê-
mes Libraires la Description du Parnasse
François exécuté en bronze par le même
Auteur. vol. fol. de 800. pp. orné de
XXV. Estampes, dont il y en a XII nou-
velles, des Portraits des Personnes Illus-
tres, qui tiennent le premier rang sur ce
Parnasse. Cette Edition a été corrigée
de quelques fautes, et augmentée de
vingt pages. Le prix en blanc est de dix-
huit livres. Je suis, Monsieur, &c.





*IMITATION de l'Ode d'Horace ,
qui commence par ces mots : Quid fles ,
Asterie &c.*

L'Absence de Gigès , qui vous est si fidele ,
Charmante Asterié , doit-elle
Couter tant de pleurs à vos yeux ?
Chargé des dons que fait la rive où naît l'Au-
rore ,
Les Zéphirs , au retour de Flore ,
Le rameneront en ces Lieux.

Les fiers vents du Midi l'ont jetté dans Orïque ,
Où chagrin et mélancolique
Il se livre aux plus noirs ennuis ;
Le sommeil ne scauroit interrompre les larmes
Que l'éloignement de vos charmes
Lui fait verser toutes les nuits.

Cependant l'Envoyé de Chloé son hôtesse ,
Par un langage plein d'adresse ,
Tentant sa vertu chaque jour ,
Lui dit qu'éperdûment la belle Chloé l'aime ,
Que vous n'avez jamais vous-même
Brulé pour lui de plus d'amour.

DECEMBRE. 1734. 253

Il lui conte comment une Reine indignée

De voir sa flame dedaignée,

Dans ses transports impétueux,

Contre Bellerophon armant la calomnie,

Pressa Pretus d'ôter la vie

Au Prince le plus vertueux.

Il ajoute comment, en fuyant Hippolyte,

Pélée aux bords du noir Cocyte

Risqua de se faire envoyer;

Il épuisse en un mot les Histoires, les Fables,

Et n'obmet aucuns traits capables

De le séduire et l'effrayer.

Vains efforts ! jusqu'ici Gigès est invincible.

Gigès est toujours insensible ;

Les Rochers ne sont pas si sourds.

Mais vous, craignez l'ardeur qu'en votre ame
trompée

Pourroient allumer d'Enipée

Le voisinage et les discours.

Où, quoi qu'au Champ de Mars aucun autre
jeune homme

Ne brille tant aux yeux de Rome,

Sur un Coursier fougueux monté,

Et quoi qu'aucun Nageur, dans le courant du
Tibre,

Ne garde un si juste équilibre

Stenobée.

I Vol.

Et

Et n'ait tant de legereté.

Renfermés-vous pourtant ; quand la nuit est
venue ,

Ne regardez point dans la rue ,

N'écoutez point son luth plaintif ;

Et tâchez qu'à sa voix , qui souvent vous ap-
pelle ,

Sous le nom de beauté cruelle ,

Votre cœur soit toujours rétif.

F. M. F.



*SUPPLEMENT à ce qui a été in-
seré dans le Mercure de Novembre 1734.
au sujet de l'Histoire du Chien de Mon-
targis , où par occasion il est parlé d'un
Chien renommé dans l'Histoire Orientale.*

L'Auteur de l'Extrait imprimé dans
le Mercure du mois d'Août dernier,
du Journal Litteraire de la Haye 1732.
a eu raison de dire que le trait de Cri-
tique du Journaliste Etranger sur le Fait
du Chien de Montargis , rapporté par
le R. P. de Montfaucon , dans le troi-
sième Tome des *Monumens de la Mo-
narchie Françoise* , ne demeureroit pas
L. Vol. sans

D E C E M B R E. 1734. 2585

sans réponse. Il y en a une, en effet, et cette Réponse est imprimée, sous le nom de Lettre, dans le Mercure du mois de Novembre passé. On auroit pû, ce me semble, donner plus d'étendue et plus de poids à la réfutation de cette Critique, et aller plus directement au fait, qui se trouve assez constaté, et selon moi, presque démontré. Voici cependant quelques Réflexions qu'on peut à joûter pour servir de Supplément à ce qui a déjà été dit pour la défense du R. P. de Montfaucon, lequel n'a pas jugé à propos d'interrompre ses grandes occupations pour prendre lui-même son fait et cause.

Il me paroît d'abord que l'Histoire du Combat du Chien en question étoit regardée comme indubitable dans le XV. et XVI. siècles. Plusieurs grands Hommes attestent la vérité du fait, et pas un n'a jamais témoigné en douter. L'Histoire n'a d'ailleurs rien qui choque la vrai-semblance. Ce que dit l'Auteur de la Lettre du Mercure, que l'Histoire s'est passée long-temps avant le Regne de Charles V. mérite quelque réflexion; mais comme le sentiment universel a été jusqu'à présent, que ce Combat s'est fait sous le Regne de ce Prince, il me semble qu'on ne peut adopter cette opinion

2586 MERCURE DE FRANCE
ou cette conjecture, sans quelque forte
preuve, et l'Auteur de la Lettre n'en
rapporte aucune. Je sçai cependant que
quelqu'un a entrepris de faire des recher-
ches sur cette Histoire dans plusieurs
Chroniqueurs de nos Bibliothèques, qui
n'ont jamais été imprimez, et qui
décideront peut-être, tant pour la vérité
du Fait, que pour le temps auquel cet
Evenement s'est passé.

Pour ce qui est des habits des Person-
nages représentez dans la Gravûre du
P. de Montfaucon, sur quoi l'Auteur du
Journal de la Haye prétend appuyer sa
Critique; à l'égard, dis-je, des habits,
sur tout pour celui des Dames, il est cer-
tain qu'elles étoient habillées de cette
manière du temps de Charles V. et de-
puis S. Louis. Les habits des hommes
varioient beaucoup en ce temps-là, com-
me il est aisé de le prouver par plusieurs
Peintures de ce même temps. Il y avoit
même des Seigneurs, sur tout de ceux
qui vivoient auprès des Princes, qui
étoient habillez à la Romaine; on en voit
quelques-uns dans cette Gravûre et c'est
ce qui a trompé le Critique, qui n'en
sçait pas tant sur ce sujet. En un mot,
il n'y a rien dans les habits en question
qui puisse autoriser le moindre soupçon

DECEMBRE 1734. 2587

sur la vérité du Fait, et tout considéré, je crois avoir droit de conclure au moins que la Peinture de Montargis a été certainement faite du temps de Charles V. l'an 1372. comme il est marqué dans ce Monument même. Elle a été renouvelée plusieurs fois, dit Jules Scaliger; s'il y avoit quelque chose à reprendre dans les habits, il faudroit attribuer la faute au Peintre qui les a peints comme on les portoit du temps de Charles V.

J'ay déjà dit que l'Histoire du Chien de Montargis n'a rien qui choque la vari-semblance. Ajoûtons que d'autres Histoires aussi surprenantes, semblent l'autoriser et prouver jusques où peut aller la sagacité et la fidélité d'un Chien. On a vû depuis peu celle que rapporte Jean Tzetzez, Auteur Grec du XII. siecle, versifiée dans le Mercure d'Août dernier, page 1747. C'est un Fait presque pareil à celui de Montargis. On peut y joindre une autre Histoire bien antérieure, puisqu'elle est du temps de Louis le Debonnaire, c'est celle du Chien *Ganelon*, qui sauva la vie au fils unique de son Maître, aux dépens de la sienne, qu'il perdit en deffendant cet Enfant contre un Serpent monstrueux &c. La fidélité de Ganelon, dit l'His-

I. Vol.

toire

2588 MERCURE DE FRANCE
toire, lui mérita un Tombeau que son
Maître fit élever auprès d'une Fontaine.

L'Avanture de ce Chien et la circonstance du Tombeau me font souvenir d'une autre Chien, dont j'ai lû l'Histoire dans la Bibliothèque Orientale, car l'Orient a eu aussi ses Chiens célèbres. Je rapporterai ici ce Trait, lequel étant tout réjouissant peut faire une espece de contraste avec ce qu'on dit jusqu'ici de funeste et de tragique sur ce sujet. Il servira aussi à montrer qu'elle est en general l'hypocrisie et l'avarice des Judges de la Loy de Mahomet.

C'est Abdalah Ben Mahmoud, surnommé *Lamai*, qui rapporte ce trait d'Histoire dans un Livre écrit en Turc, moitié Prose moitié Vers, intitulé *Histoires Recréatives, Bons Mots &c.* dédié au Grand Soliman, Fils de Selim I. Sultan des Turcs.

Un certain homme, dit-il, avoit un excellent Chien, qui chassoit le jour et faisoit bonne garde la nuit, il ne quittoit jamais son Maître, aussi en étoit il fort aimé. Ce Chien venant à mourir il en fut inconsolable. Pour soulager un peu sa douleur, il l'enterra fort proprement dans son Jardin, et convia le soir ses amis à un festin, pendant lequel il s'éten-

dit beaucoup sur les loüanges de cet Animal , et ainsi finit la Cérémonie.

Le lendemain quelques gens mal intentionnés allèrent rapporter au Cadhi , ou Juge en Chef du Lieu, tout ce qui s'étoit passé le soir , et ajoutèrent à la vérité du Fait un détail de toutes les cérémonies funébres des Musulmans , qu'ils disoient avoir été pratiquées à l'enterrement du Chien. Le Cadhi fort scandalisé de cette action , envoya prendre l'Accusé par ses Huissiers , et après bien des injures il lui demanda s'il étoit de ces Infideles qui adorérent les Chiens , puisqu'il avoit fait plus d'honneur au sien , que l'on n'en avoit fait à celui des sept Dormans , et à l'Asne *d'Ozair* ou d'Esdras.

Le Maître du Chien lui répondit , sans s'émouvoir , Seigneur , l'Histoire de mon Chien seroit trop longue à vous raconter ; mais ce qu'on ne vous a peut-être pas dit , c'est qu'il a fait un Testament , et entre autres choses dont il a disposé , il vous a fait un legs de deux cent Aspres , que je vous apporte de sa part. Le Cadhi entendant parler d'argent , se tourna aussi-tôt vers les Huissiers et dit , voyez comme les gens de bien sont exposez à l'envie , et quels discours on

I. Vol. faisoit

2590 MERCURE DE FRANCE
faisoit de cet honnête homme : puis
s'adressant à l'Accusé il lui dit ; *puisque*
vous n'avez pas fait des prieres pour le
Défunt, je suis d'avis que nous les com-
mencions ensemble. Cette expression en
Langue Turque est équivoque; elle signi-
fie commencer des prieres et ouvrir un sac
d'argent. L'Auteur finit son narré par un
trait de Morale : les Juges, dit-il, étoient
autrefois des Epées nuës, qui se faisoient
craindre des méchans, mais ils sont de-
venus des fourreaux vuides, qui ne cher-
chent qu'à se remplir de l'argent des
Parties.

Je n'ai point rapporté les Vers Turcs
faits à la loüange du Chien de son vivant,
ni d'autres Vers sur l'accusation intentée
à son Maître par des envieux, dont le
même Auteur a embelli son Histoire.
Cela auroit trop allongé mon Ecrit, qui
demande cependant encore deux ou trois
lignes pour éclaircir la citation du Chien
des sept Dormans et de l'Asne d'Esdras,
dans la reprimande du Cadhi.

L'Histoire des sept Dormans, produi-
te par des Auteurs Grecs, et adoptée par
quelques Legendaires Latins, a toujours
passé pour apocriphe chez les bons Cri-
tiques, qui l'ont même rejetée des œu-

DECEMBRE. 1734. 259
vres de * Gregoire de Tours, comme une
Piece supposée et fausement attribuée
à cet Historien. L'Eglise ne reconnoît
dans le fond de cette Histoire que le
Martyre de sept jeunes Chrétiens, qui
souffrirent à Ephese ou aux environs, dans
le tems de la Persécution de Déce. Il a
plû aux Fabricateurs de l'Alcoran d'ha-
biller la même Histoire à leur maniere,
et de rencherir si fort sur la Narration
des Grecs, qu'ils donnent aux Fideles
Dormans, un Chien, lequel veilloit et
faisoit bonne garde durant leur sommeil
de plusieurs siècles. Dieu sçait en quelle
vénération est ce Chien dans tout le
Mahométisme. Les Commentateurs de
l'Alcoran l'ont placé dans le Paradis de
leur Prophete, avec d'autres Animaux
privilegiez, parmi lesquels est aussi un
Asne, qu'ils donnent à Esdras, en vertu
d'une autre Histoire que je n'ai pas
envie de rapporter. *Ashab Kehef*, ou les
Compagnons de la Caverne, est le nom
que les Arabes donnent aux sept Dor-
mans, et *Katmir* ou *Kitmer* est celui du

* Voyez cette Histoire à la fin des œuvres
de Grégoire de Tours, Edition de Paris 1699,
par D. Thierry Ruinart, qui la traite de Piece
supposée, &c.

I. Vol.

Chien

2592 MERCURE DE FRANCE
Chien célèbre qui les garda à l'entrée
d'une Grotte ; j'ai dit quelque part * de
quelle efficace est ce nom quand on l'écrit
dans certaines occasions. En voilà tou-
jours assez pour expliquer les paroles du
Juge Mahometan.



EPIGRAMME,

JE suis, dites-vous, Ligdamis,
Trop long dans tout ce que j'écris ;
Que ne me rendez vous l'ennui que je vous
donne ?

Mais vous n'écrivez jamais rien ;
C'est le véritable moyen
De n'ennuyer jamais personne.

* *Voyage de l'Arabie Heureuse, &c. page*
140





B O U Q U E T ,

A M. de Pibrac , Comte de Marigny.

JE rêvois ce matin , Monsieur , à la maniere dont je vous payerois le tribut que je vous dois tous les ans au jour de votre Fête , quand deux Divinitez sont venuës fort à propos à mon secours. La Candeur et la Modestie étoient peintes sur le front de l'une, qui n'avoit pour tout ornement qu'une noble simplicité; c'étoit la Prose. L'autre plus riante, quoiqu'un peu plus fiere , avoit relevé l'éclat de sa beauté par mille fleurs dont elle s'étoit fait couronner par la main des Graces ; c'étoit la Poësie. Ces Divinitez ayant vû l'inquiétude où j'étois , avoient formé toutes deux séparément le dessein de vous complimenter de ma part pour votre Bouquet. La Prose s'étoit imaginé que je lui devois donner aujourd'hui la préférence sur la Poësie : la Poësie se flatoit de l'obtenir sur la Prose ; et voici comment elles se sont à l'envi disputé cet avantage , après m'avoir communiqué leur intention en présence l'une de l'autre.

La Prose , à la Poësie.

En verité je ne puis comprendre quelles sont les raisons qui vous engagent à croire qu'en cette occasion la préférence vous est plutôt dûe qu'à moi.

La Poësie.

C'est par moi que C * * signalant son esprit ;
S'est de *Pibrac*, qui me cherit ,

Acquis la connoissance aussi-bien que l'estime ;
Peut - il donc en ce jour , sans me manquer de
foi ,

Consentir qu'une autre que moi
Offre à son Protecteur un encens legitime ?

La Prose.

Eh quoi ! n'y a-t-il pas assez long-tems que vous rendez hommage à ce Protecteur genereux ? Pourroit-il désapprouver que je vous succedasse dans cet emploi ?

La Poësie.

Oüi , oüi , ce noble emploi vous doit être interdit ;

Et quoique tous les ans je chante sur ma Lyre ,
Les vertus de *Pibrac* que tout le monde admire ;
Apprenez que plus j'en ai dit ,
Plus il me reste encore à dire.

La Prose.

Eh ! voilà justement ce qui devroit vous engager à me laisser entrer à mon tour dans la même carrière. Souvent la contrainte de la mesure et de la rime est cause que vous ne dites que ce que vous pouvez ; au lieu que moi qui suis plus libre et plus maîtresse de mes expressions, je dis aisément tout ce que je veux.

La Poësie.

Si cette liberté qui fut votre partage ,
 A vos yeux ébloüis paroît un bien si doux ;
 Je m'exprime du moins plus noblement que
 vous ,
 Et je sçais plaire davantage.

La Prose.

Ah ! dans le siècle où nous sommes ;
 ne vous flatez pas de réunir tous les suffrages en votre faveur ; vous ne pouvez même dissimuler que M. de la Motte un de vos plus fameux Nourrissons, désabusé de vos charmes trompeurs, n'ait décrit votre langage, pour mieux me faire sa cour ? (1)

La Poësie.

Oùi, j'ai sçu que l'ingrat m'avoit fort outragés ;

(1) *Le Discours de M. de la Motte sur la Tragédie, à l'occasion d'Oedipe.*

Mais la Faye, Arouët ne m'ont-ils pas vengée ? (2)

La Prose.

Quelques soins qu'ils ayent pris de rétablir la réputation que vous vous étiez acquise, votre langage . . .

La Poësie.

Mon langage est harmonieux ;
Et tous les Dieux, hors vous, le parlent dans
les Cieux.

La Prose.

Quoique vous vous vantiez que votre langage est celui des Dieux, il trouve cependant moins de créance que le mien dans l'esprit des hommes.

La Poësie.

Je ne vous nierai point qu'en mes Ecrits divers
Une certaine politique
Me force quelquefois d'être peu veridique,
Mais qui de flaterie a soupçonné mes Vers,
Quand j'ai dit de *Pibrac* que sa naissance illustre
Lui donnoit cent fois moins de lustre

(2) V. L'Ode de M. de la Faye en faveur des Vers, à la fin du deuxième tome des Pièces de Théâtre de M. de la Motte ; et la Préface de l'Oedipe de M. de Voltaire.

I. Vol.

Qu'il

Qu'il n'en reçoit de ses vertus ?

Quand j'ai dit qu'il étoit sage, modeste, affable,

Genereux, sincere, équitable,

Et l'ami déclaré des Enfans de Phœbus ?

La Prose.

Je demeure d'accord avec vous de la verité de cet Eloge, je demeure d'accord que *M. de Pibrac* mérite d'autant mieux notre encens, qu'il recherche plutôt la vertu pour elle-même que pour la gloire qu'elle procure, toutefois comme je passe pour être naturellement plus sincere que vous, quand j'aurai ratifié tout ce que vous avez publié à sa loüange, et que j'y aurai mis mon sceau, la posterité ne sera pas incertaine, si vous l'avez peint tel qu'il est, ou seulement tel qu'il doit être, elle sera persuadée qu'en le représentant l'une et l'autre tel qu'il doit être, nous l'aurons en même têmes représenté tel qu'il est en effet.

La Poësie.

C'est assez plaider votre cause :

Que C * * dise enfin, pour finir nos débats,

Ce qu'il croit qu'à son Mécenas

Il convient mieux d'offrir des Vers ou de la Prose.

2598 MERCURE DE FRANCE

Vous serez toutes deux satisfaites ,
charmantes Divinitez , me suis-je écrié
à l'instant ; vous pouvez l'une et l'autre
seconder mes vœux , en composant cha-
cune un Compliment que je prendrai la
liberté d'envoyer sous mon nom à *M. de
Pibrac*. La Prose et la Poésie contentes
de mon jugement, qui les mettoit d'ac-
cord ensemble , ayant un peu médité ,
m'ont dicté alternativement les deux
petits Complimens que vous allez lire.

*Compliment en Vers pour le jour de Saint
François.*

« Vous imitez si bien le célèbre Patron
« Dont sur les Fonts sacrez on vous donna le
nom ,
« Et du Roi que le Ciel a placé sur nos têtes ,
« Avec tant de ferveur vous soutenez les droits ,
« Que l'on peut dire que vous êtes
« De tout point un fort bon FRANÇOIS.

Compliment en Prose.

« Ce jour qui m'est si cher m'a enga-
« gé , Monsieur , à recourir à la Prose
« aussi-bien qu'à la Poésie , pour rendre
« un hommage plus solennel à vos ver-
« tus , et pour vous donner plus de mar-
« ques de ma reconnoissance et de mon

I. Vol.

« dé-

DECEMBRE. 1734. 2599

» dévouëment respectueux. J'ai cru ,
» Monsieur , que les Vers seuls ne répon-
» droient pas suffisamment à l'ardeur de
» mon zele qui est infini , et que je ne
» pouvois employer trop de differens
» langages à vous exprimer mes divers
» sentimens. J'ose me flatter , Monsieur,
» que vous regarderez ma Prose d'un
» œil aussi favorable que vous avez jus-
» qu'ici regardé mes Vers ; puisque si
» mes Vers vous ont fait connoître le
» peu d'esprit que j'ai reçu du Ciel , ma
» Prose moins suspecte vous est un sûr
» garant de ce qui se passe dans mon
» cœur , toujours empressé à vous té-
» moigner , singulierement le jour de
» votre fête , que je suis autant par pen-
» chant que par devoir , Monsieur &c.



*EXTRAIT du Memoire lû à la rentrée
publique de l'Académie Royale des Scien-
ces , le treize Novembre 1734. par
M. Godin.*

M Godin lut un Memoire sur l'obli-
quité de l'Ecliptique et sur les
conséquences qui en résultent pour la
Théorie des Planetes principales. Il prou-

2600 MERCURE DE FRANCE
ve après feu M. le Chevalier de Louville,
célèbre Astronôme de cette même Aca-
démie, que l'obliquité de l'Ecliptique
diminue; mais au lieu que M. de Lou-
ville s'étoit appliqué à tirer cette consé-
quence des observations anciennes,
M. Godin aime mieux s'en tenir aux
observations modernes qui sont plus
exactes, et il fait voir que depuis 1655.
jusqu'en 1734. cette obliquité a diminué
de 55. secondes, d'où il conclud que
cette diminution doit être d'une minute
en 90. ans à très peu près.

M. Godin examine ensuite lequel des
deux cercles, de l'Equateur ou de l'Eclip-
tique, s'approche de l'autre. Un Coperni-
cien jugera aussi-tôt que l'axe de la révo-
lution diurne de la Terre devient peu à
peu perpendiculaire à l'Ecliptique; mais
il faudroit sçavoir si-les observations
s'accordent à cette hypothese. Car si
elles ne s'y accordent pas, et qu'il s'en
trouve même qui favorisent l'hypothese
contraire, ou celle qui fait approcher
l'Ecliptique de l'Equateur immobile, il
paroît qu'il faut les suivre. Quelque peu
exactes que soient les Observations des
Anciens, M. Godin saisit une maniere
de les corriger, et les rend propres à
l'examen de cette question; et il fait voir

que c'est effectivement l'Ecliptique qui s'approche, de l'Equateur, et que ce dernier cercle doit être regardé comme immobile du moins en ce sens.

Ce principe établi, M. Godin examine l'effet qu'il doit produire par rapport aux nœuds des Planetes. Ce sont les points, où les orbites des Planetes coupent l'Ecliptique. Jusqu'ici on a cru que ces nœuds étoient mobiles d'Occident en Orient, car il n'est ici question que des Planetes principales, et effectivement les apparences y sont, mais on ne sçavoit pas trop sur quels fondemens leurs mouvemens étoient établis; de sorte que les Astronomes n'étoient pas d'accord, et que même quelques-uns ont cru ces nœuds immobiles, mais sans sçavoir pourquoi et comment sauver leur mouvement apparent de la maniere dont il étoit déterminé et limité.

Les vûes de M. Godin débrouillent entièrement cette matiere, et il fait voir que, posé la diminution d'obliquité de l'Ecliptique d'une minute en 90. ans, et que c'est l'Ecliptique qui s'approche de l'Equateur, les nœuds des Planetes seront fixes et leur mouvement apparent sera entièrement causé par la diminution d'obliquité de l'Ecliptique combinée avec

2602 MERCURE DE FRANCE
le mouvement de précession des Equinoxes. Le resultat de son hypothese et de ses calculs là-dessus s'accorde aux observations avec une précision assez singuliere. Pour faire cette comparaison il employe les Observations même plutôt que les Tables, en faisant voir que celles-ci n'ont pas pû donner exactement le mouvement des nœuds des Planetes par les méthodes ordinaires et connues. Il n'a examiné, dit-il, que le nœud ascendant, et il insinuë que les nœuds pourroient bien n'être pas opposez l'un à l'autre. Il promet enfin d'examiner ce qui résulte de cette même hypothese pour le mouvement des Aphelies.



LETTR E écrite de Nantes le 14. Novembre, au sujet d'une ancienne Pièce de Theatre.

UN de mes amis, Monsieur, vient de me communiquer le premier volume de l'Histoire du Theatre François, n'ayant pas l'honneur d'en connoître les Auteurs, je me sers de la voye du Mercure pour leur faire sçavoir que je possède une Pièce Dramatique du
I. Vol. quin-

DECEMBRE. 1734. 2603
quinzième siècle , dont je leur ferai part
avec plaisir , supposé qu'elle ait échappé
à leurs recherches et qu'ils la jugent digne
d'occuper une place dans leur ouvrage.

Le sujet de la Piece est *la Destruction
de Troye la Grant* , pour me servir des
termes de l'Auteur. Elle est divisée en 4.
journées. Le tout remplit 460. pages *in-4.*
chaque page divisée en deux colonnes
d'environ 30. Vers chacune , de sorte que
l'ouvrage entier est de près de 28000.
Vers , la plûpart de 8. syllabes. L'Exem-
plaire que j'ai n'apprend ni quand elle
fut représentée , ni quel en est l'Auteur.
Il n'y a point de titre. On lit ceci à la
fin.

*Cy finist la Destruction de Troye la Grant ,
mise par personnaiges , imprimée à Lyon ,
par Maisire Guillõe Leroy , finée l'an mil
e c c c. quatre vingts et v.*

Au reste, on y voit le même ordre et
à peu près le même stile que dans les
Mysteres de la Passion. Il y regne la
même naïveté. En voici un échantillon.

La Piece commence par les plaintes
que fait Priam en l'assemblée des Princes
Troyens , de ce que Telamon a enlevé sa
Sœur Hesione. Il commense ainsi sa ha-
rangue.

Seigneurs , Barons et Chevaliers,
 Amis et feaulx Conseillers ,
 Bien est raison que je vous dye ;
 Les douleurs et les destourbiers ,
 Que j'ai passé dix ans entiers
 Pour ma seur qui tant est jolye ;
 Laquelle par grant villanie
 Pour accomplir sa ribauldie
 Thelamon maintient faulcement . . .

Antenor est deputé pour aller deman-
 der Hesione aux Princes Grecs. Il s'em-
 barque et arrive d'abord chez Peleus ,
 que l'Auteur fait Roy de Manise. Il lui
 adresse ces Vers.

Roy Peleus à vous je vien
 De lieu loingtain ,
 Pour vous parler d'une querelle
 Laquelle pour Priam je tien
 Et soutien ,
 Pour sa seur qui est si très belle.
 Thelamon lui est trop rebelle ,
 Car il fait d'elle
 Sa putain , dont c'est grant dommaige ,
 Puisqu'il la trouvée pucelle ,
 Fresche et nouvelle ,
 Et la deust prendre en mariaige .
 Pource Leroy Priam vous prie ,
 Et vous supplie ,

Le Vol.

Que

DECEMBRE. 1734. 2603

Que Esionne lui soit renduë,
Car se vous ne luy rendez mie
Je vous affie,
Qu'elle vous sera cher venduë.
Vous scavés bien qu'elle est venuë
Et descenduë
Du lignaige Laomedon,
Et qu'elle soit ainsi polluë
Et corrompuë,
Chescun sctet que pas n'est raison.

Peleus, Thelamon, Roy de *Salemine*,
Nestor, Roy de *Pilles*, Castor et *Pollus*,
Rois de *Thaye* et les autres Princes Grecs,
ch z lesquels va Antenor, le traittent
fort mal et il revient à Troye sans avoir
obtenu Hesione.

Palamides ayant blessé mortellement
Desphebus, Priam le défie et sur ce que
Palamede lui reproche sa veillesse, le Bon
homme lui dit:

Vassal, vous avez fait oultraige,
D'avoir mon enfant mis à mort,
Mais je vengeray mon dommaige
Et l'ire de mon desconfort;
J'agoit ce que vous soyez fort
Si peut bien pour son droit porter
Ung viellart vengier son grant tort
Car besoing fait vielle trotter

L. Vol.

Soit

266 MERCURE DE FRANCE

Soit dit en passant que si M. Le Duchat avoit eu connoissance de ce dernier Vers il n'eut pas manqué d'en orner ses Notes sur Rablais, à l'occasion de ce quolibet qu'on lit au chap. 39. du Livre 3. *Curvere plus que le pas vetulam compellit egestas.*

Calchas et Finées son Clerc, vont consulter Apollon dans son Temple et lui adressent cette Oraison.

Calcas.

Elrabon

Finées.

Osanna Cecilos. } cela est repeté trois fois
alternativement.

Dans un autre endroit Thoas, Prêtre Troyen, voulant faire un Sacrifice dit à son Clerc :

Cidrac apporte nous du feu,
Pour faire Sacrifice à Dieu.

On met le feu à du Genesvre, afin, dit l'Auteur, que la fumée ne face mal : mais comme il ne s'allume point, Thoas étonné, dit :

Vecy la nonpareille chose,
Que je veis oncques en ma vie d'
I. Vol.

Car

DECEMBRE. 1734. 2607

Car les Dieux comme je suppose ,
Ont contre moy auculne envie.
Ce feu ne sallume mye ,
Mais ne fait riens fors que fumer ,
Si suis en grant melancoulie ,
Comment le pourray allumer ;

Lors Thoas commence à crier ;

Zebay ferme Cidrac ,
Zebay ferme Cidrac ,
Gesi sabaoh cayaulx.

Cidrac.

Belchi mepsi exanictos
Belchi zoe athanatos
Hely , hely belsanitos.

L'Ouvrage est enrichi de plusieurs figures en bois. Il y en a une entr'autres qui représente l'intérieur d'un Temple. On voit Hector couché dans un cercueil, autour duquel sont ces mots , (de peur qu'on ne s'y trompe) *hic jacet Hector*. Au pied du cercueil sont trois femmes à genoux , chacune tenant un grand Livre et disant apparemment des especes de *De profundis* pour le défunt.

Je voudrois que les bornes de cette Lettre me permissent de copier tout au long un Acte intitulé *instrument de la tra-*

I. Vol

bison

nos MERCURE DE FRANCE
aison de Troye. Il est en Prose et dans le
vrai stile des Notaires. Après avoir narré
fort amplement le rapt d'Helene, com-
mis sans meure déliberation de conseil, par
feu très-noble Prince Paris, *Extraict de la*
lignée de très-noble, très-excellent, très-
redoubté et très-renommé Prince et Roy de
Troye . . . Et tous les malheurs qui ont
suivi ce rapt; Anthenor, Anchise, Enée
et Polidamas, s'engagent à livrer aux
Grecs la Ville de Troye, pour éviter les
suites fâcheuses de l'obstination du Roy,
soit sa voulenté ou non. Et l'Acte finit par
ces mots: *et ainsi le promettons, jurons et*
certifions tesmoings noz saingz manuelz et
noz seaulx cy miz et appliquez à ce présent
Contract. *L'an de nouvelle fondation de*
Troye la Grant 38. le 23. jour de May.
Nota que l'Auteur suppose que les Grecs
avoient brulé Troye 38. ans auparavant,
et Priam au commencement se félicite de
l'avoir rétablie.

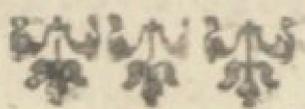
Au reste je crois cette Piece très-rare,
et ce qui me porte à le penser, c'est que
je n'en ai pas trouvé la moindre mention
dans les Editions nouvelles qu'on a don-
nées de nos vieux Poëtes et de Rabelais,
que les Editeurs ont pris soin de confé-
rer avec ce qu'ils ont pû découvrir d'Au-
teurs contemporains.

DECEMBRE. 1734. 269

P. S. Le mot *Myre*, qui est expliqué à la page 474. de l'Histoire du Théâtre par le mot *Médecin*, n'a jamais signifié que Chirurgien, il seroit aisé de le prouver par un nombre infini d'exemples; et il signifie là *Chirurgien*, étant joint au mot *Médecin*.

Page 134. on explique *sur le feure*; sur le chemin; je crois bien que c'est là une faute de l'Imprimeur, car *Feure*, en cet endroit sur tout, signifie paille. Je suis, &c. Signé, BERTRAND, Avocat au Parlement de Bretagne, et Procureur du Roy en la Maréchaussée à Nantes.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que la Piece dont il est ici question est de Jean Millet, Licentié ès Droits. Elle est rare, cependant on en connoît au moins trois Exemplaires à Paris, dont un dans le Recueil singulier du Marquis de Calviere, Edition de Lyon, chez Mathieu Husz, en 1500. l'autre dans le Cabinet de M. de Bombarde, et le troisième dans celui de M. de Cangé.





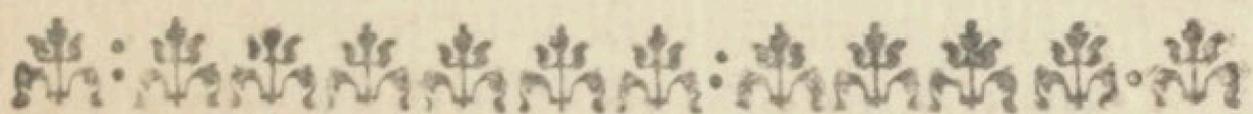
LE SAPIN ET L'ARBRISSEAU,

F A B L E.

U N Sapin , dont la cime aiguë
Sembloit se perdre dans la nuë ,
De ses vastes rameaux couvroit les environs ;
C'étoit le Dieu des Bois , c'étoit l'honneur des
Monts ;
Un Arbrisseau crût être sage
De souhaiter son voisinage.
« Chaque jour de ma vie en butte aux Aquilons ,
« Disoit le petit Personnage ,
« Je ne puis soutenir leur soufle véhément ;
« Le Soleil irrité seche ma tendre écorce ,
« Mon feuillage est trop clair , et je manque de
force
« Contre ses traits ; je ferai prudemment
« De me mettre sous cet ombrage ,
« Dans cet endroit paisible à l'abri de l'orage ,
« De jour en jour je deviendrai plus beau.
Ainsi raisonnoit l'Arbrisseau ,
Et tout d'un coup avec étourderie ,
Il quitte la Plaine fleurie
Et se vient transplanter à l'ombre du Sapin ;
D'abord il se trouva content de son destin ;
Rien ne l'agîte en cet azile ,

Il ne sent ni vent ni chaleur ;
 Mais cet Arbuste mal habile
 Ne voyoit point encor que c'étoit son malheur ;
 Du fier Borée au vol rapide ,
 S'il ne craint plus le soufle rigoureux ,
 Les doux Zéphirs aux soupirs amoureux
 Ne le caressent plus de leurs baisers humides ,
 Phébus n'a contre lui que des traits impuissans
 A son Midy , quand il brûle le Monde ,
 Mais il ne ressent plus ses rayons bienfaisans
 Lorsqu'il s'éleve ou qu'il entre dans l'Onde ;
 L'Arbuste malheureux ne retire aucun fruit
 Des larmes de l'Aurore et du frais de la nuit ,
 Son support prétendu ne sert qu'à le détruire ;
 Et si Diane luit et si l'Air est serein ,
 Ce n'est plus que pour le Sapin.

Son exemple nous peut instruire ;
 Assez souvent un grand Seigneur
 Est un dangereux Protecteur.



REFLEXIONS.

C'Est toujours par une sorte d'orgueil
 que nous ne voulons pas que les
 hommes soient orgueilleux ; nous ne
 pouvons souffrir d'ailleurs que les au-
 tres nous fassent sentir l'estime qu'ils ont

A. Vol.

pour

2612 MERCURE DE FRANCE
pour eux-mêmes; nous pensons interieurement que c'est autant de rabattu sur celle que nous croyons qu'on doit avoir pour nous.

Les hommes qui abondent ordinairement en bonne opinion d'eux-mêmes et en présomption, pechent aussi quelquefois dans des entreprises qui paroissent au-dessus de leur portée par trop peu de confiance en leur génie, en leur adresse et en leurs lumieres. Si on pesoit bien ces deux inconveniens, peut-être trouveroit-on qu'on se trompe plus souvent en se défiant trop de l'industrie humaine, qu'en s'y confiant trop.

L'amour propre est la source de tous les déreglemens du cœur, et la prévention, l'origine de tous les égaremens de l'esprit.

L'amour propre et l'équité nous presentent souvent également de prendre le meilleur parti.

Le même amour propre qui nous aveugle sur nos productions, nous fournit bien des lumieres sur celles des autres.

Nous aimons presque toujours ceux
à Vol. qui

DECEMBRE 1734. 2613

qui nous admirent , mais nous aimons rarement ceux que nous admirons.

La plupart des hommes croyent qu'il est moins honteux de se tromper toujours , que d'avouer qu'on s'est trompé.

On cherche toujours hors de soi l'excuse de son imprudence.

Ex hominum quæstu facta fortuna est Dea. Lucien.

Tout amour et toute bienveillance que nous avons pour autrui , a toujours son principe dans l'amour et la bienveillance que nous avons pour nous-mêmes.

*Amicabilia ad alterum sunt ex amicabilibus ad se
Aristote.*

Je n'ai point eu honte de demander ce que j'ignorois à ceux qui m'en pouvoient instruire , disoit un Scavant à ceux qui lui demandoient comment il avoit pû faire pour devenir si habile.

Entre les foiblesses des hommes , l'orgueil est la plus generale , l'intérêt suit immédiatement après ; on voit assez que l'amour propre en est la source.

Nous aimons toujours à voir abaisser
I. Vol. ceux

2614 MERCURE DE FRANCE
ceux en qui nous découvrons plus de
mérite qu'en nous; nous souffrons avec
impatience les loüanges qu'on leur don-
ne, et nous sommes charmez de la Sa-
tyre, parce qu'elle a l'adresse de changer
les vertus en deffauts, et que nous ne
voyons point d'abaissement dans les au-
tres, qui ne nous semble une espece d'é-
levation pour nous.

Notre amour propre n'a garde de
nous faire appercevoir des défauts dans
les personnes que nous aimons, parce
qu'il faudroit nous les attribuer et nous
offenser nous-mêmes. Notre jugement
souffriroit trop de faire paroître que
nous nous sommes trompez dans le choix
que nous avons fait. *Conditio amantis est
de amato credere omnia summa, et idem
sapere, ut omnes credant.* Pic de la Mi-
grande.

Nous méritons presque également d'é-
tre blâmez de nous croire meilleurs ou
plus mauvais que nous ne sommes.

Hypolite dit dans Seneque le Tragi-
que, que ce qui le console de la perte
de sa Mere, c'est qu'il lui sera permis dé-
sormais de haïr toutes les femmes.

DECEMBRE 1734. 2615

Solamen unum Matris amissa fero.

Odisse quod jam foeminas omnes, licet.

Celui qui offense le premier est toujours le premier à haïr.

Il est plus conforme à l'ordre de Dieu dans cette vie, que les Justes succombent, que de les voir se venger de l'injustice des méchants.

On ne doit point publier l'injure qu'on ne veut point venger.

La vengeance a toujours passé pour un témoignage de la foiblesse de l'esprit.

Nous devons du moins paroître capables de rendre mal pour mal, sans quoi, on ne nous rend jamais bien pour bien.

L'ira in giusto petto

Lungamente si coce;

Quanta piu tarda fù, tanto più noce.

Il n'y a ordinairement de haine ni de guerre si cruelle qu'entre ceux qui ont été amis.

L'inimitié des freres est la plus grande de toutes.

2616 MERCURE DE FRANCE

*On hait avec excès lorsque l'on hait un frere.
Racine dans la Thébaïde.*

Quand on s'est une fois mis à haïr un homme, on interprete en mal tout ce qu'il fait, et le bien même qu'il fait; il auroit beau se mettre en retraite, s'abstenir de tous plaisirs, ne faire que prier Dieu et donner l'aumône, on diroit toujours que c'est feinte et hypocrisie.

Il est naturel de soupçonner des plus grands crimes, ceux que l'on veut avoir quelque raison de haïr.

Les hommes ne regardent d'ordinaire les choses qu'ils n'aiment point, que du côté qui peut les animer davantage à les haïr.

La haine tourne toujours les plus légers conjectures au désavantage de ceux qu'elle a résolu de noircir.

Comme il est naturel d'aimer ceux que l'on a fort obligez, parce qu'on en attend de la reconnoissance, il est très-ordinaire de haïr ceux que l'on a offenzé, parce que l'on craint toujours leur ressentiment.

L. Vel.

Ra-

D E C E M B R E. 1734. 2617

Rarement les inimitiez qui sont entre les hommes sont fondées ; et celles qui le sont le moins , sont ordinairement les plus opiniâtres.



EXTRAIT de la Dissertation du R. P. Dom Bernard de Montfaucon , lûë à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Belles Lettres , le 12. Novembre dernier , sur *les Armes des anciens Gaulois et des Nations voisines.*

Comme la Guerre est un des principaux objets de l'Histoire , les Armes dont on se servoit aux temps les plus reculez , méritent particulièrement notre attention.

En 1685. on découvrit dans la Terre de Cocherel, Diocèse d'Evreux, un Tombeau de pierres brutes , qui renfermoit deux Cranes. Sous l'un étoit une Pierre qu'on nomme *Pyrités* , taillée en fer de hache , et sous l'autre un beau Giade Oriental, verdâtre et marqueté d'argent , de la même forme. Le Tombeau levé parurent les ossemens de deux autres Corps , dont la tête reposoit de même sur des haches de pierre. En élargissant

2618 MERCURE DE FRANCE
la fosse , on trouva de suite seize à dix-huit Corps , le visage tourné au Midi , le crâne plus dur et plus épais qu'il ne l'est ordinairement , avec des haches de pierre de différentes couleurs , rousses , grises , noirâtres , blanches. Il y avoit au même Lieu trois os semblables au fer d'une Lance , quelques bouts d'yvoire et de pierre , qui avoient servi de pointes de Fleches , et un morceau de corne de Cerf. A côté , sur un terrain plus élevé de huit pouces , étoient beaucoup d'ossemens à demi brulez , un monceau de pierres , et une Urne de terre cuite , pleine de charbons. Une couche de cendre d'un pied et demi de haut couvroit ces ossemens , entre lesquels on vit deux morceaux de crâne moins épais.

Ces Corps entiers , rangez sur la même ligne , étoient de quelque Nation barbare et peut-être Germanique , fort ancienne , qui n'avoit encore l'usage , ni du fer , ni d'aucun autre métal. Les deux Corps du Tombeau , dont l'un avoit pour fer de hache une pierre précieuse , étoient apparamment les Chefs de la Nation. Les cendres et les os brulez marquent incontestablement une sépulture de Gaulois , qui auroient appelé ces Barbares à leur secours. L'épaisseur du

DECEMBRE. 1734. 2619

crâne de ces derniers semble prouver qu'ils avoient la tête nuë, comme les Egyptiens du temps d'Hérodote ; les Gaulois la couvroient du *Cucullus* ou *Bar-docucullus*.

A l'occasion de ce Monument, le Pere de Montfaucon cite plusieurs Découvertes de ce genre, expliquées par des Passages d'Auteurs ; d'où il résulte que l'usage du Cuivre, qui a succédé aux Armes de pierre, de corne et d'os, a subsisté, même depuis les Empereurs Romains, conjointement avec l'usage du fer.

On voit entre autres Observations de ce Pere, que le *Materis* ou *Matara*, qu'on appelle encore *Matras* dans les Provinces Méridionales du Royaume, avoit des ailerons et se lançoit avec la main ; d'où vient le Proverbe usité autrefois dans ces mêmes Provinces ; *Il va comme un Matras désempenné* (*pennis avulsis.*) Goudouli, fameux Poëte Toulousain de ces derniers temps, dit en langage de son Pays :

*D'un grand cop de Matras,
Mouric le jour de son trépas.*





*IMITATION de l'Építaphe Latine
du Maréchal de Berwick, inserée dans
le Mercure d'Août 1734.*

UN illustre Héros, un descendant des Rois,
Expire sous les coups des Parques inhumaines.
On reconnoît bientôt à ses fameux Exploits,
La source du beau sang qui couloit dans ses
veines.

Une rare prudence, une rare valeur
Des plus fiers ennemis l'ont scû rendre vain-
queur.

Peuples, en doutez-vous? Almanza, Barcelonne
Vous l'apprendront mieux que personne.

Que de fois on l'a vû, bravant mille hazards,
Pour l'honneur de nos Lys voler aux Champs
de Mars!

Le François consterné, par un torrent de larmes,
Montre ce qu'il doit à ses Armes.

Il apprit de Turenne à mépriser la mort,
A vaincre, à renverser les plus fortes barrières,
Vivants, ces deux Guerriers eurent un même sort,
Un même sort termina leurs carrières.

L. Vol.

Hélas!

DECEMBRE. 1734. 262.

Hélas! pour nous rendre contents,
Il devoit vivre plus long-temps;
Mais il acquit assez de gloire,
Pour vivre à jamais dans l'Histoire!

A. X. H.



III. LETTRE d'un Médecin de
Montpellier à un Médecin de Paris.

JE vous ai promis, Monsieur, dans
ma dernière Lettre que je vous don-
nerois dans celle-cy le reste des preuves
du peu de justesse de la Critique qu'on
a faite du Traité de Chimie de M. *Ma-
louin*; mais je passerois les bornes ordi-
naires d'une Lettre si j'y rapportois tout
ce qui reste à relever dans cette Criti-
que. On y conteste les veritez les plus
reconnuës, comme lorsqu'on y reprend
page 1825. les Propositions suivantes.

» Les parties d'eau se touchent par
» des surfaces d'autant plus petites, que
» ces parties sont plus petites elles-mêmes.

» Les corps ont d'autant plus de sur-
» face, qu'ils sont plus divisez.

» Plus les Tuyaux Capillaires sont pe-
» tits, plus la surface de leurs côtez est

L. Vol.

D iij » grande

2622 MERCURE DE FRANCE

» grande, en comparaison de l'eau qu'ils
» peuvent contenir.

Il suffit d'exposer ces propositions pour
réfuter la Critique qui les combat.

On sçait communément qu'il est cer-
taines Préparations ou Recettes de Re-
medes, reçues en Pharmacie et confir-
mées bonnes par un long usage, aux-
quelles on ne doit point apporter de
changement par envie de mettre du sien,
parce qu'on ne peut les changer sans les
rendre moins bonnes. La conduite que
vient de tenir la Faculté de Médecine de
Paris, doit certainement servir sur cela de
décision et de regle. Cette sage Compa-
gnie ayant à donner dans son Code Médi-
camentaire la préparation du Régule or-
dinaire d'Antimoine, a choisi celle que
les Chimistes donnent pour la meilleure.
Le Critique reproche donc mal à pro-
pos à M. *Malouin* d'avoir aussi donné
cette même préparation; et il est aussi
injuste de l'accuser de l'avoir prise du
Code de la Faculté, qu'il le seroit d'ac-
cuser la Faculté de l'avoir prise du Cours
de Chimie de M. *Lemeri*, parce qu'on
y lit, page 224. de la septième Edition ce
qui suit.

*Prenez seize onces d'Antimoine, douze
onces de Tartre crud, et six onces de Sal-
pêtre*

I. Vol.

DECÈMBRE. 1734. 2623

pêtre raffiné, mettez-les en poudre et les ayant mêlez exactement, faites rougir un grand creuset entre les charbons, puis jetez dedans une cuillerée de votre mélange et le couvrez d'une tuile, il se fera une détonation, laquelle étant passée, vous continuerez à mettre des cuillerées dudit mélange dans le creuset successivement jusqu'à ce que tout y soit entré, faites alors un grand feu autour, et quand la matière sera en fusion, versez-la dans un mortier ou dans un calot de fer graissé avec du suif et chauffé; puis avec des pincettes, frappez les côtés, afin de faire précipiter le regule au fond. Lorsqu'il sera froid, vous le séparerez des scories avec un coup de marteau.

Voila le François de M. Lemerî, et pour me servir des termes du Critique, voici le Latin du Code, page 241. » Recipe
» Antimonii crudi libram unam, Tar-
» tari crudi uncias duodecim, Nitri puri
» uncias sex. Sensim et tenuissimè trita
» mixtaque, in crucibulum candens co-
» chleatim injice; singulis vicibus détonent
» cooperto crucibulo. Omni detonatione
» peractâ, augeatur ignis, donec fluida
» fiat materia; hanc fluentem in conum
» ferreum calefactum, illitumque sebo
» effunde. Concute conum, solidescet
» materia. Regulum exime à scoriis se-
» parandum ictu mallei. D iiii C'est

C'est avec la même justesse qu'on reproche à M. *Malouin* de donner pour faire l'Émétique, la même formule qu'en donne la Faculté. Le Critique est, je croi, le seul qui désapprouve qu'on s'accorde dans la préparation de ce Remède; dont les différences jettent les Médecins dans l'embarras et les Malades dans le danger. M. *Malouin* n'a pas prétendu donner une façon de préparer l'Émétique différente de celle des autres; c'est ce qu'il déclare expressément lorsqu'il dit, page 255. *l'Émétique dont nous venons de décrire la préparation, est très efficace; on la prépare de la même façon à Paris chez tous les Apoticairees.* Il paroît même que M. *Malouin* a eu la délicatesse de ne pas dire qu'il donnoit la préparation de l'Émétique, puisqu'il se sert du terme de *décrire*. Cette préparation de l'Émétique n'appartient pas plus au Code qu'au Traité de Chimie; en effet cette maniere de faire l'Émétique étoit en usage depuis long-temps et avant que le Code parût. Enfin ce qui décide la chose tout-à-fait en faveur de M. *Malouin*, c'est qu'il a donné touchant ces Recettes, des Remarques qui lui sont propres.

Le Critique, en voulant censurer ces Remarques, est tombé dans des fautes

DECEMBRE. 1734. 2625

considérables. Je vous ai mandé dans ma dernière Lettre celle qu'il a faite de confondre le Tartre Stibié cristallisé, avec la crème de Tartre; il confond encore le Sel Soluble, la crème de Tartre Soluble ou Sel Vegetal, avec l'Emétique; c'est page 1844.

Le Critique page 1813. fait entrer dans le Texte ce qui n'est mis qu'en Note, p. 10. du Traité de Chimie; il prend le commencement de cette Note, ensuite la fin, et enfin ce qui est au milieu; et il dit tout de suite après cette Note, comme s'il parloit du même Texte contenu dans le même Chapitre, *que pour rendre raison, &c.* il passe ainsi de la page 10. à la page 22. d'une Note au Texte, d'un Chapitre à un autre, et il donne toutes ces choses différentes pour une même matiere. Il continue encore tout de suite, passant de cette page 22. à la page 296. du commencement d'un Livre à la fin. *Il dit par rapport à la solidité, &c.*

Lorsque M. Malouin a dit que l'on entend par solidité des corps, leur diamètre, il a dit quelle est leur mesure, sans prétendre dire là de quelle façon on prend cette mesure, parce qu'il l'avoit dit dans le commencement de son

Livre. Ainsi il n'a point dit, comme le Critique le veut faire entendre, que les corps sont comme leurs diamètres, au contraire lorsqu'il a parlé de leur raison, page 35. il a dit qu'elle est triplée.

De la page 296. où se trouve l'article de la solidité du corps, le Critique revient sans en avertir le Lecteur, au Chapitre des principes, qui est page 20. et de-là il repasse aussi-tôt à la page 279. et il revient tout de suite à la p. 25.

Après tous ces écarts le Critique dit page 1826. *tandis que nous en sommes sur le début de l'Ouvrage, &c.* il veut faire entendre par là que le sujet de tout ce qu'il vient de critiquer ne fait que le commencement de l'Ouvrage, et au contraire il avoit déjà parcouru tout le Livre, et étoit allé jusqu'à la fin, pag 296. pour choisir les endroits qui lui ont paru les plus propres à donner du ridicule. Et en disant ainsi qu'il n'en est qu'au début de l'Ouvrage, il confirme bien ce qu'on voyoit d'ailleurs assez, qu'en mettant après des phrases, prises du commencement du Livre, d'autres propositions tirées de la fin, il a voulu faire entendre qu'elles se suivent ainsi dans l'Ouvrage critiqué.

Notre Critique se sert enfin de tous

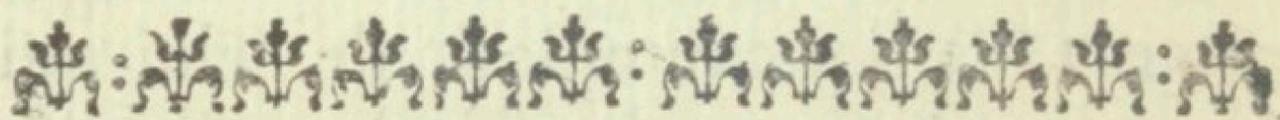
DECEMBRE. 1734. 2627

moyens pour combattre le Traité de Chimie; en voici encore un exemple. Pour faire croire qu'il y a dans ce Traité un Endroit copié du Cours de Chimie, il rapporte un passage de ce Cours de Chimie et un autre du Traité de Chimie, sur la même matière, et il les rapporte avec une confiance capable de séduire un Lecteur qui ne seroit pas attentif à distinguer la différence qui se trouve entre deux Passages qui énoncent la même vérité, mais ce qui rend le Critique bien blâmable, c'est que pour rendre ces deux Passages ressemblants, il a eu l'adresse de changer page 1823. les expressions de celui qui se lit dans le Cours de Chimie, et il a détaché celui du Traité de Chimie de ce qui le précède et le suit essentiellement.

Vous voyez donc, Monsieur, ce qu'on doit penser de cette Critique; on n'a rien épargné pour la grossir, on y a même employé des choses qui sont tout-à-fait étrangères au Sujet, comme lorsque le Critique indique un Recueil de Pièces qui est imprimé sous le nom des Eco-liers de Rhétorique du College de Louis LE GRAND. *Nous remarquerons en passant, (dit-il, page 1828.) puisque l'occasion s'en présente, qu'il y a sur cette matière un excellent Poëme Latin intitulé Ferrum, 1. Vol. D vj dont*

2628 MERCURE DE FRANCE
dont il s'est fait plusieurs Editions , et une
entre autres toute nouvelle inserée dans un
Recueil qui a pour titre Musæ Rhetorices,
&c. imprimé à Paris chez Barbou , rue
S. Jacques. On peut bien assurer que cela
n'est point du tout à sa place dans la
Critique d'un Livre de Pharmacie; on au-
roit été moins surpris si on y avoit pris
occasion d'indiquer l'Eau de fougere.

Cette Critique enfin est remplie de
choses semblables , qui la rendent aussi
diffuse et ennuyeuse , qu'elle est peu
juste dans le fond. Je suis, Monsieur, &c,



B O U Q U E T

*A Mademoiselle * * **

P Artés, mes Vers, allés, présentés vous
Aux pieds d'Iris , qui si fort vous désire ;
Dites lui que la peur d'exciter son courroux ,
A ses commandemens m'oblige de souscrire.
Marqués lui mes respects et mes soumissions ,
Et lui portés encor mes adorations ;
Vous êtes, je le sçais, indignes de paroître ,
Et vous étiez aussi très-indignes de naître ;
Mais, il faut obéir à ses ordres pressants ;

Elle

Elle a dit, je le veux, partés-donc, j'y consens.

Puisque vous le voulés, Iris; il faut vous plaire,

Vous demandés des Vers, et je vais vous en faire

Ce n'étoit point mon sentiment;

La grandeur du sujet épouvantoit ma Muse,

Mais, dirés vous, travaille, et laissant ton excuse,

Satisfais mon empressement.

C'est pour toi trop d'honneur, Poète misérable,

Tant d'autres seroient fort heureux

De pouvoir répondre à mes vœux.

Belle Iris, je l'avouë et je deviens traitable;

Mais que dirai-je enfin? dirai-je que vos yeux

Vont percer jusqu'au fond les cœurs les plus rebelles?

Qu'ils y laissent souvent des blessures mortelles?

Et qu'ils auroient jadis soumis le Roy des Dieux?

Que par tout les graces fidelles,

Sans cesse accompagnant vos pas?

Font adorer par tout vos célestes appas?

Qu'Apollon vous destine au sommet du Parnasse

Après des doctes Sœurs une honorable place?

Et qu'enfin vous joignez par d'aimables accords,

Les charmes de l'esprit aux agrémens du corps?

Mille autres l'ont pensé: mille autres l'ont pu dire;

Ainsi de mon pésant cerveau,

N'ayant rien tiré de nouveau,

Comme il me convient mieux, je me tais et j'admire:

A. D. T.

L. Vol.

DIS



*DISSERTATION de M. Barrés ;
Docteur en Médecine de la Faculté de
Montpellier , sur la Nature du Ver So-
litaire.*

LEs Auteurs sont fort partagez sur la nature du Ver Solitaire. Les uns veulent que ce soit un seul Ver d'une extrême longueur , les autres prétendent que c'est un assemblage de plusieurs petits Vers , qui s'accrochant par leurs extrémités , forment une longue chaîne. Dans cette contrariété de sentimens , que tant d'habiles gens autorisent , le parti le plus sûr et la seule règle qu'on peut suivre , c'est l'expérience ; ainsi je me contenterai de proposer le Fait suivant , et pour le mettre dans un plus grand jour , on me permettra d'ajouter quelques réflexions et d'hasarder quelques conjectures à la fin.

F A I T.

Il n'y a pas long-temps qu'un de mes malades de la Campagne rendit par bas un grand nombre de petits vers plats , de couleur blanche , de figure quarrée ,
J. Vol. mais

DECEMBRE. 1734. 263

mais un peu convexes sur les côtes, et dont la grosseur répondoit au Lobe d'une petite fève. Leur mouvement me parut singulier; tantôt ils s'élançoient et faisoient de petits sauts, tantôt ils se rouloient vigoureusement, pour tâcher de se rattraper et de se rejoindre. On en voyoit parmi ceux-ci, qui se tenant accrochez par leurs extrémités, formoient une petite bande d'un demi pied de long, où l'on pouvoit compter par autant d'intersections assez sensibles, quantité de ces animaux, si fortement liez entr'eux, qu'on avoit beaucoup de peine à les séparer. En effet à mesure que je tâchois moi-même d'en venir à bout, leur peau s'étendoit et se prêtoit si fort, qu'elle étoit sur le point de se déchirer; et alors des mouvemens si violents causant indubitablement de grands tourmens à cette traînée de vers, n'a-t-on pas tout sujet de penser que la douleur démontoit leurs ressorts, et leur faisoit lâcher pris. C'est aussi dans cet état qu'on les remarquoit si irrités par des mouvemens violens et irréguliers, qui ne finissoient qu'après que ces animaux avoient repris la place d'où on les avoit arrachés.

Cet exercice se fit pendant quelque peu de tems que la vigueur de ceux qu'on

I. Vol.

retez

2632 MERCURE DE FRANCE

retenoit dans l'éloignement pour les empêcher de se reprendre , devenant insensiblement foible et languissante, se perdit bientôt avec la vie. Je remarquai avec surprise le bon ordre que ces vers sembloient garder dans leur arrangement ; rien de plus merveilleux que de les voir autour de cette chaîne vermineuse , sans avoir de débat pour gagner leur poste , ceder , pour ainsi dire , tout le droit de se prendre le premier à celui qui se trouvoit le plus à portée , dans le tems que les autres plus éloignez attendoient que leur tour fut venu de se ranger de suite. Cependant le tems qui se passa dans cette opération fut de très-courte durée , puisque dans un petit instant le nombre de ceux qui se mirent de la partie , augmenta beaucoup la longueur de la chaîne. Cette observation a été faite le 16. du mois d'Avril 1734. à *Paulian* , petite Ville du Diocèse de Beziers.

Que peut-on penser sur cette espece de déference qui regnoit parmi ces petits animaux ? Pour moi je crois qu'il est très-difficile de deviner en cette occasion. Cependant le different état de grosseur de chaque ver en particulier , ne seroit-il pas la cause de ce mystere ? Du moins le décroissement que la chaîne vermineuse

laissoit appercevoir dans son étendue, semble favoriser cette conjecture. C'est sur cette observation que j'ai formé le dessein d'écrire sur la nature du Ver Solitaire. Je ne m'attache au sentiment de personne, me contentant de rapporter d'abord en peu de mots ce que j'ai pû découvrir de plus singulier sans le secours du Microscope sur la structure de ces petits vers; je passerai ensuite à la Méchanique de leur état systématique, c'est-à-dire, à la façon dont la chaîne vermineuse se fait et finit par le mouvement progressif qui lui est propre.

Structure des petits Vers qui forment ensemble le Ver Solitaire.

L'observation, dont on vient de parler, laisse une difficulté à éclaircir. Ces petits Vers, dira-t-on, se prenoient-ils par la tête ou par l'extrémité opposée? Quoiqu'il semble d'abord assez mal-aisé de résoudre cette question, le mouvement progressif, quelque derangé qu'il fut, de chaque Ver en particulier vers la partie engagée, et celui que la chaîne vermineuse faisoit suivant la même direction, montrent assez sensiblement que c'étoit par la tête que ces petits animaux s'accrochoient les uns aux autres.

2634 MERCURE DE FRANCE

Ce fut en effet dans cette partie qu'on prend pour la tête du Ver, que je remarquai une cavité peu profonde, dont la circonférence a un diamètre égal à celui du reste du corps de l'animal; cette circonférence étoit garnie d'un Plan de fibres circulaires. Du milieu de cette cavité, comme d'un centre, s'élevoit un petit Cone dont la base renversée le faisoit ressembler à une espee de Trompe, dont les bords étoient paralleles à ceux de la cavité. Tout cet appareil étoit enduit d'un suc muscilagineux, ou d'une espee de glû, qui probablement ne devoit avoir d'autre usage que d'entretenir la souplesse de ces parties, ou de boucher exactement jusqu'au moindre soupirail, qui pouvoit se trouver aux bords de cette même cavité dans le tems qu'elle s'appliquoit à la croupe, pour ainsi-dire, de l'autre Ver; ce qui augmentoit la résistance que ces petits Vers faisoient pour empêcher leur désunion. La position du Sphincter, ou de ce Plan de fibres musculaires dans cette extrémité, et les mouvemens de dilatation ou de contraction avec ceux de la Trompe dans les differents besoins de cet animal, démontrent, ce me semble, clairement les usages de ces parties.

Les mouvemens convulsifs des Vers détachés de leur bande peuvent nous conduire à la connoissance de leur structure , en nous découvrant les effets de deux Plans de fibres musculaires , qui formoient le tissu de la peau , ou qui étoient infailliblement couchez au-dessous. Le premier étoit un Plan de fibres Spirales qui s'étendoient de la tête jusqu'à l'extrémité du Ver. Le second étoit un Plan de fibres longitudinales , qui prenant origine au-dessous ou tout auprès du Sphincter venoit s'insérer à l'extrémité opposée , et coupoit les fibres du premier rang à angles droits , ou presque droits ; ainsi selon la position de ces deux Plans musculaires , leurs fibres dans un état violent de contraction agissant de concert , comme autant de détentes , et heurtant contre une surface solide , se trouvoient repoussez avec vigueur sur elles-mêmes , et donnoient lieu à ces mouvemens convulsifs , qui faisoient perdre terre à ces petits Vers , et qui les agitoient jusqu'à ce qu'ils eussent regagné leur chaîne. Du reste cette étroite adhérence qu'ils recherchoient avec tant d'ardeur me parut si naturelle à leur espece , qu'il n'étoit pas possible de les séparer et de les tenir éloignez les

2636 MERCURE DE FRANCE
uns des autres sans leur faire perdre la
vie.

*Mechanique de l'Etat Sistematique de ces
petits Vers.*

On entend par Etat Sistematique l'ordre de tous ces petits Vers pris ensemble, ou bien l'arrangement de ce cordon vermineux, dont je dois faire voir la maniere d'agir des ressorts dans leurs entrelassemens. Les découvertes que j'ai déjà exposées sur la structure des parties de cette extrémité, qu'on regarde comme la tête du Ver, ne seront pas là-dessus d'un petit secours : par-là il ne sera pas difficile de démontrer de quelle façon ces petits Vers se prenoient les uns les autres. Toute leur Mechanique dépendoit de la contraction de la Trompe et du Sphincter de la cavité, du ressort de l'air intérieur, et de la pesanteur de la colonne de l'air de dehors. C'est ainsi que les Sangsues s'attachent à leur proye. C'est ainsi à peu près que les ventouses se prennent dans les applications qu'on en fait sur la peau ; et pour ne laisser aucun doute sur la certitude de cette Mechanique, il est bon de faire observer que ce qui me dévoila le jeu secret des parties de l'animal ou de ses ressorts, fut que dans le même

tems que ces petits Vers séparés cherchoient à se rejoindre, on voyoit distinctement leur Sphincter se dilater et se disposer à recevoir sa prise, se resserrer ensuite et l'étrangler fortement lorsqu'ils l'avoient rattrapée. Il est aisé de juger que la Trompe qu'on avoit vû s'élever et s'enfler lors de la dilatation du Plan des fibres circulaires, ne s'adaptoit pas avec moins d'exactitude pour affermir le tout; et que la glû dont on a parlé n'étoit point en cette occasion un ciment inutile: Peut-être même que la croupe de tous ces petits Vers étoit faite de façon à faciliter l'étroite liaison de ces parties ensemble.

Mouvement progressif de la chaîne vermineuse.

Cette suite continüe de Vers se traînoit en rampant et avançoit peu à peu. Le chef de la bande faisoit d'abord son mouvement vermiculaire de la tête vers l'extrémité opposée, par la contraction des deux Plans de fibres catanées. Le Ver qui suivoit se mettoit en jeu de la même manière après que le premier avoit fini le sien, le troisième alloit le même train et ainsi des autres jusqu'au dernier; pourvû toutefois qu'on les laissât faire.

2638 MERCURE DE FRANCE
sans les agacer. Tous ces mouvemens
successifs se faisoient sans interruption
avec une vivacité et une adresse admira-
ble, comme si ce n'eut été qu'un seul
Ver, dont les fibres eussent été comprises
dans de petits intervalles; aussi étoient-
ils naturels à toute la bande: mais dans
la désunion violente causée à ces petits
Vers par des distractions outrées et dou-
loureuses qui l'avoient précédée, ces
mêmes mouvemens devenoient convul-
sifs, et les avant-coureurs de la mort.

On reconnoîtra, sans doute, par le
mouvement dont on vient de parler,
de veritables signes de vie dans toute cette
chaîne de Vers; mais on ne sçauroit dé-
couvrir précisément en quoi consistoit
dans cet état systématique la vie de cha-
que Ver en particulier. Il me paroît ce-
pendant qu'on peut dire qu'elle dépen-
doit seulement du cours des liqueurs,
ou bien que la respiration se faisoit à la
faveur de quelque ouverture placée au-
dehors du Cercle musculaire, qui em-
brassoit la croupe du dernier pris. Il en
est de même de l'extrémité du conduit
des aliments et de celui des excréments,
et on doit nécessairement supposer que
les ouvertures extérieures de ces conduits
sortent des parties qui ne sont pas enga-
gées.

Il faut maintenant observer au sujet de la vie de tous ces Vers , que suivant l'état bon ou mauvais de leur santé , les liens qui les accrochent ensemble ont une inégale force ; En effet, lorsque tous ces petits animaux sont également vigoureux dans toute l'étendue de la chaîne , et que leur vigueur se maintient pendant un assez long espace de tems , l'étroite union, fait un nœud gordien : mais si, par quelque cause que ce soit , une maladie commune ou particuliere à quelqu'un d'eux , les vient attaquer ; cette vigueur se rallentit peu à peu , les parties engagées se relâchent , ces petits Vers s'abandonnent mutuellement , ils se divisent par bandes de différentes longueurs , ou bien ils se détachent tout-à-fait les uns des autres. Ce qu'on voit ordinairement arriver par l'usage des *Contrevers* , ou de certains aliments qui approchent de la nature de ces Remedes.

Des effets si salutaires devroient nous porter à chercher un remede assuré pour nous garantir de cette pernicieuse troupe d'ennemis , je conviens même qu'il seroit fort à propos de rapporter ici le plus puissant secours capable de les exterminer. Mais comme l'on ne manque pas de bons *Contrevers* dans la Médecine ,

2640 MERCURE DE FRANCE
qu'on employe tous les jours avec succès, je croi pouvoir me dispenser d'en faire d'autre recherche. Il est vrai cependant par l'experience, que les mêmes remedes qui tuent les autres especes de Vers, sont quelquefois des secours impuissants contre celle-cy; mais alors ce n'est pas tout-à-fait l'impuissance de ces Remedes. Pour se convaincre de cette verité il faut seulement considerer que la chaîne vermineuse toujours habile à réparer les pertes qu'elle fait de quelques-uns de ses individus, reprend bien-tôt après de nouvelles forces, et que d'ailleurs la longueur prodigieuse de ce cordon de Vers qui suit toute l'étendue des intestins, sçait, pour ainsi dire, se mettre à couvert de l'impression des remedes, qui seroient toujours efficaces, s'il n'y avoit qu'un seul Ver à exterminer.

On se croit en droit de conclure de tout ce que dessus, que le *Ver Solitaire* n'est autre chose qu'une suite de petits Vers, qui étroitement unis ensemble, font une chaîne differente, tantôt par sa longueur et par sa grosseur, tantôt par la figure monstrueuse et la couleur noire de la tête du chef de cette chaîne. On aura peut-être de la peine à se persuader que dans cette enchainure de Vers,

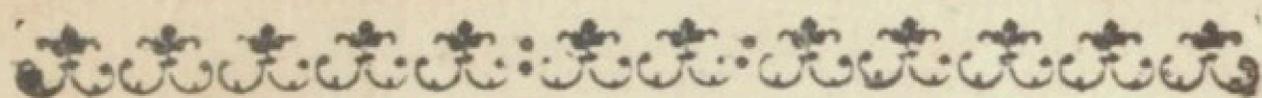
la tête du chef paroisse souvent différente de celles des autres Vers de la suite; mais la difficulté disparaîtra si on fait attention que la tournure des parties ne se montre pas toujours la même dans cette extrémité du Ver, et que par conséquent les changemens bizarres dont la délicatesse la rend susceptible, ne sçauroient permettre de lui assigner une figure constante et positive; ainsi il n'y a point à hésiter si on s'en tient aux justes conséquences de notre Observation, ce qui m'empêche de pousser plus loin ce raisonnement.

En établissant ainsi la nature du *Ver Solitaire*, on peut compter dans cette corde vermineuse autant de vies qu'il y a de nœuds ou d'intersections dans toute son étendue; il sera donc facile d'expliquer comment le *Ver Solitaire* ne laisse pas de vivre, quoiqu'il s'en détache de temps en temps des piéces assez considérables, qui bien souvent, à cause de l'ancienneté de la chaîne et de plusieurs autres circonstances, ne permettent pas de distinguer si ces piéces sont un véritable assemblage de petits Vers, tant leur adhérence se fortifie avec le temps. On peut encore, suivant ce Système, rendre raison pour quoi certains Sujets

2642 MERCURE DE FRANCE
tendent par le bas des Vers de cette es-
pece , souvent tout-à fait séparés , ce
qu'on regarde alors comme des semen-
ces du Ver Solitaire , tantôt par bandes
de différente longueur , tantôt ne faisant
qu'un seul Ver de plusieurs aulnes de long,
connu sous le nom du *Solitaire*. Ces dé-
sordres viennent , sans doute , ou de
l'effet de quelque puissant Remede , com-
me on l'a remarqué cy-dessus , ou bien
de ce que la chaîne vermineuse n'étant
pas encore bien affermie , les Vers se
trouvant trop jeunes et trop foibles pour
soutenir les entrelassemens , permet ai-
sément son entière destruction.

Quoique cette observation , faite avec
toute l'exactitude possible , paroisse pro-
pre à éclaircir la Question , sçavoir si le
Ver Solitaire est un seul Ver , distingué
dans sa longueur par plusieurs nœuds ,
ou si c'est un assemblage de plusieurs
Vers attachez les uns aux autres par
leurs extrémités , je ne me flatte point
d'avoir satisfait tous les Lecteurs éclai-
rez , et je déclare que je recevrai avec
plaisir toutes les objections qu'on pourra
former contre le sentiment que j'ai em-
brassé.

DECEMBRE. 1734. 264



L'EMULATION.

*Ode prononcée au College de Lizieux, le
jour de la Distribution des Prix, le . . .
Août 1734.*

DE l'Emulation en Miracles féconde ;
Muse , celebrons les bienfaits :
Dans les nobles projets sa vertu nous seconde ;
J'en ressens déjà les effets ;
Je la voi; de ses yeux sortent des traits de flâmes,
Dont le divin pouvoir encourage mon ame
Aux plus difficiles travaux ;
Vien ;(dit-elle) que je t'inspire;
Ceux qui vivent sous mon Empire
Combattent les plus fiers Rivaux.



Il est pour arriver au Temple de Memoire ,
Il est , croi-moi , plus d'un chemin ;
Mais par mon entremise , un beau désir de gloire
Y conduit comme par la main.
D'un travail assidu je fais aimer les chaînes ;
Par un Mortel soumis à mes loix souveraines
Que d'obstacles sont surmontez !
Je lui prête une aîle intrépide ,

I. Vol.

E ij

Qui

2644 MERCURE DE FRANCE

Qui l'éleve d'un vol rapide
Au-dessus des difficultés.



Loin d'ici l'ennuyeuse et coupable indolence ;
Pour qui l'étude est sans attrait ;
Elle arrête l'essor d'un esprit qui s'élançe ,
Elle en émousse tous les traits :
Que d'Ouvrages fameux on n'eût jamais
naître ,
Si le soin glorieux de se faire connoître
N'avoit excité nos Ayeux !
Songeons quand notre œil les contemple
Qu'ils nous donnerent un exemple
Que nous devons à nos Neveux.



Mais que vois-je ? Quelle est cette vaste carrière
Qui s'offre à mes regards surpris ?
Est-ce ici qu'aux efforts d'une vertu guerrière
Mars exerce ses Favoris ?
Non , j'y vois Apollon que sa Cour environne ;
De jeunes concurrens disputent la Couronne ,
Que le vainqueur doit remporter.
Tous travaillent pour la victoire ;
C'est par le desir de la gloire
Qu'on parvient à la mériter.



Eleves d'Apollon , vous que sa main décore
I Vol.

DE

DECEMBRE. 1734. 2645

De ses Lauriers les plus chéris,
Nos applaudissemens vous excitent encore
A mériter de nouveaux prix;
Vous sçavez que la gloire est de peu de durée
Lorsque d'un beau succès l'ame trop enivrée,
Néglige de la conserver;
Soyez toujours prêts à combattre;
Les Ennemis qu'on vient d'abattre
Sont ceux qu'on doit le moins braver.



Tandis que nos Guerriers signalent leur courage
Sous les auspices de LOUIS;
Tandis qu'à leur aspect l'Ennemi plein de rage,
Voit ses projets évanouïs;
Sous les yeux d'un Mortel * que guide la Sagesse
J'aime à voir exercer la timide Jeunesse
A de pacifiques travaux,
Non moins grands, non moins profitables
Que ceux qui sont plus redoutables:
La Paix fait aussi des Héros.

* M. le Chevalier, Principal du College de Li-
ziens, où l'Auteur a étudié.

PESSELIER, de la Ferié sous Joüarre.





SUITE des Questions élémentaires et pédagogiques, tirées du Livre intitulé, la Bibliothèque des Enfants, contenant le Système du Bureau Typographique.

1. **A**près avoir donné bien des Questions sur la première Institution de l'Enfance, sur les premiers élémens des Lettres et du Rudiment Pratique, n'est-il pas à propos d'en donner sur l'Orthographe Française, et de demander si en fait de langue vivante il n'est pas plus raisonnable de prêcher la vie, la culture, l'innovation et la perfection, que de s'obstiner, comme dans les Langues mortes, à vouloir toujours laisser les choses ainsi qu'on les trouve ?

2. L'Orthographe des sons n'est-elle pas la moins équivoque en fait de Langue vivante ? Cent personnes qui entendent lire ou prêcher, font-elles plus d'attention aux Lettres qu'aux sons ou aux mots, et si ces personnes ne savent pas lire, pensent-elles à autre chose qu'aux sons, aux mots et aux idées de ces mêmes mots ?

3. Un homme qui ne sait pas lire ne comprendrait-il pas mieux l'idée de l'Enfant du Bureau, qui prononceroit rapidement les trois sons du mot *a, gn, o*, que l'idée de l'Enfant de la Méthode vulgaire, qui prononceroit aussi rapidement les noms des six lettres *a, ge, enne, e, a, u*, pour faire entendre le mot *agneau* ?

4. L'Orthographe variée de l'oreille n'altérant jamais les sons de la Langue qui constituent les mots, n'est-elle pas préférable aux Orthogra-

I. Vel.

phes.

phes variées des yeux qui altèrent les sons, les mots et le langage et qui sont un obstacle à la lecture ?

5. L'Orthographe qui approche le plus du caractere vivant, ne donne-t'elle pas un des plus sûrs moyens de lire, de perfectionner la Langue Françoisse, et de la communiquer dans les Provinces les plus éloignées ?

6. Seroit-il difficile d'exprimer chaque son par son propre caractere, simple ou composé, et d'établir pour la meilleure Orthographe ? la Science théorique et pratique des rapports exacts entre les sons et la maniere de les exprimer, ainsi qu'on le pratique à l'égard des sons de la Muslque et des mots ou des caracteres inventez pour en exprimer la juste valeur ?

7. D'où vient qu'on tolere et qu'on est obligé de sçavoir lire, ou pour mieux dire, de sçavoir déchiffrer et traduire toute sorte d'Orthograpes dans les Ecritures vulgaires du commerce du Monde ? Ne seroit-il pas mieux d'établir le principe général en faveur de l'oreille et des sons de la Langue, que de choquer en même-temps et l'oreille et les yeux par des Orthograpes indéchiffrables, suite de la Méthode vulgaire, et non du Systéme Typographique ?

8. D'où vient que le commun des hommes et des femmes après trente ans de lectures et d'écritures, suivant la Méthode vulgaire, ne sçait pas si bien l'Orthographe que de petits Entans montrez suivant le Systéme du Bureau Typographique ?

9. Chacun suivant ses lumieres et ses études, n'a-t'il pas droit d'écrire et de parler pour se faire entendre et pour communiquer ses pensées à tout le Monde ? Or l'Orthographe moderne

2648 MERCURE DE FRANCE
d'usage n'est-elle pas plus propre pour cette communication, que ne l'est la vieille Orthographe ?

10. Le nouvel usage de la nouvelle prononciation s'étant introduit malgré l'ancien usage de l'ancienne prononciation, pourquoi l'usage de la nouvelle Orthographe ne s'introduiroit-il pas malgré celui de la vieille Orthographe ? La vérité et la justesse des rapports entre les caractères et les sons, ne doivent-elles pas toujours servir de règle ?

11. La copie ne répondoit-elle pas au commencement à l'original ? Cet original ou l'usage qui est le maître vivant en changeant la prononciation d'un mot, donne-t'il à la Servante ou à la copie le droit de préférer l'ancien commandement au nouveau ?

12. La copie du langage écrit, ou des yeux, tient-il lieu d'original à d'autres qu'aux sourds voyans ; et la parole ou le langage ne sont-ils pas l'original impérieux dont l'écriture ou la copie ne sont que l'esclave et l'écho ?

13. Le changement en fait de prononciation, n'est-il pas plus arbitraire et plus capricieux que le changement en fait d'Orthographe ? Et si le langage mort doit s'exprimer avec son ancienne Orthographe, le langage vivant ne doit-il pas s'exprimer avec son Orthographe vivante et courante ? L'Orthographe ne se rapproche-t'elle pas toujours peu-à-peu de la prononciation ?

14. Pourquoi les Italiens et les Espagnols sont-ils moins esclaves que les François, en fait d'étimologie et d'Orthographe ? Et pourquoi ont-ils voulu rapporter l'écriture à la prononciation, et écrire comme l'on parle ? Et au contraire pourquoi le Peuple, dit *Franc*, est-il resté es-

clave d'une vieille Orthographe surannée, vicieuse et captieuse en fait de lecture et de prononciation ?

15. Pourquoi les Ecoliers sçavent-ils ordinairement l'Orthographe Latine beaucoup mieux que l'Orthographe Française ?

16. La vieille Orthographe ne doit-elle pas être regardée comme l'Orthographe de certains Sçavans qui sont amateurs d'étimologie, d'Analogie, &c. ne peut-elle pas encore être regardée en quelque maniere comme celle de certains ignorans Ecrivains publics, ou des Clercs qui lisant et copiant de vieux Actes dans les Etudes de Notaires et de Procureurs, ne peuvent sçavoir l'Orthographe que d'après les Titres, les Actes, les Procédures et les Patrocines qu'ils transcrivent ?

17. D'où vient que tant d'Ecrivains à la Cour et à la Ville, suivent encore à l'égard du *ja* et du *ve* consonnes, et à l'égard des Lettres capitales, les mauvaises pratiques des Maîtres ignorans qui leur ont montré à écrire ?

18. D'où vient que l'impression des pages d'un Livre paroît plus belle quand on supprime les lettres doubles, inutiles, les ligatures, les lettres à longue queue et à longue tête, comme *et*, *st*, *ss*, *si*, *s*, *et*, et qu'on leur préfère les *et*, *ss*, *si*, *et* ?

19. L'impression ne paroît-elle pas aussi belle lorsqu'on n'employe des lettres capitales que pour les noms propres, et qu'on préfère les petites majuscules aux grandes; exemple, *paris* au lieu de *Paris* ? Et n'est-il pas mieux au commencement d'un Livre et d'un Chapitre, d'imprimer comme l'on écrit les petites lettres au bas de la capitale, que de les mettre au haut; exemple, *Mon*, au lieu de *Mon* ?

E. v. D'où

20. D'où vient qu'à l'ouverture des Livres Latins, Anglois, Italiens, Espagnols, &c. un Lecteur sans étude rencontrera la signification de bien des mots, qui pour ces Langues, n'en devineroit pas un seul à l'ouverture d'un Livre François ?

21. D'où vient qu'il est plus aisé d'entendre un homme qui nous parle Latin, qu'il n'est aisé de lui répondre en cette même Langue ? D'où vient que tant de Religieuses entendent une partie des Leçons du Bréviaire et qu'elles ne peuvent les mettre de François en Latin ?

22. La théorie fera-t'elle revivre les Langues mortes aussi facilement que la pratique ?

23. Les Anciens qui écrivoient à longue ligne sans l'usage des points et des accens, sans séparer les périodes par des *alinea*, et les Musiciens qui alloient tout de suite sans séparer leurs mesures par des baces, en étoient-ils plus habiles ?

QUESTIONS DIVERSES.

24. D'où vient que par rapport au bien public, peu de gens sont en état de juger sainement de l'utilité et du mérite des moindres choses, et que tant de prétendus Sçavants font gloire de passer la vie à l'étude d'une infinité de riens par rapport à la société et à la Religion ? N'y a-t'il donc point de regle sûre pour évaluer le prix des choses ? L'empressement des hommes pour un objet, en prouve-t'il l'excellence à proportion ? Les petits sont-ils toujours obligés de se conformer au goût des Grands ? Et pourquoi l'empire du faux et de l'opinion rend-il les hommes si esclaves de leurs préjugés et si indifferens pour le vrai ?

25. Ne doit-on pas tâcher de rendre un Enfant
La Vol. sans

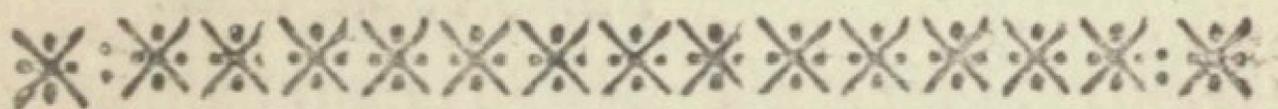
fant bon Acteur dans le Monde , à mesure qu'il en deviendra Spectateur ? Et s'il faut montrer les jeux de commerce à un Enfant , n'est-il pas bon de l'accoutûmer à jouier de l'argent , de l'accoutûmer au gain et à la perte et de l'instruire par la dépense de son argent et par le compte de cette même dépense ?

26. Le silence des Journaux est-il toujours un préjugé contre les Livres nouveaux et contre les nouvelles Méthodes ? Et doit-on même toujours juger du mérite des Ouvrages par l'Extrait des Journalistes ?

27. D'où vient que les Parens sont en general si indifférens sur le choix d'un Instituteur ou d'un Précepteur ? Voyez la Bibliothèque des Enfans in 4. page 105. Article XIII.

Magni momenti est prima litterarum elementa à perfectissimo Præceptore tradi.

On a dû expliquer les deux Enigmes du mois dernier par *Bac* et *Giroüette* , et les deux Logogryphes par *Cerf* et *Boucher*.



E N I G M E.

DEs long-temps mon pareil échappé du naufrage ,

Servit de sinistre présage ;

Ce n'est pas que je sois en pouvoir d'en causer ;

Je sens l'orage et je viens l'annoncer.

L. Vol.

E. vj. On

On me donne l'Art de prédire,
 Mais hélas ! ce n'est que malheurs.
 Je suis cause que l'on soupire,
 Quand par mes cris on prévoit des douleurs ;
 Si je voulois , Lecteur , me faire mieux con-
 noître ,
 Ce n'est pas sous ces traits que je voudrois pa-
 roître ;
 Je deviendrois ton vrai fléau.
 Tu trouveras peut-être mon corps beau ,
 Et mon air fier et magnifique ,
 J'ai presque dit le mot Enigmatique.



LOGOGRYPHE.

A quatre pieds , un Animal ,
 Coupez mon chef , je suis en coque ,
 Renversez-moi , Ville et Bicoque ,
 En guerre , je leur suis fatal.

Par M. de Glaz.

AUTRE.

Par moi tu vis , Mortel , tu le sçais sans
 conteste ;
 Abrege-moi le trois , je suis Seigneur agreste ;
 Incise mon second , un arbre manifeste ;
 Nombre ces quatre Vers , tu me vois , je proteste

Par M. de Glaz.

DECEMBRE. 1734. 263

AUTRE.

Q Uatre Lettres forment mon nom ;
Si vous retranchez la deuxième ,
Arrangeant le surplus de certaine façon ,
L'homme pour contenter son avarice extrême
A travers mes écueils sçait se faire un chemin :
Rendez la moi , placez ma tête avant ma fin ,
Puis ma troisième retranchée ,
Je sçai me faire craindre ; à peine suis-je née ,
Je tonne , je menace et cherche à me vanger ;
De mon tout tirez l'Anagramme ,
Vous y verrez un Saint que le François réclame.
Enfin voulez-vous me trouver ?
Lecteur , adressez-vous aux Enfans du Parnasse ,
L'Ode sans moi n'a point de grace.

Par M. Emery , Sieur de l'Isle C. D. N.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

P R I E R E S sur les Epîtres et sur les
Evangiles , par feu M. Pelisson , de
l'Académie Française. *A Paris , chez*
François Mathey, rue S. Jacques, au coin
I. Vol. de

2654 MERCURE DE FRANCE
de la rue des Noyers, à S. Augustin 1734.
in-16. de 194 pages.

Dans l'Approbation de cet Ouvrage le Censeur dit y avoir trouvé les sentimens de la pieté la plus tendre et la plus éclairée. Il seroit facile de s'étendre sur un pareil sujet, mais on se contentera d'ajouter que le suc de chaque Epître et de chaque Evangile étant présenté de la sorte, il en résulte entre autres avantages, celui-ci, qu'avec un peu de réflexion on apprend quel a été l'Esprit de l'Eglise en joignant dans son Office Public telle Epître à tel Evangile en particulier.

LES VIES des Hommes Illustres
de Plutarque, traduites en François, avec
des Remarques Historiques et Critiques,
par M. *Dacier*, de l'Académie Royale
des Inscriptions et Belles - Lettres, &c.
Nouvelle Edition, augmentée de plusieurs
Notes et d'un neuvième Tome des Vies
omises par Plutarque, traduites de l'An-
glois, par M. l'Abbé *Bellenger*, 9. vo-
lumes *in-4.* A Paris chez *Emeri*, *David*
l'aîné, *Dumesnil*, *Huart*, *Rollin fils*, et
de Hansy, Libraires 1735. Le tome neu-
vième en grand et petit papier, enrichi
de Portraits gravez par M. *Audran*, se
vend séparément; on trouvera chez ces
Li-
Li-

DECEMBRE 1734. 2655
Libraires les mêmes Vies des Hom-
mes Illustres en 10. vol. *in-12.*

PRIERES au S. Sacrement de l'Au-
tel pour chaque semaine de l'année, avec
des Meditations sur divers Pseaumes de
David, par feu M. *Pelisson* de l'Acadé-
mie Françoisse, seconde Edition. *A Paris*
chez François Mathey, rue S. Jacques, au
coin de la rue des Noyers, à S. Augustin.
1734. *in 16.* de 168. pages.

La lumiere et l'onction, l'élevation et
la clarté se trouvent réunies dans cet
Ouvrage, dont le seul but est de rani-
mer les vertus chrétiennes dans tous les
cœurs. L'unité qui y regne dans les diffé-
rentes parties, et l'art avec lequel est fon-
due, si l'on peut s'exprimer ainsi, toute
la substance des Epîtres et des Evangi-
les, le caractérisent encore davantage, et
le distinguent de tous les autres de la
même nature.

ESSAIS du Chevalier BACON,
Chancelier d'Angleterre, sur divers sujets
de Politique et de Morale. *A Paris, Quay*
des Augustins, chez Emery 1734. in-12.
de 396. pages, sans l'Avertissement et
la Table, *Prix 45. sols.*

On ignore le nom du Traducteur de
I. Vol. cet

2636 MERCURE DE FRANCE
cet excellent original Anglois. On sçait
que le célèbre Bacon vivoit sous le Regne
de Jacques I. on voit dans cet Ouvrage,
comme en racourci, tout son génie. Un
esprit aisé, un jugement sain; le Philo-
sophe sensé, l'homme de réflexions y
brillent tour à tour. C'est un des fruits
de sa retraite après avoir quitté le monde,
dont il avoit long-tems éprouvé les pros-
peritez et les disgraces.

Le Libraire espere avec raison dans
son Avertissement, que ces Essais ne se-
ront ni moins recherchez, ni moins lûs,
ni moins utiles que les Maximes de M. de
la Rochefoucault. Tout y paroît si rai-
sonnable, que chacun croit penser de
lui-même ce qu'il trouve exprimé dans
Bacon.

La Politique n'y est point contraire à
la Religion, et celle-ci y soutient à son
tour la Politique. C'est un Livre de Prin-
cipes qui peuvent également servir à
l'Homme d'Etat et au Philosophe. Ce ne
sont point des Maximes de spiritualité,
mais des réflexions saines, judicieuses,
solides. L'Auteur parle librement: c'étoit
assez le caractère des Anglois; et c'est
encore celui de leurs Auteurs: mais quand
cette liberté n'a rien que de conforme
au bon sens et à la raison, quand elle

DECEMBRE. 1734. 2657

respecte la Religion et la Pieté , qui doivent être raisonnables elles-mêmes , loin d'être blamable , c'est le meilleur assaisonnement qu'on puisse donner à un Ecrit , aujourd'hui sur tout , que ce gout paroît regner de plus en plus en France , et même dans presque toute l'Europe.

Cet Ouvrage , dit-on dans l'Avertissement , donne en peu de mots tant de Regles lumineuses d'une sage conduite, qu'il plaît , qu'il instruit , qu'il charme ceux qui aiment à se connoître et qui craignent de se tromper. S'il reprend des défauts , c'est pour apprendre à les corriger ; s'il attaque des abus , c'est pour montrer à les éviter ; s'il donne des Préceptes , c'est pour faire discerner ce qui est de devoir et fuir ce qui n'est que de caprice et de fantaisie.

Ces Essais de Politique et de Morale sont contenus en 51. Traitez ou Chapitres ; sçavoir de l'habitude et de l'éducation , du Mariage et du Celibat , de la conversation, de la noblesse, de la colere, de la louange &c. donnons quelques exemples pris çà et là pour faire juger de ces Maximes.

Des Cérémonies et des Complimens. Il est certain qu'avoir des attentions , de la Politesse et s'acquiter des cérémonies convenables,

I Vol.

nables,

2658 MERCURE DE FRANCE
nables , contribue beaucoup à nous attirer des loüanges. Ces manieres polies et engageantes , comme disoit la Reine Isabelle de Castille , sont de perpetuelles Lettres de recommandation pour celui qui les a. Il suffit , pour s'en instruire , de ne pas les mépriser , et d'être attentif aux manieres des autres. Au reste, on peut s'en fier à soi-même. Car si l'on se donne trop de peine pour ne rien omettre à cet égard , on perd ce qu'il y a de plus estimable , qui est de paroître naturel , et sans affectation. Les manieres de quelques Personnes ressemblent aux Vers , dont toutes les syllabes sont comptées. Lorsqu'on s'attache à de si petites choses, on ne sçauroit se rendre capable des grandes.

De la Noblesse: Ceux qui sont les premiers élevez à la Noblesse , ont ordinairement de plus grandes qualitez , mais moins d'innocence que leurs Descendants. Car rarement on ne s'éleve que par des bons et des mauvais moyens ensemble. Il est injuste que la memoire des vertus demeure à la Posterité et que les défauts soient ensevelis avec ceux qui les ont.

Du Discours. Il y a des gens qui ont des lieux communs et des Thèmes tout faits , où ils brillent d'abord ; mais man-

DECEMBRE 1734. 2659

quant de variété , ils ennuyent bientôt et paroissent ridicules aussi-tôt qu'ils sont découverts.

De la Plaisanterie. Plusieurs choses doivent être privilégiées ; la Religion , les Matieres d'État , les Grands Hommes , les affaires graves des Particuliers et tout ce qui est digne de pitié.

Un homme satyrique fait craindre aux autres son esprit , et doit à son tour craindre leur memoire.

Il n'y a qu'une occasion où l'on peut se louer de bonne grace , c'est en louant dans un autre une vertu que l'on possède soi-même.

Sur tout gardez-vous bien soigneusement des discours railleurs et malins. La conversation doit être comme une promenade , et non pas comme un grand chemin qui mene à la maison de quelqu'un.

Des Magistrats et des Dignitez. A l'égard de la corruption, ne liez pas seulement vos mains et celles de vos Domestiques , afin qu'ils ne prennent rien , mais liez aussi celles des solliciteurs pour qu'ils n'offrent rien.

La severité inspire la crainte , mais la brutalité attire la haine.

C'est une marque certaine de grandeur

I. Vol.

d'ame,

660 MERCURE DE FRANCE
d'ame , lorsque les honneurs rendent un
homme meilleur.

De la Colere. La Colere est certainement une petitesse dans l'homme , comme on peut le remarquer par la foiblesse des sujets qu'elle domine ; les enfans , les femmes , les vieillards et les malades.

De la Louange. Trop louer quelqu'un ou quelque chose réveille la contradiction et l'envie. Il ne sied pas de se louer soi-même , si ce n'est en certains cas qui sont fort rares. Mais on peut louer son emploi ou sa profession. Il y a même une espece de magnanimité à le faire.

Des Richesses. Ne croyez point facilement ceux qui semblent mépriser les Richesses ; ils méprisent les Richesses qu'ils désesperent d'obtenir , et vous ne trouverez point de gens qui y soient plus attachez, quand ils en ont une fois acquis.

Ne differerez point jusqu'à votre mort à faire des œuvres de charité. Tout considéré , celui qui en use de la sorte , est plutôt liberal du bien d'autrui que du sien propre.

De l'Envie. Celui qui n'a aucune vertu porte toujours envie à celle des autres. L'esprit de l'homme se plaît et se nourrit du bon qui est en lui , ou du mal qui est en autrui. Si l'un lui manque , il se ras-

sasie de l'autre. S'il n'aspire pas à une vertu qu'on admire, il tâchera du moins de nuire à celui qui la possède, pour diminuer l'inégalité qui est entre eux.

DIDON Tragédie, représentée pour la première fois sur le Theatre de la Comédie Française, le 21. du mois de Juin 1734. *A Paris, chez Chaubert, Quay des Augustins 1734. in 8. de 70. pages sans l'Epître au Marquis de Nele, Chevalier des Ordres du Roy, qui en contient douze.*

L'impression pour parler le langage de l'Aprobateur, assure à ce Poëme le succès qu'il a dans les Représentations qu'on a recommencées depuis le retour de Fontainebleau, lesquelles viennent d'être interrompuës par la maladie du principal Acteur.

On apprend dans le Privilege que cette Piece est de M. Lefranc; nous n'entrerons ici dans aucun détail de la Tragédie; on croit en avoir suffisamment rendu compte dans le Mercure du mois de Juillet dernier. Mais il nous semble à propos de dire quelque chose de la Lettre qui est à la tête. Elle commence ainsi.

» M. voici le moment critique de ma
 » Tragédie. C'est peu de l'avoir livrée aux
 I. Vol. écucils

» écüeils du Théâtre, j'ose lui faire sou-
 » tenir le grand jour de l'impression. Les
 » applaudissements dont elle a été comblée
 » sur la Scene, ne me répondent point de
 » l'effet qu'elle produira sur l'esprit du
 » Lecteur. L'illusion est dissipée. La décl-
 » mation des Acteurs, la pompe du Théâtre
 » ne l'accompagnent pas dans le Cabinet,
 » et c'est d'un Examen plus tranquille et
 » plus réfléchi, que dépend aujourd'hui sa
 » réputation. Vous même, Monsieur,
 » qui l'avez si souvent honorée des Eloges
 » les plus flateurs, vous allez l'examiner
 » avec d'autres yeux, et l'amitié que vous
 » avez pour moi ne me fait pas moins
 » craindre votre décision que celle des
 » Censeurs les plus severes. J'ai cent fois
 » éprouvé à mon avantage que vos sen-
 » timens ne vous aveuglent pas sur les
 » défauts des personnes que vous aimez.
 » Les qualitez du cœur et les produc-
 » tions de l'esprit trouvent en vous le
 » juge le moins partial et le plus éclairé.

L'Auteur entre ensuite dans des dé-
 tails et des réflexions où nous ne pou-
 vons pas le suivre, sur sa Tragédie et
 sur l'Eneïde &c. Il ajoute vers la fin sur
 ce qu'il s'est fait connoître pour l'Au-
 teur de Didon. » Je me cacherois, sans
 » doute, si j'avois le malheur de mériter

» par ma conduite la censure du Public;
 » mais tant qu'il m'honorera de ses suffra-
 » ges, je croirois en être indigne si j'osois
 » les désavoier.

Au reste nous pouvons assurer que cette
 Piece fait grand plaisir à la lecture, qu'elle
 est très-bien imprimée et qu'elle a un
 grand débit.

PROPOSITION d'une Mesure de
 la Terre, dont il résulte une diminution
 considérable dans sa circonférence sur
 les paralleles, par M. d'Anville, Géo-
 graphe ordinaire du Roy, dédiée à Mon-
 seigneur le Duc de Chartres. *A Paris,*
chez Chaubert, Quay des Augustins.

L'Auteur fait voir dans cet Ouvrage
 que par le détail de ses Etudes Geogra-
 phiques, il a senti que les degrés de lon-
 gitude ne doivent point avoir autant
 d'étenduë qu'on leur en suppose dans
 l'hypothese de la Terre sphérique, et
 qu'il peut y avoir un trentième ou envi-
 ron à rabattre sur cette étenduë supposée
 des degrés de longitude.

On avertit que les personnes qui au-
 ront eu de trop bonne heure des Exem-
 plaires de cet Ouvrage, pourront, s'ils
 souhaitent l'avoir entier, demander au
 Libraire qui le débite, quelques pages

1664 MERCURE DE FRANCE
d'observations , qui ont été imprimées
par supplement.

Le Duc de Villars qui avoit été élu
par l'Académie Française le 5. Octobre
dernier , pour y remplir la place vacante
par la mort du Maréchal Duc de Villars
son Pere ; y prit séance le 9. de ce mois.
Il parla avec autant de dignité que d'élo-
quence , et l'Abbé Houteville , Directeur
de l'Académie , lui répondit par un très-
beau discours.

L'Histoire de la Noblesse du Comté-
Venaissin , d'Avignon et d'Orange ,
dont nous avons parlé dans les Mercures
précédents , se trouve à présent fort
avancée et à la veille d'être imprimée.
L'Abbé *Pithon-Curt* , Auteur de cet Ou-
vrage , nous prie de rendre compte de
l'état où il se trouve ; soit pour satisfaire
l'empressement des Familles interessées
qui ont fourni leurs preuves , soit pour
émouvoir l'indolence de celles qui ont
différé jusqu'ici de le faire.

Les Branches que le Lecteur ne trou-
vera pas ici, ne seront point comprises dans
l'article de leurs Familles, si les personnes
interessées ne s'empressent d'y suplées
par l'envoi de leurs preuves ; conformé-

I. Vol.

ment

DECEMBRE. 1734. 2665
ment au Projet qui en a été répandu
parmi la Noblesse du Pays.

Les Maisons et Familles Nobles qui
forment actuellement le corps de cette
Histoire, sont celles :

D'Agar. D'Alleman - Chateaufneuf et
Fenoüillet. D'Alric-Rousset et Vinsso-
bre. D'Ancezune. D'Arnoul-Rochegude.
D'Astoaud-Mazan, Velleron, Limaye,
Murt, Riez, Montelar, Bezaure et Ca-
lian. D'Aurel. De la Baume-Montrevel,
pour les Seigneuries de Caromb et de
S. Hypolite. De la Baume-Suze, pour
la Garde-Pareol. De la Baume-Pluvinel-
Tertulle. De Baroncelli-Javon. De Bernard-
S. Andiol. De Blanc du Broc et de la
Rouviere. De Boutin - Valouze. De Ble-
giers-Taulignan. De Boulogne-Alençon. De
Berons-Crillon. De Brancas. De Brassiere
Jocas. De Brunellis-la Chaux. De Bus.

De Cabassole. De Cambis-Alais, Far-
gues, Velleron et Orssan. De Cardeba-
Saignon. De Caritat - Condorcet. De Ca-
vaillon - Rochegude. De la Cepede. De
Ceps-Taillades. De Chabestan-Ribeiret,
Sorbiers et Guire. De Cheilus. De Ciceri.
De Cheisolme - Crombis. De Collin - du
Janet.

De Donj. De Donodej - S. Laurent et
Campredon. De Florans-S. Esteve. De

2666 MERCURE DE FRANCE
Fourbin. De *Fournier-Pradine* et *Aultane.*
De *Fortias-Urban* , *Montreal* , *Piles* et
Cuirol. De *Fougasse-la Bartalasse* , *Samp-*
son , *Grugiere* , *la Royere* , *Ste Gême* et
la Bâtie.

De *Gabrielis.* De *Galean-Yssars* , *Cas-*
tellet et *Gadagne.* De *Galiffet.* De *Gast-*
S. *Savournin* , *Venasque* , *Mongauger*
et *Lussaut.* De *Gaultier-Girenton-Lirac* et
Chauteauneuf. De *Gerard* *Aubres.* De
Guillaumont-Ambonj. De *Grillet-Brissac* ,
Cassillac , *Bremieu* et *S. Trivier.*

De *Guillem-Pascalis.* De *Guilhens-Mont-*
justin , *Castellet* et *la Chassagne.* De
Guiramand-la Gremuse , *Entrechaux* et
Blauvac.

De *la Jardine.* De *Jarente - Orgeval* ,
Senas , *la Bruyere* et *Venelle.* Des *Is-*
nards.

De *Laurent-Brantes* , de *Laurens-Beau-*
regard. De *Lopés Lafare* , *Mondevergue*
et *Montmirail.* De *Marcel Blain-Dupoët* ,
Crochans , *du Pavon* et *S. Andiol.* De
Mantin. De *Mainier Oppede.* De *Ma-*
nissi Venasque.

D'*Orleans-la Motte* et *Bedouin.*

De *Pagan.* De *Panisse.* De *Pazzi.* De
Peruzzi-Barle et *du Baron.* De *Petris-Gra-*
ville et *la-Ramiere.* Du *Pilhon-d'Angelle.*
De *Planchette - Piégon.* De *Quiqueran-*
Beaujeu , *Ventabren* et *Venasque.*

DECEMBRE. 1734. 2667

De *Rabasse*. De *Raimond* Montlaur ,
Pomorols , Modéne et Dublignet. De
Raphelis Roquesante et la Roque-Henri.
De *Raxi* Flassans. De *Rhode*. De *Riviere*-
Ste Marie et Brueis. De *Robin*-Barbentane
et Gravezon. De *Rolland* - Reilhanete et
Reauville. De *Roquard* - Vinsobre et
S. Laurent. De *Rostagnis*-la Costiere. De
Rousset S. Sauveur.

De *Sade* , Saumane, Mazan, Aiguier,
Ubrais et Vauredone. De *Saignet* - Vau-
cluse. De la *Sale*-la Garde - Pareol. Des
Seguins-Aubignan , Cabassole et S. Ro-
man. De *Serres* - la Marine. De *Seitres*-
Caumont , Vaucluse et Piévert. De *Si-*
miane. De *Soubirats*. De *Suarés*-Aulan.

De *Taulignan*. De *Thésan* Pujols , Ve-
nasque , Saze et S. Giniés. De *Tulle*-Ville-
franche et Trebillane.

De *Vanel* pour sa Baronie de Barenque.
De *Vassous*. De *Vincens*-Causans , Savoil-
lans , Propiac et Servane. D'*Urre* Brette,
du Puy-S. Martin , Aiguebone et Mon-
tanégue.

Si parmi les Gentilshommes que cette
Histoire regarde , il s'en trouve qui n'en
ayent pas reçu le *Prospectus*, l'Abbé *Pithon-*
Curt est bien aise de leur déclarer que ce
n'est point par esprit de partialité et de
préférence qu'il y a manqué; mais par

2668 MERCURE DE FRANCE
oubli, ou parce qu'il se sera égaré quel-
ques paquets. Au reste, si certaines Mai-
sons sont surprises de se voir ici sans
avoir fourni leurs preuves; il est bon
qu'elles sachent que l'Auteur a été en
état de les dresser sur les découvertes
qu'une longue et exacte recherche des
Actes originaux et des Histoires auxquel-
les elles ont eu part, lui a procuré. Ceux
qui ont en main des Titres qu'ils croient
avoir échappé à la connoissance de l'Au-
teur, sont priez de lui en faire part,
pour qu'il en puisse faire usage dans
leur article. Son adresse est toujours chez
le Sr *Bonvalet*, Marchand Epicier, rue
du Bacq à Paris, où l'on peut continuer
de lui faire tenir les preuves, port payé,
c'est-là tout ce qu'il en coûtera.

TRE'SOR DE M. MOREL, ou le Re-
cueil de toutes les Medailles des Familles
Romaines, recherchées avec beaucoup
de soin, exactement dessinées sur les
Pieces même, et arrangées selon l'ordre
de *Fulvius Ursinus*, et de Charles Patin,
par le célèbre Antiquaire M. *Morel*.
On y a joint un mélange de Medailles
de Rome, les Espagnoles, et enfin tou-
tes celles de *Goltzius*, qui passent pour
suspectes. *Premiere Edition*, publiée et
éclair-

1. Vol.

D E C E M B R E. 1734. 2669
éclaircie par les interprétations de M. Si-
gebert Havercamp. *A Amsterdam, chez J.
Weistein, et Guill. Smith 1734. 2 vol. in-
folio, l'un de Planches, l'autre d'expli-
cations. L'Ouvrage est en Latin.*

LETTRES D'HENRY IV. Roy de France,
et de Mrs de Villeroi et de Puisieux,
à M. Antoine Lefèvre de la Boderie,
Ambassadeur de France en Angleterre,
depuis 1606. jusqu'en 1611. 2. vol. in-8.
premier vol. pp. 387. second, pp. 279.
*A Amstérdam, aux dépens de la Com-
pagnie 1733.*

DESCRIPTION CHIROGRAPHIQUE du
Grand Cacho, des usages, des mœurs,
du caractère des innombrables Nations
qui l'habitent; des efforts qu'ont fait
les Espagnols pour les soumettre à la
Couronne de Castille, et les Jesuites pour
les gagner à J. C. composée par le Pere
Pierre Lozano, de la Compagnie de Jesus,
imprimée par les soins du P. *Antoine
Machoni*, député à Rome par les Jesui-
tes de la Province du Paraguay. *A Cor-
doie*, dans le College de l'Assomption,
par *Joseph Santos Balbas*, 1733. in 4. pp.
485. L'Ouvrage est en Espagnol.

I. Vol.

F iij

HIS.

2670 MERCURE DE FRANCE
HISTOIRE ROMAINE de *Sext. Aurelius Victor*, avec les Notes entieres de Dominique *Machaneus*, d'*Elias-Vinetus*, du P. *André Schottus J.* de *Jean Gruter*, et de *Mlle Lefevre*. Edition nouvelle, faite par les soins de *M. Jean Arntzenius* Jurisconsulte. A *Amsterdam*, chez les *Janssen-Waesberg*, et à *Utrecht*, chez *Jacques Poolsum*, 1733. in 4. pp. 668. sans les Tables et les Prolegomenes de 21. feüilles et plus. L'Ouvrage est en Latin.

MEMOIRES de *Charles Loüis*, *Baron de Polnitz*, contenant les Observations qu'il a faites dans ses Voyages, et le caractère des personnes qui composent les principales Cours de l'Europe. 3. vol in 12. A *Amsterdam*, chez *François Changuion*.

On trouve chez le même Libraire, les Oeuvres de *M. de Fontenelle*, in-fol. et in 4. trois vol. avec les magnifiques Planches de *B. Picart*, et les Oeuvres de *Boileau*, in-fol. en 2. vol. enrichis d'Estampes du même Maître.

On mande de Rome que *Antoine Rossi* y débite un Livre intitulé *Vitte de Pittori, Scultori è Architetti*, *Perugini*, scrite è dedicate alla Maesta di *Carlo Emmanuel*
I. Vol. Re di

DECEMBRE. 1734. 2671
Re di Sardegna da *Lione Pascoli*.

On débite avec grand succès à Venise
les Méditations de M. Bossuet, Evêque
de Meaux, et les *Sermons* du Pere de
Larue, traduits en Italien.

Tumermani a imprimé à Verone
le *Pastor fido*, sur la derniere Edition de
Londres, in 4. A la suite de cet Ouvrage
est l'*Idropicha*, Comédie du Guarini ;
le tout accompagné des Remarques du
Rolli, et orné de plus de 30. Planches
en Taille-douce.

On écrit de Londres qu'un jeune Ec-
clesiastique a mis au jour un Dialogue
à la maniere de Platon, au sujet de la
superiorité des plaisirs de l'entendement
sur les plaisirs des Sens. Cet Au-
teur a donné dans le même gout un autre
Dialogue sur la Beauté. Ces deux Bro-
chures sont imprimées chez *T. Cooper*.

OUVRAGES DE JEAN CASSIEN, avec
les Commentaires de D. *Alard Gazé*,
Moine de S. Vast, de l'Ordre de S. Be-
noît. A Lipsick 1733. in-fol. 832. pp.
sans la Préface et les Tables. L'Ouvrage
est en Latin.

I Vol.

F iiiij Br-

2672 MERCURE DE FRANCE

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, ou Histoire Litteraire d'Allemagne, de Suisse et des Pays du Nord. Année 1731. tome 21. *A Amsterdam chez P. Humbert.* in 12.

Nous ne pouvons que donner une idée abrégée de chacun de ces volumes comme nous avons accoutumé de le faire.

DISSERTATION SUR REMPHAH, Dieu des Egyptiens, que les Israélites adorèrent dans le Désert. Par M. Jablonski, Docteur et Professeur en Théologie, Pasteur de l'Eglise reformée de Francfort sur l'Oder. *A Francfort et à Leipzig, chez Jean Godefr. Conradi 1731. in 8. pp. 94.*

Dans l'article des nouvelles Litteraires de Petersbourg, on apprend que M. Bayer est fort occupé depuis quelques temps à dresser une Carte de la Chine, et peut-être en publiera-t'il plusieurs à la fois. Il travaille aussi à un Dictionnaire Géographique de la Chine, où il joindra la prononciation aux caractères Chinois, et il marquera les degrez et les minutes de longitude et de latitude. Les noms des Villes, des Rivieres, des Montagnes, des Lacs &c. situez hors de la muraille, pa-

I. Vol.

roî-

roîtront en *Mongalois* dans le Dictionnaire et sur les Cartes.

Le même Sçavant a lû depuis peu à l'Académie une Dissertation sur une statuë de Venus, qui est à Petersboutg dans la Grote du Jardin Imperial. Il prétend que c'est une copie exacte de la *Venus Gnidienne*, du fameux *Praxitele*, et il le prouve par une Médaille de *Gnide*, qui est dans la chambre des Curiositez de cette ville : cette Médaille présente d'un côté une tête de Venus, parfaitement ressemblante à celle de la Grote, et de l'autre une tête de Lion avec la Massuë d'Hercule. M. *Bayer* assure que la Venus surnommée de *Medicis*, n'est point une copie de la Gnidienne, outre qu'elle ne ressemble point au visage représenté sur la Médaille dont on vient de parler, plusieurs autres raisons persuadent que M. le Marquis *Maffei* est bien fondé à dire que c'est une *Venus Genitrix*. M. *Bayer* s'est permis dans sa Dissertation quelques digressions, auxquelles son sujet l'engageoit. Il examine, par exemple, en quel tems a véçû *Praxitele*, et il soutient contre *Meursius*, et feu M. *Olearius* de Leipsic, que le *Callistrate* dont on a publié les descriptions de quelques statuës à la suite de *Philostrate*, n'est nulle-

2674 MERCURE DE FRANCE
ment celui qui fut contemporain de *Démosthène*, mais un autre qui vivoit du
tems d'*Alciphron*, et qui par conséquent
fut de beaucoup postérieur à celui d'*Alexandre le Grand*.

Sophie-Elisabeth Brenner, femme célèbre par son sçavoir, mourut à Stokolm dans un âge fort avancé au mois de Septembre 1731.

D'*Abo*, M. le Professeur *Algoth de Scarin*, a publié une Dissertation Académique sur les os des Géants; il y prouve qu'il y a eû véritablement des Géants, et prétend que la Scandinavie étoit leur véritable Patrie. Le même Auteur a fait dans une autre Dissertation l'Apologie d'*Attila*, et de la nation des Huns.

De *Zurich*. Le célèbre M. de *Scheuchzer* a publié en Allemand un Traité qui a pour titre : Nouvelle et facile maniere de lire de vieilles Lettres, et de vieux Actes.

De *Helmstadt*. Vers la fin de 1729. on publia sous les auspices de M. *Mosheim*, une Dissertation historique et théologique sur le soin avec lequel les anciens Payens imitoient à divers égards, les Chréciens : *De studio Ethnicorum Christianos imitandi*.

De *Jene*. M. *Emmanuel Chrétien Loeber*,
I. Vol. , ber,

DECEMBRE. 1734. 2675

ber, Professeur extraordinaire en Médecine, a fait imprimer en 1731. un court Traité Latin sur l'utilité de la saignée dans les maladies aiguës des Enfans.

De Leipsic. Gleditsch a imprimé en la même année un Recüeil de plusieurs Dissertations sur l'Architecture, tant civile que militaire, in 8. par M. Benjamin *Hederich*.

De Francfort sur l'Oder. M. Jean-Georges Michaëlis, Recteur du College de cette Ville, et Professeur extraordinaire en Philosophie, publia en 1731. à sa réception deux Dissertations. *De victimarum corde ad Altare Domini non adducendo.*

De Berlin. On a publié une brochure en Allemand, intitulée : *Traité Historique et Phisique sur les Sauterelles*, à l'occasion du mal que ces animaux ont fait dans certains Endroits de la *Marche*.

BIBLIOTHEQUE ITALIQUE, ou Histoire Litteraire de l'Italie, &c. LETTRE de M. sur le IV. T. de ce Journal, contenant les mois de Janvier, Février, Mars et Avril 1729. A Genève chez *Marc-Michel Bousquet et Compagnie*, pp. 303.

Je suis, Monsieur, un peu en arriere
I. Val. à

2676 MERCURE DE FRANCE
à l'égard du compte que j'ai entrepris de
vous rendre de la *Bibliothèque Italique*
Deux raisons me serviront d'excuse. Je
ne reçois pas ce Journal Litteraire bien
régulièrement, et je me dois d'ailleurs à
diverses occupations qui ne me laissent
guère de ce qu'on appelle heures de loi-
sir. Tâchons cependant de nous remettre
sur les voyes, et de venir le plutôt qu'il
sera possible au volume courant.

Celui dont il s'agit ici, qui est le IV.
contient XV. articles, dont je ne touche-
rai sommairement que les principaux,
par la raison que je viens de dire. Le I.
présente la *suite de la Lettre de M. le
Comte de sur le caractere des Ita-
liens*, dont la premiere partie est rappor-
tée dans le précédent Journal. L'Auteur
examine ici la valeur des Italiens, et re-
marque que leurs troupes ont toujours
été plus propres à servir dans l'infanterie
que dans la cavalerie; il passe à leur bra-
voure dans les combats singuliers, et à cet-
te occasion il recherche l'origine des
Duels, qu'il fait naître dans l'Italie, et
qu'il attribue aux Loix barbares des Lom-
bards; il en examine les progrès, et les
Loix qu'on voulut établir au XVI. sié-
cle, pour régler ces sortes de combats,
et il nomme les Auteurs qui ont écrit
I. *Vol.* dans

DECEMBRE 1734. 2677

dans ce même siècle contre ce faux point d'honneur , et ceux qui en ont pris la défense et les intérêts. L'Auteur considère ensuite les Italiens du côté de leur inclination , et de leur penchant pour les plaisirs des sens ; cela doit être lû dans le Journal même.

Le second article est une suite de l'extrait du VI. tome du Recueil des Historiens de l'Italie de M. Muratori. On trouve entr'autres choses curieuses dans cet Extrait , la Description du siège d'Ancone par les troupes de l'Empereur Frederic I. en 1572. C'est un très-beau morceau.

Les articles VI. et VII. doivent faire un grand plaisir aux Amateurs de l'Antiquité ; on y trouve l'Extrait de deux Ouvrages considerables , dont le premier est intitulé : *Inscriptionum antiquarum , Graecarum et Romanarum, &c.* Inscriptions antiques , Grecques et Romaines , qui sont en Toscane ; premiere partie , qui contient celles de Florence , avec des Remarques de M. Antoine-Marie Salvini , Professeur en Grec à Florence , par Antoine-François Gori Prêtre du Baptistaire et de l'Eglise de S. Jean de Florence , &c. à Florence , chez Joseph Manni , *in-folio* 1727. pp. 88. pour la Préface , et les Observations

I. Vol.

2678 MERCURE DE FRANCE
servations sur les Pierres gravées, et pp.
466. pour les Inscriptions.

Le second Ouvrage porte pour titre :
Camera ed Inscrizioni sepulcrali, &c.
Chambre et Inscription sépulcrale des
Affranchis, Esclaves, et Officiers de la
Maison d'Auguste, découvertes dans la
voye *Appia*, avec des Notes de M. Fran.
çois Bianchini de Verone. A Rome, chez
Jean-Marie Salvioni. 1727. *in folio*, pp.
87. pour l'ouvrage, y compris les ta-
bles, et pp. 8. pour la Préface, le tout
accompagné de sept planches très belles.

Cette découverte est une des plus cu-
rieuses que l'on ait faites entre les monu-
mens qui ont été déterrez depuis un cer-
tain tems. C'est une Sale sépulcrale qui
appartenoit en propre à la société des Af-
franchis et des Esclaves qui servoient
l'Empereur Auguste, Livie, et les Prin-
ces que cet Empereur avoit adoptez.

Par le dénombrement qu'a fait M. Bian-
chini des Urnes qui y étoient rangées
avec un ordre admirable, on voit que
cette Sale devoit contenir elle seule près
de trois mille Urnes, nombre prodigieux
pour des Esclaves et des Affranchis de la
seule Maison d'Auguste et de Livie, et
qui fait voir jusqu'où alloit la puissance
des Césars, et la magnificence de leurs

I. Vol.

Maisons,

Maisons. Sans parler d'un autre monument semblable, qui avoit déjà été découvert dans le Fond de M. Bianchini, en-deçà de la Colonne Milliaire, près du Ruisseau d'Almove, et qui en contenoit pour le moins autant, ni encore d'une autre Sale qui avoit été découverte auparavant près de l'Arc de Drusus, dont on conserve quantité d'Inscriptions dans le Palais Farnése; ni enfin d'autres Monuments pareils destinez aux Esclaves et aux Affranchis, qui étoient dans les Lieux de Plaisance de cet Empereur. Ces Découvertes justifient et éclaircissent les expressions des anciens Auteurs, qui appellent ce nombre prodigieux de Domestiques. *Minister Populus, Longus Ordo, Grex, Agmen, Cohors et Legio Servorum.* La Sale dont il s'agit ici est d'une structure très-réguliere. M. Bianchini y a trouvé toutes les proportions que Vitruve a si fortement recommandées. Les bornes d'une Lettre ne me permettent pas d'entrer dans le détail d'un Ouvrage si curieux; notre Journaliste renvoye lui-même à l'Ouvrage de M. Bianchini, et sur tout à la Planche qui représente l'intérieur de cette Sale.

Dans l'Article X. on lit une Eloge historique de M. le Clerc, mort le 8. Juin

2680 MERCURE DE FRANCE
1728. âgé de 76. ans. L'Eloge finit par
une Piece Latine en Dialogue de la
façon de M. Turretin, son Ami, c'est
une Allégorie entre la République et les
Muses qui se disputent, à l'envi, la
possession d'un homme aussi celebre,
&c. L'Article XII. roule sur une nou-
velle Edition des Oeuvres du Cardinal
Noris, faite à Vérone en 1729.

Les Nouvelles Litteraires sont conte-
nuës dans le XV. et dernier Article,
et voici ce qu'on y apprend de plus in-
teressant de divers endroits.

De Turin. On a mis la main aux Cons-
titutions de l'Université de cette Ville,
pour le reglement et l'ordre des Etudes.
Il y aura quatre Chaires de Théologie,
5. pour le Droit, 5. pour la Médecine,
et 5. pour la Faculté des Arts. On croit
que le Chancelier sera à la tête de l'U-
niversité, et qu'il aura sous lui des Pré-
sidents pour chaque Faculté; on publie
en même-temps que le Roy de Sardai-
gne fonde à Turin quatre Colleges, dans
chacun desquels il y aura 25. Bourses
pour l'entretien de 100. pauvres Ecoliers
choisis dans les différentes Provinces de
ses Etats.

De Milan. M. Joseph-Antoine Sassy,
fait imprimer ici un Ouvrage curieux:

L. Vol.

De

DECEMBRE. 1734. 268

De Studiis Medionalensibus Antiquis et Novis, un vol. in 8.

De Florence. Dominique-Marie Manni, a mis sous la Presse cette année 1729. une nouvelle Edition du Dictionnaire de l'Académie de *la Crusca*.

De Veronne. Tumermani, qui a entrepris la nouvelle Edition des Oeuvres du Cardinal Noris, apprend au Public que pour ôter la prévention où l'on pourroit être que les Italiens ne sçavent guere faire autre chose que traduire des Livres François, ou copier les Editions faites au-delà des Monts, il entreprend d'imprimer une nouvelle Edition en 2. Tomes de toutes les Oeuvres de Cassiodore, qui est celle de M. le Marquis Scipion Maffei.

De Luques. Dans le même temps que Colletti de Venise imprime les Commentaires sur la Bible de Dom Calmet, traduits en Latin, le Pere Mansi, de la Congrégation de la Mere de Dieu, Religieux d'une grande réputation, traduit aussi cet Ouvrage dans la même Langue. Il sera imprimé dans cette Ville par les Freres *Marescandoli*.

La vingt-unième Partie des *Cent Nouvelles Nouvelles*, par Madame de Gomez, qui se débitent
I. Vol. avec

2682 MERCURE DE FRANCE
avec beaucoup de succès chez *Manduyt*, Quay
des Augustins, paroît depuis peu.

Un nouveau Livre, intitulé, *Zélim et Dama-
zine*, en deux Parties, va paroître, chez le mê-
me Libraire.

Les premiers Ouvrages de M. Michel, Cha-
noine, Maître de Musique de la Sainte Chapelle
du Roy à Dijon, ne paroîtront qu'à la fin de
Décembre Si ces Etrennes qu'il donne au Public
lui sont agréables, il continuera tous les ans à
lui donner de nouvelles Pieces.

Le Motet à grand Chœur avec les cinq Parties
pour la Symphonie, executé plusieurs fois devant
le Roy, est dédié à M. le Maréchal Duc de
Noailles. *Prix* 6. livres.

Le Recueil de vingt Leçons de Jérémie, avec
un *Miserere* à voix seule, est dédié à M. de Vau-
real, Evêque de Rennes, et Grand-Maître de la
Chapelle-Musique du Roy. *Prix*. 15. livres.

Quoique le plan ait été pris et gravé pour
le volume entier des 20. Leçons, on a crû pou-
voir néanmoins les détacher par 2. ou 3. pour
la plus grande commodité des personnes qui
n'en voudroient que quelques-unes, ensorte
qu'on a divisé cet Ouvrage en neuf petits Cayers,
tirez de ce Volume, indépendamment du *Mi-
serere*. Les premières Leçons sont séparées des se-
condes; les secondes des troisièmes, pour chaque
jour; celles qui sont à Symphonie sont distin-
guées de celles qui sont sans Symphonie. Le prix
de chaque Leçon à Symphonie est de 1. livre 10.
sols; sans Symphonie une livre.

On voit dans ces premiers Ouvrages des Ob-
servations curieuses touchant quelques nouveau-
tez dans la pratique de la Musique. On les trou-

DECEMBRE. 1734. 2683

ve à Paris chez la *veuve Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or; le sieur *le Clerc*, rue du Roule, à la Croix d'or, et chez *l'Auteur* à Dijon.

On trouve chez les mêmes Marchands le troisième Livre de Pieces de Clavecin de M. *Dandrien*, Organiste de la Chapelle du Roy et des Eglises Paroissiales de S. Barthelemi et de S. Mery.

Les personnes qui aiment les Chants gracieux, la modulation naturelle et la bonne harmonie, auront de quoi se satisfaire dans cet Ouvrage, dont le Frontispice indique le caractere sous une allégorie aussi bien executée qu'elle est ingénieuse. Cette allégorie, qui produit une fort belle Estampe, représente les Graces qui remettent une Lyre au Génie de la Musique, et lui montrent en même-temps des Danses Champêtres dans l'éloignement, comme pour lui marquer ce qui doit faire l'objet de ses Chants. Elle est peinte par M. *Lancret*, et gravée par M. *Thomassin*, Graveur du Roy.

Le sieur Roland Marais, fils du celebre Marais, Ordinaire de la Chambre du Roy, va donner au Public le mois prochain un Livre en partition et chiffré, des Pieces qu'il a faites pour la Violle, et dont l'execution par ledit sieur Roland Marais, leur Auteur, a eu une Approbation generale. Il a eu soin de mettre en meilleur ordre quantité de ces Pieces, qui ayant couru manuscrites, avoient été tronquées; il les a toutes composées de façon qu'elles peuvent être executées sur toutes sortes d'Instrumens et particulièrement sur le Clavecin. Il a eu soin aussi que plusieurs de ces Pieces soient assez faciles pour les personnes qui ne font, à proprement parler, que commencer.

Ce Livre se vendra chez l'Auteur à Paris, rue Dauphine, et chez la veuve Boivin, à la Regle d'or, et le sieur le Clerc, rue du Roule, à la Croix d'or.

M. l'Abbé Nollet, ayant été informé que l'on donnoit à des Thermometres ordinaires la figure et l'ornement de ceux qu'il construit, selon les principes de M. de Réaumur, nous a priés d'avertir qu'il signe de son nom tous ceux qu'il fait, et qu'il les accompagne du petit Livre qui en explique les principes et les usages.

Les personnes qui voudront toujours être en état de sçavoir la difference de température qu'il y a entre l'Air extérieur et celui de leurs appartemens, trouveront chez M. l'Abbé Nollet des Thermometres de comparaison, dont les Planches sont vernies et disposées de façon qu'on les peut exposer à l'injure du temps, sans craindre que la graduation en soit endommagée.

Pour les Bains, ou pour mesurer les degrez de froid et de chaud de quelque liqueur; il y en a d'autres dont les Planches se brisent et laissent le Thermometre izolé par sa partie inferieure.

M. l'Abbé Nollet, continuera après les Fêtes de Noël, les Cours de Physique qu'il a annoncés dans le Mercure et qui ont été interrompus à cause d'un voyage qu'il a été obligé de faire: il prie les personnes qui voudront y assister, de s'inscrire quelque temps avant.

Le sieur le Maire, Peintre d'Architecture, connu déjà par plusieurs Décorations qu'il a faites pour la Comédie Italienne, vient de finir un Morceau singulier de Perspective dans une Mai-

son, rue d'Anjou, à l'entrée du Fauxbourg saint Honoré, bâtie sur les Desseins du sieur Contant, Architecte du Roy et de l'Académie.

Cette Perspective, qui contient 45. pieds de large sur 33. pieds de haut jusqu'au-dessous de l'Entablement, arrête la vûe en entrant dans la Maison et termine un espace d'environ 20. ou 22. toises, distribué en une Cour et un Parterre, au long duquel regne le Bâtiment.

Elle représente sur le devant un Salon ouvert, où l'on est censé devoir monter par quelques marches naturelles. Ce Salon dont une grande Arcade forme l'entrée, est surmonté d'un toit replié en Mansarde ronde, et conduit à un Jardin orné qui laisse appercevoir une Campagne dans l'éloignement. Pour reculer le fond, le sieur le Maire a placé au-delà du Salon la naissance de deux Rampes qui semblent border en descendant un Perron désigné par le commencement de ces Rampes. Le Jardin, dont la plus grande partie se dérobe à la vûe, reparoît à la faveur de demi-teintes bien ménagées, dans une distance éloignée, élevé par des Terraces; ce qui suppose une étendue considérable entre ces Terrasses et le premier Perron. Les coups de lumière qui tranchent en ligne oblique la Perspective et qui partent de l'ouverture supérieure du Dôme, font un effet très-vrai. L'Arcade soutenue par des Colonnes isolées d'ordre Ionique, est accompagnée de Pilastres et de contre-pilastres, qui soutiennent un Attique, dans lequel on a placé deux Figures de demi bas-relief de 5. pieds de proportion. Des Croisées ouvertes qui sont à droit et à gauche, ajoutent à l'illusion en laissant voir la suite de l'espace indiqué au-delà du Salon.

Cet Ouvrage a encore une singularité par le mélange et l'accord du pinceau et du ciseau. L'œil séduit et flatté par la beauté vraie qui en résulte, a peine à discerner si le tout est peinture ou si le tout est Architecture.

On laisse aux vrais Connoisseurs et aux plus habiles de l'Art, le soin de rendre au sieur le Maire la justice qui lui est due. On se contente d'indiquer ici deux autres Morceaux du même genre, qu'il a faits dans l'Escalier de cette Maison; il sera aisé de juger, en les examinant, de ce que le Peintre a voulu rendre et des moyens qu'il a employez pour y parvenir, ayant sur tout à combattre les tons d'une pierre nouvellement employée, et dont la blancheur pouvoit nuire à un Ouvrage qui demandoit à être traité dans un goût tendre.

Les Figures et les Sculptures saillantes sont du sieur Martin.

Il paroît une nouvelle Estampe, intitulée, *Adieux de Chasseurs et Chasseresses*, gravée par le sieur *Moyreau*, d'après un Tableau original d'une admirable composition, de Ph. Wauvremens, ayant 24. pouces de large, sur 19. de haut, du Cabinet de la Comtesse de Verrue.

Cette Estampe se vend chez l'Auteur, rue *Galande*, vis-à-vis *S. Blaise*. C'est la seizième qu'il grave d'après le même Maître.

Il paroît une autre Estampe plus petite, aussi en large, gravée avec soin par le sieur *Beaumont*, et de la même grandeur du Tableau original du *Breugle de Velours*, du Cabinet de la Comtesse de Verrue, représentant les *Ruines du Temple de la Sibille à Tivoli*; avec Paysage, Bateaux et

DECEMBRE. 1734. 2687

Pêcheurs, &c. Elle se vend rue S. Jacques, chez
l'Auteur.

Le Portrait en Didon, de Madlle Dufresne, une des premières Actrices du Théâtre François, gravé par M. Lepicier, de l'Académie de Peinture, paroîtra le mois prochain, chez *Surugue*, rue des Noyers, et chez *la veuve Chereau*, rue S. Jacques. Il se vendra 3. livres. Cette Estampe a été faite d'après le Tableau original peint par *M. Aved*, Peintre Hollandois reçu le 27. du mois dernier à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, où l'on voit deux Morceaux de lui qui lui font honneur; ce sont les Portraits de *Mrs Caze* et de *Troy*, de la même Académie.

M. le Grand-Prieur, qui protège les beaux Arts, vient de donner une nouvelle preuve de son goût, par le choix qu'il a fait de *M. Nattier*, de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, pour continuer les Ouvrages qui avoient été commencez en son Palais du Temple, par feu *M. Raoux*, et dont l'exécution avoit été suspenduë par la mort de cet habile Peintre.

Le sieur le *Carlier*, Gendre du deffunt sieur *Porcheron*, continue la même Pommade composée de Simples, autorisée par Lettres Patentes du Roy, accordées à *Porcheron* et à ses Successeurs, approuvée de *M. le Premier Médecin du Roy*, de *M. Helvetius*, Médecin ordinaire de S. M. et premier Médecin de la Reine, et de *Mrs les Doyen et Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris*, lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment et frottement de cette Pommade, plusieurs Malades de Rhumatismes inveterez, gou-
I. Vol. reux

2688 MERCURE DE FRANCE

teux, douleurs de nerfs, nerfs retirez, Sciati-ques, Paralisies et Enquilauses dans les boëtes des genoux, qui ne cédoient point aux remedes ordinaires; elle guérit aussi les playes abandonnées; elle fait transpirer l'humeur sans aucunes cicatrices; ne se corrompt point, et peut se transporter. La même Pomme guérit les maux de tête et les fluxions. Il donne la maniere de s'en servir. Les Pots sont de 50. sols et de 100. sols cachetez de son cachet.

Il demeure à Paris, rue Pavée, Quartier saint Sauveur, derriere la Comédie Italienne, proche la rue Françoise, au premier Appartement où son Tableau est exposé.

*LETTRE de M. C. D. V. de Marseille,
à M. D. L. P. de Paris, au sujet d'un
Antidote souverain contre l'Apoplexie,
débité par le sieur Arnoult, Marchand
Droguiste, demeurant à Paris, rue des
Cinq Diamans.*

CE seroit manquer aux devoirs de l'amitié, et de la reconnoissance, Monsieur, que de differer plus-long-temps à vous remercier du Remede que vous m'avez envoyé contre l'Apoplexie, laquelle m'a fait une si cruelle guerre, et dont j'espere être délivré pour toujours.

Jugez, Monsieur, combien je vous ai donné de bénédictions, et combien j'ai exalté celui qui possède ce Spécifique; mais je n'étois pas seul à signaler ma reconnoissance; cinq de mes Amis, à qui j'ai fait part des bienheureux petits Sachets dont vous m'avez gratifié et qui s'en sont aussi bien trouvez que moi, tenoient leur coin à mer-

DECEMBRE. 1734. 268

veille, et jamais Esculape ne fut si bien chanté, lorsqu'il vint délivrer Rome de la peste, que l'a été le sieur Arnoult, par la petite Troupe sauvée des fureurs de l'Apoplexie.

Un de nous, dans son enthousiasme, composa sur le champ les Vers que vous allés lire; ils ne sont ni châtiés ni bien limes, aussi l'Auteur ne se picque-t'il pas d'être Poète. Je suis, &c.

A Marseille, ce 10. Novembre 1734.

ELOGE DU SPECIFIQUE.

EN vain, funeste Apoplexie,
Tu veux attenter à mes jours;
Contre ta mortelle furie
Je possède un divin secours,
Un secours qu'Apollon * lui-même;
Fit de sa bienfaisante main,
Et doüa de vertu suprême,
Pour conserver le Genre humain:
Déjà ce Remede admirable
M'a scû garantir de tes coups,
Et ma santé ferme et durable,
Est à l'abri de ton couroux.
Sur mon estomach tu reposes. **

* Apollon, Dieu du Jour et des Beaux-Art, est aussi regardé comme le Dieu de la Médecine.

** Ce Spécifique est dans un petit Sachet, proprement couvert de taffetas, on l'attache avec un ruban, ensorte que le Sachet tombe dans le creux de l'estomach.

I. Vol.

G O

O bienheureux petit Sachet !
Tu me tiens lieu de routes choses ;
Beni soit celui qui t'a fait !



CHANSON,

Quel bruit ! quel murmure confus ,
Quel carillon , dans nos cœurs éperdus ,
Vient répandre ainsi l'humeur noire ?

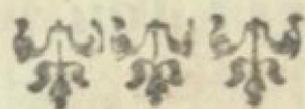
On sonne pour les Morts, amis, entrons céans,
Son nons, qu'on nous apporte à boire,
Nous sonnerons pour les vivans.

L. M. D. C.

La Musique est de M. *Paulin*, Maître
de Musique à S. Honoré à Paris.

AUTRE CHANSON.

UN Papillon, une Fillette
Sont volages dans leur ardeur ;
L'un aime la nouvelle fleur ,
L'autre la nouvelle fleurette.



Air à boire de M. Paulin. Decembre 1734. 1^{er} Vol.



Quel bruit! Quel murmure Confus, Quel carillon dans nos
 cœurs éperdus vient répan... dre ainsi l'humeur
 noire! On Sonne pour les morts. On Sonne pour les morts. Amis, a-
 mis, entrons ceans; Sonnons, Sonnons qu'on nous apporte à boi...
 re, Nous sonnerons pour les vi-
 vans. Sonnons, Sonnons qu'on nous apporte à boi...
 re, Nous sonnerons pour les vivans.

Papillon de M. Guillon.

Vn Pa...pil...lon, v...ne fillette,
 Sont vo...la...ges dans leur ardeur. Vn ai...me la nouvel...le
 fleur, l'autre la nouvel...le fleuret...te. Vn ai...me la nou-
 vel...le fleur, l'autre la nou...velle fleuret...
 te.

Faint handwritten text at the bottom of the page, possibly a library or collection mark.

Handwritten musical score on aged, yellowed paper, consisting of three staves. The notation is faint and includes notes, rests, and clefs. The paper shows signs of wear, including creases and discoloration.

Handwritten title or header text, possibly "Lied" or "Stück".

Handwritten text, possibly a subtitle or author name.

Handwritten text, possibly a key signature or tempo marking.

Handwritten text, possibly a measure rest or section marker.

Handwritten text, possibly a measure rest or section marker.

Handwritten text, possibly a key signature or tempo marking.

Handwritten text, possibly a measure rest or section marker.

Handwritten text, possibly a measure rest or section marker.

Handwritten text, possibly a measure rest or section marker.

Handwritten text, possibly a measure rest or section marker.



SPECTACLES.

PHILOMELE, Tragédie de M. Roy,
mise en Musique par M. de la Coste,
et reprise par l'Académie Royale de Mu-
sique, le 19. du mois dernier. Extrait.

Cette Tragédie fut mise au Théâtre pour la première fois en 1705. pour la seconde en 1709. pour la troisième en 1723. le Public l'a toujours vûë avec plaisir, et n'a pas trompé l'esperance de l'Auteur, qui dans un court Avertissement lui a d'abord demandé grace pour son coup d'essai en ces termes : *Cet Ouvrage est l'essai d'une Muse nais- sante, qui attend avec respect le jugement du Public, pour s'encourager à mériter qu'il lui devienne favorable.*

Nous serions peu équitables si nous disions que c'est ici la meilleure Piece de M. Roy. La Tragédie de *Callhyroé* et le Ballet des *Elements*, l'emportent sans con- tredit sur *Philomele*; cette dernière ne laisse pas d'avoir de grandes beautés, et peut-être a-t'elle plus de feu que celles qui l'ont suivie; mais il y a beaucoup

2692 MERCURE DE FRANCE
plus de raison dans celles qui ont été
produites dans un âge plus mûr : on en
jugera par l'Extrait.

Le Temple de Vénus est représenté
dans la Décoration du Prologue. Vénus
se plaint de Mars, qui, oubliant l'amour
dont il a brûlé pour elle, est devenu le
plus cruel ennemi de son Empire, par les
ravages qu'il fait en tous lieux ; Mars
vient la consoler par sa présence, et par
la promesse qu'il lui fait d'une paix pro-
chaine. Comme cette Piece a été reprise
plusieurs fois, on a pû faire des change-
mens dans le Prologue qui confondent
les époques, ainsi on ne peut sçavoir pré-
cisément à quel temps se rapportent ces
Vers que Mars chante, en parlant du
Héros de la France :

Mais content de l'effroi que son nom seul inspire,
Il laisse reposer mon bras,
Et la Paix va me rendre à vos charmants appas.

Venus rappelle les Plaisirs et les Jeux
que la guerre avoit dispersez. Leur Trou-
pe charmante auroit suffi pour la Fête
du Prologue, mais l'Auteur a appelé
des Bergers à son secours, pour y mettre
plus de variété. La Tragédie est annon-
cée par ces Vers, chantez par un Berger
et une Bergere :

I. Vol.

Que

DECEMBRE. 1734. 2693

Que l'amoureuse Philomele ,
Par de nouveaux accens attendrisse nos cœurs ;
Blaignons ses funestes malheurs ;
Celebrons son amour fidele.

Au premier Acte , le Théâtre représente une Sale du Palais de Terée. *Progné*, sœur de *Philomele* et femme de *Terée*, Roy de Thrace, ouvre la Scene au milieu de deux Confidentes, dont l'une est Prêtresse de l'Hymen, et l'autre Magicienne; elle leur fait connoître les raisons qu'elle a de s'affliger. Elle aime tendrement sa sœur et cependant elle voudroit qu'elle fût bien loin; elle ne doute point que *Terée* ne l'aime et que cet amour ne s'oppose à son retour dans Athènes, d'où elle étoit partie pour chercher auprès de *Terée* un azile contre les ennemis de *Pandion*, son Pere; ainsi quand ses Confidentes attribuent sa tristesse et ses pleurs au prochain départ d'une sœur qui lui est si chere; elle leur répond :

Sa présence en ces lieux m'en coûte davantage ;
Je la verrois quitter ce funeste Rivage ,
Et les vents avec elle emporter mes malheurs ;
Son départ me plairoit, mais le Roy le differe ;
Et c'est ce qui me désespere.

I. Vol. G iij Elle

2694 MERCURE DE FRANCE

Elle n'a garde de soupçonner sa sœur
d'approuver une flamme si coupable,
voici comme elle le fait connoître :

Perfide Epoux ! amour fatale !
Ma sœur , ma chere sœur ,
Nom trop doux pour une Rivale ,
Lui prêtés-tu ta main pour me percer le cœur ?
Non , rendons lui plus de justice ;
Du crime de Terée elle n'est point complice.

Terée vient ; Progné dissimule ses soup-
çons , elle remercie son Epoux d'avoir
arrêté le jour d'un départ si souhaité ;
Terée lui dit qu'il vient l'annoncer à sa
sœur ; Progné se charge de ce soin.

Terée fait connoître dans un Monolo-
gue , combien il est loin de consentir au
départ de Philomele , il ne lui a pas en-
core parlé de son amour ; il n'ose lui faire
un aveu si criminel , il craint même de
la voir , de peur que sa présence ne le
force à parler ; le désordre de son ame
s'exprime par ces Vers :

Peut-être un doux moment va l'offrir à mes
yeux ;
Le plaisir de la voir me trahira moi-même ;
Ses chers Athéniens s'assemblent en ces lieux ;
Ah ! j'entendrai du moins parler de ce que j'aime.
I. Vol. Les

DECEMBRE. 1734. 1698

Les Athéniens et les Athéniennes qui ont suivi Philomele, quand elle est venue chercher un azile dans la Cour de Terée, font le Divertissement de ce premier Acte.

Après la Fête, Terée fait entendre ce qui se passe dans son cœur par un court Monologue.

Philomele vient le remercier des apprêts qu'il fait pour son prochain départ; cette Scene est, sans contredit la plus belle de toute la Piece; l'Auteur a trouvé le secret d'interessier pour Terée tout coupable qu'il est. Ce malheureux Esclave de l'Amour, tout injuste qu'il est, ne laisse pas de se faire plaindre; Philomele avoit été sa premiere amour; Progné l'emporta sur sa sœur par le droit d'ainesse; on fit parler les Dieux et même Mars, son Pere en faveur de celle qu'il fut contraint d'épouser; enfin dans eoute cette déclaration d'amour, il ne lui échappe rien qui sente le Tyran, hors ces deux Vers:

Mon cœur a gardé le silence

Assez pour un Amant, trop long-tems pour
un Roy.

Il annonce par ces deux Vers de quoi

I. Vol.

G iij il

2896 MERCURE DE FRANCE
il sera capable , si l'Amant désespéré est
réduit à commander en Roy.

Philomele indignée de voir qu'il res-
pire à la fois l'adultere et l'inceste ; le
quitte en s'écriant :

Fuyons , sauvons ma gloire ;
Tout respire le crime en ces funestes lieux.

Si les Actes suivants avoient répondu à
ce premier , l'Auteur n'auroit pas eu
besoin de l'indulgence qu'il implore dans
son Avertissement ;

Au deuxiême Acte le Théâtre repré-
sente les Jardins du Palais de Terée. Phi-
lomele sort du Palais toute éperduë ; elle
craint de faire connoître le sujet de son
indignation ; elle ne veut le découvrir
qu'aux Bois , aux Fontaines et aux Echos ;
cependant à peine *Athamas* son Amant
vient se présenter à ses yeux , qu'elle lui
déclare que Terée est son Rival. Atha-
mas veut se vanger de ce Rival odieux ;
mais Philomele le fait résoudre à dissi-
muler son couroux ; ils implorent le se-
cours de Minerve, elle descend des Cieux ;
mais ce secours imploré et accordé se
borne à la seule Philomele ; voici comme
Minerve s'explique.

Pour finir vos malheurs , j'abandonne les
Cieux.

I. Vol.

Prin-

DECEMBRE. 1734. 2697,

Princesse , du Tyran je confondrai l'audace ;
Avant la fin du jour vous quitterés la Thrace ;
Heureuse si l'objet, que vous aimés le mieux ,
Echappe comme vous de ces funestes lieux.

Les Spectateurs auroient bien voulu que les pleins pouvoirs que le Destin a donnez à Minerve eussent eu un peu plus d'étenduë , et que le vertueux Athamas eut été compris dans le traité ; mais peut-être l'Auteur a cru que la chaste Minerve ne devoit s'interesser que pour la deffense de la pudicité. Athamas prend son parti en Amant qui ne songe qu'à sauver ce qu'il aime , et dit tendrement à Philomele ;

Si je puis voir enfin vos allarmes finies ,
Du soin de mon bonheur je dispense les Dieux.

La fierté de ce dernier Vers fait bien voir qu'il est piqué contre Minerve , qui se contente de dire qu'il jouïra de bonheur , s'il échappe à la fureur de son Rival.

Les Genies de la suite de Minerve composent la Fête du second Acte. Après laquelle , Minerve et tous les Acteurs de la Scene se retirent , ce qui ressemble si fort à une fin d'Acte ; que les Spectateurs y sont trompez &c.

L. Vol.

G v. Dans

2698 MERCURE DE FRANCE

Dans ce surcroît de Scenes , Terée se plaint de l'inflexible rigueur de Philomele ; *Arcas* son confident lui dit qu'un Roy ne doit jamais soupirer envain ; il lui conseille de répudier Progné et d'épouser Philomele. Terée approuve ce dessein et ordonne à *Arcas* d'aller tout préparer , &c. Progné arrive ; elle a entendu les dernières paroles de Terée ; elle lui fait de sanglants reproches : elle ne se contente pas de lui dire que Philomele toujours inexorable la vengera de son outrage ; elle ajoute qu'*Athamas* est aimé de cette Princesse. Cette indiscretion est un Arrêt de mort pour *Athamas* ; Terée quitte Progné en lui disant :

Reine , c'est à vous de trembler :

Je sçaurai m'assurer d'une ingrate Maîtresse ,

Et d'un Rival heureux ;

Et vous me répondrez peut-être de tous deux.

Progné reconnoît , mais trop tard , la faute qu'elle vient de faire ; ses deux confidentes qui ne la quittent jamais la pressent de pourvoir à sa propre seureté ou à sa vengeance ; l'une lui promet un azile dans le Temple de l'Hymen , dont elle est Prêtresse ; et l'autre lui répond du secours des Enfers.

DECEMBRE. 1734. 2699

La Décoration du troisiéme Acte représente le vestibule du Temple de l'Hymen; le Temple paroît fermé.

Terée commence l'Acte avec Athamas; ce dernier est désarmé, Terée lui ordonne, s'il ne veut périr, de renoncer à Philomele et de mériter sa colere par une feinte inconstance. Athamas lui proteste qu'il vivra et qu'il mourra fidele. Terée le menace de la mort de Philomele; il sort pour lui envoyer cette Princesse. Athamas s'étant déterminé dans un Monologue à ceder Philomelle pour lui sauver la vie, tâche de la porter à épouser Terée; elle s'y refuse et le quitte résoluë de braver le Tyran et la mort même.

Terée vient dans le dessein d'épouser Philomele bongré malgré: des Courtisans forment la Fête d'un Hymen si déraisonnable; Terée presse ensuite Philomele de le rendre heureux, si elle ne veut voir périr Athamas; cette cruelle menace la détermine à accepter la main du Tyran; mais elle lui fait entendre par ces Vers qu'elle servira de victime à ce cruel Sacrifice.

Mon désespoir te livre ta victime;

Mais n'espere pas

Profiter de ton crime;

A. Vol.

G vj

Tu

2700 MERCURE DE FRANCE

Tu vas pleurer mon trépas ,
Parmi ces apprêts célèbres ;
Ces flambeaux de l'Hymen sont des flambeaux
funebres
Qui le vont éclairer ;
Ce Trône est le bucher où je vais expirer ,
Oui , traître , ainsi je remplis ton envie ;
Mais pour punir ta cruauté ,
Songe , en m'arrachant la vie ,
Que mon cher Athamas est la Divinité
A qui je la sacrifie.

Ces imprécations sont très - nobles ;
c'est dommage qu'elles ne soient pas sou-
tenuës par tout, et qu'elles soient défigu-
rées par des Vers tronquez , enfants de
la paresse.

Terée ouvre le Temple ; les portes se
brisent , la Statuë de l'Hymen s'envole,
le Tonnerre gronde ; des Monstres se ré-
pandent sur le Theatre ; tout cela n'in-
timide point le Tyran ; ces Monstres
semblent ne se montrer que pour varier
le Spectacle. Ils sont si peu à craindre,
que ce n'est pas sans quelque espece de
raison que Progné, qui se jette sur Terée,
un poignard à la main, lui dit :

Des Monstres que tu vois , connoy le plus
funeste &c.

L. Vels.

Ces

DECEMBRE 1734. 2701

Cependant elle ne lui fait pas plus de mal que les autres Monstres ; son amour l'emporte sur sa fureur ; et l'on diroit que l'Auteur ne l'a chargée de ce crime que pour justifier ceux que Terée va commettre ; en effet , il finit l'Acte par ces quatre Vers :

Ah ! qu'est-ce que je voi ?

Quelle main s'arme contre moi ?

En dépit du Ciel qui m'outrage ,

Allons , sur un Rival faire éclater ma rage.

Au quatriéme Acte, le Théâtre représente l'Appartement de la Prêtresse de l'Hymen. C'est ici que l'Auteur rassemble toutes les horreurs d'un sujet , qu'il déclare avoir adouci ; nous y passerons légèrement pour imiter sa circonspection.

Les deux Compagnes assiduës de Progné n'oublent rien pour la déterminer à vanger son amour outragé ; Elise l'invite à se mettre à la tête des Baccantes qui doivent célébrer leur Fête ce même jour , elle promet d'y joindre le secours des Enfers soumis à son obéissance ; jusques-là , ce ne sont que des projets , mais Philomele en vient presser l'exécution par le récit de ce qui s'est passé dans le Palais de Terée.

L'Auteur la fait paroître dans un délire

1. Vol.

lire

2702 MERCURE DE FRANCE
lire qui rend l'action présente aux yeux
des Spectateurs; la Poësie en est très-belle,
et la Dlle *Lemaure* l'anime par sa belle
voix et par un jeu qu'on ne sçauroit assez
loier. Tout parle en elle, et le seul plai-
sir de la voir peut disputer de préférence
au plaisir de l'entendre; elle fait connoî-
tre aux Spectateurs que Terée vient de
s'immoler Athamas, et que si un Dieu
n'eut arrêté cet Amant furieux, il se se-
roit porté aux dernières violences contre
elle. Voici comme elle s'exprime dans
son délire:

Quel sang vois-je couler ?
C'en-est-fait sa fureur vient de se l'immoler ;
Ah ! mon Amant est mort acheve ton
ouvrage ?
Barbare , dans mon cœur vien percer son image.
Quoi ? je te vois à mes genoux ?
Est-ce ton amour ou ta rage ,
Dont je dois ressentir les coups ?
Ose-tu donc sur Philomele
Porter une main criminelle
Un Dieu l'arrête . . Il ne se connoit plus ;
Sa fureur est extrême :
La puisse-t'il porter contre lui-même !

Après cette belle tirade , Philomele
tombe en foiblesse , et n'en revient que

DECEMBRE. 1734. 2707

pour exciter sa Sœur à leur vengeance commune ; ce *Duo* chanté par les deux plus belles voix de l'Opera, est généralement applaudi ; et la Dlle Antier qui s'étoit fait admirer autrefois dans le rôle de Philomele , fait voir dans celui de Progné qu'elle est toujours admirable. Pour seconder la vengeance de ces deux Princesses , Elise évoque la jalousie des Enfers ; cette noire Divinité apporte à Progné un poignard qui doit servir à rendre Progné plus criminelle que Terée même ; comme l'Auteur n'avoit pas besoin d'une Fête infernale pour remplir cet Acte , auquel la Fête des Baccantes suffisoit de reste , on auroit souhaité qu'il eut rendu Progné moins odieuse en lui épargnant un si affreux parricide. L'Acte finit par une Fête de Baccantes qui armées de flambeaux vont embraser le Palais de Terée , Progné et Philomele marchant à leur tête ; cette Fête est des plus effrayantes et des plus belles qu'on puisse voir.

Le Theatre représente au cinquième Acte le Palais de Terée embrasé , aussi bien que la Ville. Philomele vient déplorer le malheur des innocents qu'elle sacrifie à son cher Athamas ; cependant elle ne laisse pas de s'en applaudir par ces Vers :

I. Vol.

Brulez

2764 MERCURE DE FRANCE

Brulés, Palais ; ne soyés plus que cendre ;
Que la foudre du Ciel y puisse encor descendre ;
Brulés , Palais , ce vaste embrasement
Est un bucher digne de mon Amant.

Une douce Symphonie succede à ce terrible Spectacle. C'est Minerve qui remplit sa promesse: on auroit bien voulu qu'elle eût promis quelque chose de plus, et que tant d'innocentes victimes n'eussent pas été confonduës dans le crime de Terée. Une Troupe de Genies , Suivants de Minerve , et déguisez en Matelots, forment la Fête de ce dernier Acte. Le chef de ces Genies s'explique ainsi , parlant à Philomele ;

Belle Princesse ,
Minerve vous tient sa promesse ;
Reconnoissés son secours ;
Des plus affreux dangers elle a sauvé vos jours ;
Il ne lui reste plus qu'à vous rendre à la Grece.

Progné vient interrompre la Fête ; elle fait entendre qu'elle a poignardé son propre fils , pour se vanger de son parjure Epoux ; Philomele lui reproche sa cruauté ; ces deux Sœurs infortunées, dont l'une excite plutôt l'indignation que la pitié , s'embarquent ensemble pour re-

DECEMBRE. 1734. 2709

tourner au lieu de leur naissance. L'Auteur nous insinue leur Métamorphose par ces Vers de Progné :

Allons , ma Sœur , allons dans quelque antre
Sauvage ,

Enfermer ma honte et ma rage.

Chacun sçait que Philomele fut changée en Rossignol , et Progné en Hyronnelle ; pour Terée on ne peut accorder sa catastrophe avec celle de la Fable ; qui le fait devenir Huppe. Il ne nous reste plus qu'à rendre compte du sentiment du Public sur cet Opéra ; le Poëte et le Musicien ont trouvé beaucoup d'Approbateurs ; mais le Musicien en a réuni un plus grand nombre en sa faveur. On fait sur tout un grand cas de son récitatif , qui pourroit servir de modele à ses plus fiers Rivaux. Le Poëte écrit avec beaucoup d'élegance et de feu ; mais la variété qu'il a mise dans cet Ouvrage a paru dégénérer en confusion.

La Décoration du cinquième Acte, qui a mérité l'attention et les applaudissemens du public , représente le Palais et la Ville de Terée. Elle offre d'abord à la vûe un grand Vestibule , contenant toute la largeur et la hauteur du Théâtre , vû diagonalement par angles ; le principal corps

I. Vol.

de

1706 MERCURE DE FRANCE
de l'édifice est soutenu par douze Arcades
portées par des Colomnes , dont trois se
présentent de face , et les autres se suivent
en dégradation , le Vestibule formant un
plan quarré à droite et à gauche ; deux
grands Escaliers qui sont supposés condui-
re aux appartemens de ce vaste Palais ; à tra-
vers des Arcades, on voit une partie de la
Ville , et un Port de Mer dans l'éloigne-
ment , le tout éclairé par un clair de
lune.

Le Palais et la Ville sont en feu , on
voit sortir les flammes de toutes parts , et
la charpente tomber embrazée ; ces flam-
mes sont faites par le moyen de plusieurs
fers contournés en forme de flammes , re-
couverts de toilles transparentes peintes
en feu , et par une quantité de lumieres
derriere ; des étoupes , de l'arcanson , et
des artifices brûlans en flammes réelles à
côté de celles qui sont peintes , mêlées de
plusieurs étincelles et de tourbillons de
feu et de fumée ; le bruit que ces grosses
pieces de charpente font en tombant ainsi
allumées , augmentent l'étonnement et la
terreur, et représentent au vrai la destruc-
tion et les effets d'un incendie ; ensorte
que plusieurs spectateurs effrayez par le
spectacle , ont été sur le point de se sau-
ver.

DECEMBRE 1734. 2707

Cette décoration a été peinte sur les desseins du *Chevalier Servandony*, par le sieur *Parrosel* le fils, d'Avignon.

Le 16. Décembre l'Académie Royale de Musique remit au Théâtre la Tragedie d'*Iphigenie en Tauride*, que le public a reçu avec de grands applaudissemens; cette piece n'avoit pas été jouée depuis 1719. On en parlera plus au long.

Le premier de ce mois les Comédiens François donnerent une Piece nouvelle, sous le titre *des Mécontents*, en trois Actes, et un Prologue, fort bien écrite, que le public reçût favorablement; mais les deux derniers Actes n'ayant pas été aussi goûtés que le premier et le Prologue, l'Auteur a réduit les trois Actes en un seul, et elle est beaucoup plus applaudie en cette maniere. Il y a un Divertissement à la fin, avec un Vaudeville qui fait beaucoup de plaisir.

Le 2. Décembre les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Théâtre après leur retour de Fontainebleau, par la Comédie du *Petit Maître Amoureux*, qui fut suivie du Ballet Pantomime, représentant la Fable de *Pigmalion*, dansé par la

I. Vol.

Dlle

Demoiselle Thomassin et le sieur Riccoboni. Le sieur Deshayes, nouvel Acteur, débuta par le rôle du Valet dans la première pièce, et il ne fut pas moins applaudi qu'il l'avoit été à la Cour dans le même rôle; il a joié depuis dans d'autres Pièces qui l'ont fait goûter de plus en plus du Public: il a été reçu dans la Troupe du Roi de même que la Demoiselle Riccoboni.

Le 13. les mêmes Comédiens donnerent une petite Pièce nouvelle en Vers en un Acte, suivie d'un Divertissement de chants et de danses, qui a pour titre, le *Déguisement*, dont on parlera plus au long. Cette Pièce a été reçue très favorablement du public.



NOUVELLES ETRANGERES.

A F F R I Q U E.

ON a appris le détail suivant, touchant les causes et les circonstances du détronement de Muley Abdhala, Roi de Maroc.

Ce Prince qui avoit résolu depuis long tems la destruction des Noirs de son armée, eut recours il y a quelques mois à un artifice par lequel il esperoit parvenir à l'exécution de son

I. Vol.

dessein

dessein. S'étant rendu au lieu où ils étoient campés, il fit remettre à leurs Officiers de l'argent pour être distribué aux Soldats, à qui il dit qu'il avoit donné cinq ducats pour chacun d'eux.

Les Commandans ayant fait la répartition de la somme qu'ils avoient reçûe, trouverent à peine de quoi donner trois ducats à chaque Soldat, et les Noirs persuadez que leurs Officiers avoient retenu une partie de l'argent qui leur avoit été destiné, se mutinerent, pillerent les tentes des principaux et en tuerent quelques-uns.

Des gens apostés par Muley Abdhala, augmentèrent le désordre, en publiant que l'argent donné par le Roi avoit été partagé inégalement entre les Soldats, et en excitant ainsi la jalousie des uns contre les autres.

Ces bruits semez adroitement, exciterent entr'eux une espece de guerre civile et plusieurs combats qui ont coûté la vie à un très-grand nombre. Les Noirs ayant découvert dans la suite que Muley Abdhala les avoit trompez, et qu'il avoit formé le dessein de les perdre, se sont révoltés contre ce Prince, qui a été obligé d'abandonner le Trône à Muley Ali son frere, et de se retirer à Tafilet, où il a emporté tous ses trésors.

R U S S I E.

Par des courriers arrivez de Constantinople, on a appris que le Grand Seigneur prétendoit avoir divers sujets de se plaindre des Moscovites. Ces nouvelles ont déterminé la Czarine à prendre des mesures pour la sûreté des Provinces frontieres de ses Etats du côté de la Tartarie.

2710 MERCURE DE FRANCE
tarie, et l'on a expédié des ordres pour faire
garder par des troupes réglées tous les postes
importans le long du Pruth et du Dniester.

P O L O G N E.

O N a appris par les lettres de la fin du mois
dernier, que la plus grande partie de la
Noblesse attachée aux intérêts du Roi s'est as-
semblée à Niska, et que tous les Seigneurs et les
Gentilshommes qui s'y sont rendus, ont formé
en faveur de S. M. une nouvelle Confédération
générale, dont M. Ozarouski a été élu Maré-
chal. Il a été réglé dans cette Assemblée qu'on
leveroit dans toutes les Provinces du Royaume
pour l'entretien des troupes de S. M. les mê-
mes impositions que les habitans du Palatinat
de Czersk ont consenti de payer, et qu'on aban-
donneroit au pillage les maisons de ceux qui
refuseroient de payer les taxes qu'on leur au-
roit imposé.

La même assemblée a ordonné que tous les
Polonois qui ne signeroient pas la Formule de
serment dressée à Czersko, ou qui donneroient,
sans y être contraints par la force des armes,
quelques secours aux troupes Moscovites et Sa-
xones, seroient traitez comme ennemis de la
Patrie.

La plûpart des Seigneurs et des Gentilshom-
mes qui se sont confederés, s'étant déterminés
à prendre les armes pour soutenir les droits du
Roy et de la Nation, M. Ozarouski s'est mis à
leur tête, et il a marché du côté de Zamosc,
dans le dessein de joindre le Palatin de Volhinie,
qui continuë d'exiger des contributions de tous
les Vassaux du Prince Sangusko.

La Noblesse du Palatinat de Belsk a aussi formé une confédération particuliere, dont le Comte Potocki, Palatin de Kiovie, et Régimentaire de la Couronne, a été élu Maréchal, et par laquelle elle s'est engagée, non-seulement à ne fournir aucun secours aux Saxons et aux Moscovites, mais encore à les attaquer toutes les fois qu'il importera au service du Roi, et à traiter comme ennemis de la Patrie tous les Polonois qui ne se conformeront pas à ce qui a été prescrit par les assemblées de Niska et de Czersko.

Les Seigneurs & les Gentilshommes assembles à Niska, ont établi avant que de se séparer, un Tribunal qui tiendra ses seances à Kolbusow, et qui connoitra de toutes les affaires ayant rapport à la nouvelle Confédération générale faite en faveur du Roi. Ce Tribunal sera composé de deux Députés de chaque Palatinat, et le Staroste Fasielski, qui a été élu Vice-Maréchal de la Confédération, y présidera en l'absence de M. Ozarouski, lequel est allé à la tête d'une partie de la Noblesse confédérée joindre le Palatin de Volhinie.

Il a été résolu dans l'assemblée tenuë par la Noblesse du Palatinat de Belsk, de lever un Régiment qui sera entretenu aux dépens de la Province, et dont les Officiers seront nommés par le Comte Potocki, Palatin de Kiovie, et Régimentaire de la Couronne, qui est toujours avec ses troupes dans les environs de Comarno, et à qui le Palatin de Belsk a envoyé des Députés pour le prier d'accepter la place de Maréchal de la Confédération particuliere formée depuis peu à Belsko.

La Noblesse confederée en faveur du Roi, et assemblée à Niska, a envoyé à S. M. l'Acte de

2712 MERCURE DE FRANCE

la nouvelle Confédération, lequel porte que le Roi peut seul être regardé comme légitime Souverain de la Pologne et de la Lithuanie, et que S. M. ayant été couronnée en 1704. n'a pas besoin d'être couronnée une seconde fois pour exercer les fonctions de la Royauté; qu'ainsi les Confédérés la supplient de vouloir bien pourvoir à l'administration de la Justice, et de nommer aux Bénéfices et aux Charges qui vacqueront dans la Pologne; qu'ils prient aussi le Roi d'envoyer des Ambassadeurs dans plusieurs Cours de l'Europe, et qu'ils se reposent sur S. M. du soin de donner à ses Ministres les instructions qu'elle croira nécessaires; qu'ils renouvellent au nom de tous les Palatinats les engagements qu'ils ont pris dans la Diète générale de convocation, dans celle d'élection, et dans les confédérations particulières, par lesquelles ils se sont obligés de maintenir, aux dépens de leurs biens et de leur vie, les droits du Roi et de la Nation; qu'ils invitent tous les Polonois, qui par crainte ou par quelque autre motif ont violé les sermens qu'ils avoient faits dans les deux dernières Diètes, à se soumettre à S. M. et qu'on poursuivra avec la dernière rigueur ceux qui persisteront dans leur revolte.

Par le même Acte de confédération, tout Prince Etranger, ou tout Seigneur Polonois, qui disputera la Couronne au Roi, est déclaré ennemi de la Patrie, et il sera exclus pour jamais, ainsi que ses descendans, du Trône de Pologne.

Les Palatins de Livonie et de Pomerelie, M. Ossalinski, Grand Trésorier de la Couronne, et plusieurs autres Seigneurs, qui étoient restez à Dantzick depuis qu'ils avoient été obligés par

les Moscovites de se soumettre à l'Electeur de Saxe, sont allez joindre le Roi.

Le Primat est toujours malade à Thorn, dont le Gouverneur continuë de le faire garder à vûë.

Le Comte Potocki, le Palatin de Belsk, M. Czapski Palatin de Pomeranie, M. Zaba Palatin de Minsko; M. Sottohufs Grand Trésorier de Lithuanie; le Comte Pocci, Vice-Trésorier de la même Province, et frere du Comte Pocci qui en est Grand Régimentaire; les Starostes de Mecretzki et de Bialacerkiow, les Evêques de Smolensko et de Vilda; le Comte Sapieha Prévôt du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de cette dernière Ville, et plus de cent cinquante Gentilshommes, tant de Pologne que de Lithuanie, se sont rendus depuis peu à Konigsberg auprès de S. M. Ceux d'entr'eux, qui s'étant trouvez à Dantzick pendant le siège, ont été obligez, après que les Moscovites s'en sont rendus maîtres, de se soumettre à l'Electeur de Saxe, ont fait publier un Mémoire dans lequel ils prouvent la nullité des Actes que le Comte de Munich leur a fait signer.

S U E D E.

LE Roi est convenu par le Traité qu'il a conclu depuis peu avec le Roi de Dannemarck, et qui contient vingt-cinq articles, que les deux Puissances se garantiront mutuellement la possession des Pays qui sont actuellement sous leur domination, que si l'une des deux a une guerre à soutenir, l'autre sera obligée de lui fournir 6000. hommes d'infanterie, 2000. de cavalerie, et six Vaisseaux de guerre, dont deux seront de 90. pieces de canon, et quatre de 50 à 60. pieces; que supposé qu'un secours plus considera-

ble soit nécessaire, la Puissance qui en aura besoin pourra demander à l'autre un plus grand nombre de Troupes et de Vaisseaux, pourvû qu'elle s'engage à payer les dépenses que cette augmentation exigera, et que dans ce cas elle payera pour un Vaisseau du premier rang autant que pour 1000. hommes de cavalerie, et pour un Vaisseau du second comme pour 1000. hommes d'infanterie; que les Troupes ou les Escadres de leurs Majestez seront toujours commandées par le Général ou par l'Amiral du Roi dans les Etats duquel elles se rencontreront; que si l'un des deux Rois s'y trouve, il en aura seul le Commandement, que lorsque deux Escadres des deux Nations se joindront, l'Escadre auxiliaire donnera la premiere le salut qui lui sera rendu coup pour coup; que les différends qui durent depuis long-tems entre les deux Puissances au sujet des limites de leurs Etats, seront terminés avant trois ans, et que ce nouveau Traité ne préjudiciera en rien aux Traitez conclus antérieurement par l'un des deux Rois avec quelques autres Puissances.

On a appris que deux des Vaisseaux sur lesquels les troupes Françoises, qui étoient en Moscovie, se sont embarquées à Nerva, arriverent le 15, du mois passé à Coppenhague.

A L L E M A G N E.

LE 21. du mois dernier, l'Empereur reçut un Courier que son Ministre à la Porte lui a dépêché, pour lui donner avis que le Grand Seigneur faisoit réparer les fortifications de la plu part de ses Places sur les frontieres de la Hongrie, que sa Hautesse avoit ordonné d'y former
I. V. S. des

des Magasins considerables, et que 10000. Turcs étoient occupés actuellement à couper une partie des arbres d'une Forêt qui sépare la Bosnie de la Servie, afin d'y pratiquer un chemin par lequel une Armée pût passer facilement.

Sa Majesté Imperiale s'étant fait rendre compte des causes des differends survenus entre les Catholiques et les Protestans de Hildesheim, a donné un Decret par lequel ceux d'entre les derniers qui ont été accusez d'avoir troublé des Processions, sont condamnés les uns à faire amende honorable, et à être ensuite enfermés pour le reste de leurs jours dans des Maisons de force, ou employez à des travaux publics, les autres à être bannis, soit à perpetuité, soit pendant un certain tems, chacun selon l'importance de la faute qu'il a commise. Le même Decret porte, que les Protestans payeront tous les frais du procès qui leur a été intenté par les Catholiques au Conseil Aulique, et les vacations des Commissaires Imperiaux qu'on a été obligé d'envoyer à Hildesheim pour y faire les informations, et qui n'en doivent partir qu'après l'entiere execution du Decret.

On écrit de Berlin que le 10. Novembre, jour auquel on avoit fixé la célébration du mariage de la Princesse Dorothee Sophie avec le Margrave de Brandebourg Schwed; le Roy qui malgré sa maladie avoit voulu se rendre le 8. à Postdam, afin d'être plus à portée de donner ses ordres pour cette cérémonie, fit entrer dans sa chambre les Princes et les Princesses de la famille Royale, et S. M. donna sa bénédiction à la jeune Princesse et au Margrave. La Reine et la Famille Royale passerent ensuite dans la grande Sale du Palais, où le mariage de la Princesse fu-

2716 MERCURE DE FRANCE
célébré au bruit de plusieurs salves réitérées de
29. pieces de canon , que le Roy avoit fait con-
duire de cette Ville à Postdam. Après la céré-
monie la Reine dîna avec les Princes et les Prin-
cesses , et il y eut trois autres tables servies avec
beaucoup de magnificence , l'une pour les Da-
mes , et les deux autres pour les Ministres Etran-
gers , et pour les Seigneurs de la Cour ; on dan-
sa le soir à la clarté des flambeaux qui furent por-
tez par les Officiers Généraux et les Colonels
des troupes de S. M. et vers les neuf heures la
Princesse nouvellement mariée se mit au lit.

Le 11. et le 12. on a servi le matin et le soir
quatre tables , et il y a eu bal et concert. La
Margrave douairiere de Brandebourg Schwed
n'a pû se trouver à la cérémonie à cause d'une
indisposition , et le Prince héritaire de Beve-
ren n'y a pas non plus assisté.

ITALIE.

LE 8. du mois dernier le P. d'Evora remit au
Pape une lettre du Roy de Portugal , et le
bruit court que S. M. Portugaise demande que
le Dignité de Cardinal soit attachée à celle de
Patriarche de Lisbonne , qu'elle destine à l'un
des Infants , lorsque le Patriarchat viendra à
vaquer.

L'Evêque de Cordouë, Ministre du Roy d'Es-
pagne , continuë de faire de fortes instances au-
près de Sa Sainteté , pour obtenir la dispense de-
mandée en faveur de l'Infant Don Louïs , et il
a présenté au Pape un Mémoire , dans lequel on
rapporte plusieurs exemples de semblables dis-
penses accordées à des Princes aussi jeunes que
l'Infant , sous les Pontificats précédens.

I. Vol.

Dans

DECEMBRE. 1734. 27 7

Dans le Consistoire secret que le Pape tint le 22. du mois dernier, le Cardinal Belluga, en l'absence du Cardinal Ottoboni, proposa l'Evêché de Blois pour l'Abbé de Crussol, et préconisa ensuite l'Evêque d'Aire pour l'Evêché de Langres.

DE NAPLES ET SICILE.

AU commencement du mois dernier, le Comte de Traun, Gouverneur de Capouë, envoya un Officier au Commandant des Troupes Espagnoles qui en formoient le blocus, pour lui offrir de lui remettre la Place, à condition qu'on lui accorderoit les honneurs de la guerre et la liberté de se retirer à Trieste avec la Garnison; on lui fit réponse qu'on lui permettroit de faire sortir ses équipages, et de les faire conduire où il jugeroit à propos; mais qu'il n'avoit point de capitulation à esperer, et qu'il falloit qu'il se rendît prisonnier de guerre, aussi bien que tous les Impériaux qui sont sous ses ordres. Il a rejetté cette proposition; et comme malgré l'extremité où la Ville est réduite par la disette et les maladies qui y regnent, il paroît déterminé à se deffendre le plus long-tems qu'il lui sera possible, le Roy a résolu de changer le blocus en un siege, et de faire attaquer la Place dans les formes.

On a appris du Camp devant Siracuse qu'un détachement de Hussars de la Garnison étant sorti de la Place pour attaquer quelques Troupes Espagnoles, qui feignirent de prendre la fuite, il étoit tombé dans une embuscade de 250. hommes de Cavalerie, qui ayant poursuivi très-vivement les Impériaux, leur avoient tué 37. hommes, et fait 25. prisonniers, du nombre

bre desquels sont un Lieutenant et un Sergent. Les Espagnols n'ont perdu en cette occasion qu'un Soldat, et ils n'ont eu qu'un Officier de blessé.

Les derniers avis reçus de Sicile portent que les Troupes Impériales qui défendoient le Château de Terranova, d'où la Garnison de la Citadelle de Messine tiroit la plus grande partie de l'eau qui lui étoit nécessaire, ayant abandonné ce Fort la nuit du 22. au 23. du mois passé, les Espagnols qui en avoient formé le siege, s'en étoient emparez.

Le 15. Novembre il arriva à Naples de Barcelone 4. Vaisseaux de guerre, dont le Roy d'Espagne a fait présent à Sa Majesté, et dont un a apporté une somme considerable pour les dépenses de la guerre.

Le Roy a accordé aux Princes de la Torella et de Santo Buono la permission de lever chacun un Régiment de Cavalerie, et S. M. leur a laissé la liberté d'en nommer les Officiers.

Le Duc de Liria, qui a pris le nom de Duc de Berwick depuis la mort du Maréchal son pere, se rendit le 15. du mois passé au Camp devant Capouë, et ayant pris en attendant l'arrivée du Duc de Montemar, le commandement des Troupes qui assiegeoient la Ville, il donna ses ordres pour la continuation des travaux commencez par le Marquis de Pozzobianco.

Le 20. les Espagnols ayant achevé leurs principales dispositions pour l'attaque, se préparoient à battre la Place, lorsque le Comte de Traun, qui avoit offert dès le 5. de se rendre à des conditions que le Marquis de Pozzobianco avoit rejetées, envoya un Officier aux assiegeans pour faire les mêmes propositions.

D E C E M B R E . 1734 . 2719

Le Duc de Berwick fit partir sur le champ un Courrier pour en informer le Roi , qui jugea qu'il étoit à propos de les accepter , et le 21. on signa la capitulation , par laquelle il a été réglé que le Gouverneur pourroit dépêcher un homme de confiance au Cardinal Cienfuegos , pour sçavoir si les Assiegez avoient quelque prompt secours à esperer , ou s'il n'y avoit point de suspension d'armes entre les Puissances qui sont en guerre , et qu'il sortiroit le 30. de la Place , avec tous les Impériaux qui sont sous ses ordres , s'il n'en étoit empêché par l'une de ces deux circonstances ; qu'on accorderoit à la Garnison tous les honneurs de la guerre et deux pieces de canon , et qu'elle seroit conduite à Manfredonia , où elle s'embarqueroit pour être transportée à Trieste , à condition qu'aucun des Officiers ou des Soldats qui la composent , ne pourroit pendant un an porter les armes contre les Puissances Alliées , ni demeurer sur les frontieres des Pays de leur domination.

Le Comte de Traun ayant envoyé au Cardinal Cienfuegos un Officier de la Garnison , pour sçavoir si pendant le siege il n'étoit point survenu quelque Evenement qui dût l'empêcher de se rendre , et la réponse de ce Cardinal ayant confirmé au Comte de Traun qu'il n'y avoit point de suspension d'armes entre l'Empereur et les Puissances Alliées , et que les Impériaux qui étoient dans la Place ne devoient point esperer d'être promptement secourus , le Gouverneur et la Garnison sortirent le dernier du mois passé de Capouë avec les honneurs de la guerre et deux pieces de canon. Pendant que la Garnison défiloit , une grande partie des Troupes

2720 MERCURE DE FRANCE

qui la composoient, et les Compagnies de Grenadiers passerent du côté des Espagnols; et le Duc de Berwick a écrit à S. M. que la désertion auroit été encore plus considerable parmi les assiegez, sans les mesures que le Gouverneur avoit prises pour l'empêcher.

On a détaché quelques-uns des Régimens qui étoient devant Capoue pour conduire le Comte de Traun et les Allemans qui sont restez sous ses ordres à Manfredonia, où ils s'embarqueront pour être transportez à Trieste.

GRANDE BRETAGNE.

LE 8. de ce mois, le Comte de Kinski, Ambassadeur de l'Empereur, remit à ceux qui ont souscrit pour fournir la somme de 500000. liv. sterlings, que S. M. Imp. emprunte à Londres, les titres qu'il ont exigez pour la sûreté de leur remboursement.

M. Elie Turner, riche Négociant de Londres, a legué en mourant 20000. liv. sterlings pour fonder un Hôpital, dans lequel on recevra les Marchands, que quelques-uns des hazards malheureux auxquels le commerce est sujet, auront réduits à la misere.

A R M E E D' I T A L I E.

LA difficulté de trouver sur l'Oglio des fourrages suffisans pour y faire subsister notre armée, qui avoit détermné le Roi de Sardaigne et le Maréchal de Coigni à distribuer la Cavalerie dans des quartiers assez éloignez de leur Camp, et à renvoyer les gros Equipages au-delà de la riviere de Lambro, leur a fait prendre depuis la résolution d'aller avec

I. Vel.

toute

toute l'armée camper près de Cremone.

Le 18. du mois passé, l'Infanterie partit du Camp de Bozolo, et elle alla à San Pietro de Medegal sur la Delmona. La Cavalerie qui étoit à Pescarolo, se mit en marche le même jour, et elle campa à Bonavoglia sur la même rivière. L'Infanterie et la Cavalerie s'étant rassemblées le lendemain, toute l'armée alla camper le 22. le long du canal Palavicin, la droite appuyée aux marais de Cremone, et la gauche à Casal Butano.

Les 15. Escadrons de Dragons des Troupes du Roi, détachés le 23. Novembre sous les ordres du Duc d'Harcourt, pour se rendre à San Secondo sur le Taro, furent suivis le 25. par les Brigades d'Infanterie d'Anjou et du Mayne, et par celles de Cavalerie des Cuirassiers et de Berri. Ces quatre Brigades ont marché à Busetto, qui est sur le chemin de Cremone à Parme, et le Maréchal de Broglie partit le même jour pour aller se mettre à la tête de ces Troupes. Depuis que le Roi de Sardaigne et le Maréchal de Coigni ont fait avancer sur le Taro ces détachemens d'Infanterie et de Cavalerie, ils ont fait cantonner le reste de leurs Troupes dans les Villages voisins du Canal Palavicin.

Les Impériaux après avoir retiré les Troupes qu'ils avoient à Ustiano et à Caneto, ont fait descendre l'Oglio à une partie de leurs Troupes; ils ont fait avancer à Bercello quelques détachemens, qui ont passé le Pô sur des pontons à Viadana, et ils ont mis environ 5000. hommes à Bozolo, à Sabioneta et dans les environs.

Sur ces mouvemens des Eunnemis, le Maréchal de Broglie s'est déterminé à faire avancer

à Parme la Brigade du Maine et les 5. Régimens de Dragons qui étoient à San Secondo, où il les a remplacés par la Brigade d'Anjou.

On a appris depuis quelque tems qu'un Corps de Tronpes des Impériaux, commandé par le Prince de Saxe-Hilberghausen, ayant ouvert la tranchée devant Sabioneta, M. de la Douë, Lieutenant-Colonel du Régiment de Luxembourg, qui y commandoit, avec un détachement de 250. hommes, avoit été obligé de rendre cette Place, qui n'étoit point en état de défense, et que par la capitulation on lui avoit accordé tous les honneurs de la guerre.

Les derniers avis reçûs d'Italie portent que le Comte de Königsegg après avoir fait faire à son armée plusieurs mouvemens, s'est déterminé à établir un pont sur le Pô à Sachero, et qu'il y a fait passer un Corps de Troupes considerable, dont une partie s'est avancée à Luzara, et l'autre a été cantonnée dans plusieurs postes le long de l'Oglio. Les différentes marches des Impériaux ont fait prendre au Roi de Sardaigne et au Maréchal de Coigni le parti d'envoyer de l'autre côté du Pô sous les ordres du Maréchal de Broglie, les Brigades d'Infanterie de Picardie, de Champagne, du Roy, d'Anjou, du Maine et de Souvré; les Brigades de Cavalerie des Cuirassiers et de Berri, et les cinq Régimens de Dragons des Troupes Françaises: le reste de l'armée est toujours cantonné le long du canal Palavicin.

Le Maréchal de Broglie a fait entrer dans les retranchemens de Guastalla les Brigades d'Anjou et du Maine, et les deux bataillons du Régiment d'Orleans. Il a distribué le reste des Troupes qui sont sous ses ordres dans differens

postes depuis Borgo San Donino jusqu'à Parme et Bercello d'un côté, et de l'autre à Gualterio et à la Victoria.

Les Lettres du 20. de ce mois, portent que le premier Détachement que le Comte de Konigseg avoit fait passer au-delà du Po, sur le Pont de Sacheto, a été suivi par d'autres Troupes lesquelles ont passé sur le même Pont, et sur celui que les Imperiaux ont établi entre Borgoforte et Montegiana. Ce General, qui étoit à la tête de ce Corps de Troupes composé de 6000. hommes d'Infanterie et de 1000. hommes de Cavalerie, fit avancer l'Infanterie à Luzara; il envoya la Cavalerie à Novellare et à Carpy, et il fit en même-temps remonter sur le Po une grande quantité de Bateaux chargez de Canons, de Mortiers et d'autres munitions de guerre.

Dès que le Comte de Konigseg eut passé le Po, le Prince de Saxe Hilberghausen, qui commande les Troupes Imperiales restées en-deçà du Po, marcha avec 1200. hom. d'Infanterie et 400. Hussards, et après avoir mandé au General Wallis, qui étoit à S. Michel-sur-l'Oglio, de s'avancer à Sabioneta, pour être à portée de le secourir; il passa le Po à Viadana sur des Ponts volants, et il alla occuper Bercello, dans le dessein d'ôter aux Alliez la communication de Parme à Guastalla.

Le Maréchal de Broglie qui avoit été envoyé au-delà du Po par le Roy de Sardaigne, et par le Maréchal de Coigny, et qui pour être plus en état de s'opposer aux entreprises des ennemis, s'étoit avancé à Guastalla avec les troupes qui étoient sous ses ordres, apprit le 11. Décembre au soir ces mouvemens des Imperiaux, et il marcha sur le champ pour les chasser de Bercello,

mais le Prince de Saxe-Hilberghausen en ayant eu avis , repassa le Po avec ses troupes sur des Ponts volants , et sur des Bateaux.

Cette marche du Maréchal de Broglie , et les dispositions qu'il avoit faites des troupes qui sont de l'autre côté du Po , ont dérangé le projet du Comte de Konigseg , dont l'intention étoit de construire entre Viadana et Bercello un Pont , sur lequel il eut fait passer une partie des troupes restées en deçà du Po , et sur l'Oglio , pour les joindre aux corps d'infanterie et de cavalerie qu'il avoit à Luzara , à Novellare , et à Carpy.

Le 15. le Comte de Konigseg après avoir fait revenir de Novellare la Cavalerie , décampa de Luzara , il se rapprocha de son Pont de Monregiana , et il fit repasser le Po à une partie de ses troupes.

Le détachement qu'il avoit à Carpy , et qui étoit de 800. hommes d'Infanterie et de 3000. de Cavalerie , a quitté ce poste , et s'étant partagé en deux corps , le premier a pris la route de Sabioncello , et le second a marché vers Buon-Porto et à Final.

Le Maréchal de Broglie est encore à Guastalla , et depuis que les Ennemis se sont éloignés , il a fait cantonner une partie des troupes qu'il avoit avec lui dans les retranchemens de Guastalla , et de celles qui étoient à Parme.



PROMOTION d'Officiers Generaux , faite le premier Août 1734. et declarée le 20. Octobre suivant.

Lieutenants Generaux.

..... *de Marboeuf* , Breton , Lieutenant-Colonel , puis au mois de Mars 1705. Mestre de Camp du Regiment de Dragons de Bretagne , fait Brigadier le 29. Janvier 1709. se distingua le 26. Août de la même année au Combat de Rumersheim dans la Haute Alsace, où le General Comte de Mercy fut défait. Il fut fait Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719.

Jean de Gassion , Marquis d'Alluye , Premier Baron Doyen du Perchequoët , Comte de Montboyer , Baron d'Audaux , d'Arbus &c. Originnaire de Bearn , porta le titre de Chevalier de Gassion jusqu'en 1704. qu'il prit celui de Marquis , étant devenu l'aîné de sa Famille par la mort de son frere tué à la Bataille d'Hochstet. Il fut fait en 1702. par Commission du 12. Janvier , Colonel d'un nouveau Regiment d'Infanterie , puis en Janvier 1709 Colonel de celui de Navarre ; se trouva le 11. Septembre de la même année à la Bataille de Malplaquet , fut fait Brigadier le 29. Mars 1710. obtint au mois de Novembre 1713. le Gouvernement de Dax et S. Sever , vacant par la mort du Comte de Gassion son oncle , et fut fait Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719.

Thomas Alexandre Du Bois , Chevalier de Givry , né à Paris le 12. Octobre 1674. et reçu Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , au Grand Prieuré de France , le 13. May 1687.

L. Vol.

fait.

2726 **MERCURE DE FRANCE**
fait Colonel du Regiment de la Marche au
mois de Fevrier 1702. Brigadier le 29. Mars
1710. et Maréchal de Camp le premier Fevrier
1719. servit la même année en cette qualité au
Siege de Fontarabie, qui fut pris le 16. Juin,
et étant à la tête d'un Détachement de 750.
hommes, il s'empara le 13. Août suivant de la
Ville de Santona, où il fit bruler les Vaisseaux
qui étoient sur le Chantier, et détruire le Maga-
sin de la Marine.

Loüis-Athanase de Pechpeïrou de Comenge,
Comte de Guitaut, Marquis d'Époisses, Origini-
naire du Quercy, Colonel en 1702 d'un nou-
veau Regiment d'Infanterie par Commission du
7. May 1702. puis en 1706. de celui de Rouer-
gue, Brigadier le 29. Mars 1710. Inspecteur
General d'Infanterie au mois de May 1712. et
Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719.

Claude Rolland, Comte de Laval Montmorency,
Seigneur de Valon, Colonel d'un nouveau Re-
giment d'Infanterie par Commission du 14. Jan-
vier 1702. puis Colonel-Lieutenant de celui de
Bourbon au mois de Mars 1705. reçût une con-
tusion au côté d'un boulet de Canon, servant
au Siege de Nice au mois de Novembre de la
même année, fut fait Brigadier le 29. Mars
1710. et Maréchal de Camp le premier Fevrier
1719. Il obtint depuis le Gouvernement de Phi-
lippeville.

Loüis-François Comte d'Aubigné, Baron de
Cernusson et de Lassay, Mousquetaire du Roy,
ensuite Colonel d'un nouveau Regiment d'In-
fanterie par Commission du 3. Septembre 1702.
puis du Regiment Royal au mois de Decembre
1704. se signala le 11. Septembre 1709. à la Ba-
taille de Malplaquet à la tête de ce Reglment,

I. Vol.

qui

DECEMBRE. 1734. 2727

qui chargea jusqu'à 11- fois l'Armée Ennemie , et s'étant jetté un des premiers à l'attaque d'un retranchement , il y reçut un coup de fusil dans la cuisse. Il fut fait Brigadier le 29. Mars 1710. Inspecteur General d'Infanterie le 25. Mars 1711. Gouverneur et Lieutenant General des Ville , Forteresse et Senechaussée de Saumur et Haut Anjou . au mois de May 1712. et Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719.

Claude-Guillaume Testu , Marquis de *Balin-court* , Baron de Bouloir , Lieutenant dans le Regiment du Roy , puis Colonel du Regiment d'Artois en 1703. fait Brigadier le 29. Mars 1710. et Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719.

Jerôme-François de Flahaut , Seigneur de la *Billarderie* , de S. Remi et de Morlingan , originaire du Boulonnois , étoit Capitaine de Cavalerie au Regiment de la Vallière dès l'an 1692. et Exempt des Gardes du Corps du Roy, et âgé de 28. ans, en 1700. il eut un Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie au mois de May 1705. et il fut fait Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis la même année. Depuis il fut Ayde-Major de Compagnie , et ensuite Ayde - Major General des Gardes avec le rang d'Enseigne , Brigadier le 29. Mars 1710. Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719. nommé Commandeur de l'Ordre de S. Louis , le 13. Janvier 1720. Lieutenant au mois de Decembre de la même année , et enfin Major des Gardes du Corps le 15. Avril 1729.

Louis-Dominique de Cambis , connu cy-devant sous le nom de *Chevalier de Velleron* , et qui prit en se mariant le titre de *Comte de Cambis* , du Comtat d'Avignon , d'abord Capitaine de Cavalerie , puis Exempt des Gardes du Corps
L. Velt. du

8728 MERCURE DE FRANCE
du Roy, Mestre de Camp de Cavalerie, par
Brevet du mois de Juillet 1703. Gouverneur
de Sisteron en Provence au mois de May 1709.
Enseigne des Gardes du Corps au mois de Sep-
tembre suivant, Brigadier le 29. Mars 1710. et
Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719.
monta à une Lieutenance des Gardes du Corps au
mois d'Août 1720. et obtint depuis la Grand-
Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis. Il fut
nommé au mois de May 1724. Ambassadeur
Ordinaire à la Cour de Turin, où étant arrivé
le 12. Mars 1725. il y fit son Entrée publique
le 31. Décembre suivant. Il fut fait Comman-
dant en Dauphiné au mois d'Octobre 1733. et
se démit de sa Lieutenance des Gardes du Corps
au mois de Février 1734. Le Roy lui accorda en
même-temps une Pension de 2000. écus.

Paul-François de Béthune, Duc de Béthune-Charost, Pair de France, Marquis d'Ancenis, né
le 9. Août 1682. d'abord Capitaine de Cavalerie
dans le Régiment de Bourgogne, puis Mestre
de Camp de ce Régiment au mois de Février
1704. nommé Gouverneur de Dourlens en 1708.
fait prisonnier au Combat d'Oudenarde le 11.
Juillet de la même année, Brigadier de Cavale-
rie le 29. Mars 1710. Capitaine des Gardes du
Corps du Roy, en survivance du Duc de Charost
son Pere, au mois de Novembre 1715. Lieute-
nant-General des Provinces de Picardie, Bou-
lonnois, anciennes Conquêtes du Hainault, Gra-
velines et Pays reconquis, et Gouverneur de Ca-
lais, aussi en survivance le 27. Septembre 1718.
pour lesquelles Charges il prêta serment entre
les mains du Roy le 16. Octobre suivant, Ma-
réchal de Camp le premier Février 1719. Duc
et Pair de France, par la démission de son Pere,
I. Vol. prêta.

prêta serment et prit séance au Parlement de Paris en cette qualité le 19. Mars 1725. proposé le 2. Février 1728. pour être reçu Chevalier des Ordres du Roy, en reçût la Croix et le Grand-Collier le 16. May suivant.

Philippes-Charles, Marquis de la Fare, Comte de Langere, né en 1685. d'abord Lieutenant dans le Régiment du Roy, puis Colonel de celui de Gâtinois au mois d'Avril 1704. Capitaine des Gardes du Corps de Philippe, Petit-Fils de France, Duc d'Orleans, au mois de May 1712. Brigadier d'Infanterie le premier Janvier 1716. Colonel du Régiment de Normandie au mois d'Octobre suivant, Lieutenant General au Gouvernement de la Province de Languedoc, dans le Département et l'étendue du Pays de Vivarais, du Velay, et du Diocèse d'Uzez, par Provisions du 8. Septembre 1718. pour laquelle Charge il prêta serment le 16. Octobre suivant; aussi Gouverneur des Ville et Château d'Alais et Pays des Sevenes, Maréchal de Camp le 10. Avril 1720. envoyé par le Duc d'Orleans à Madrid, pour complimenter de sa part Leurs Majestez Catholiques sur le Mariage du Prince des Asturies, et nommé Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or le 21. Janvier 1722. fait Commandant en Chef en Languedoc en 1724. et reçût Chevalier des Ordres du Roy le 13. May 1731. ayant été proposé le premier Janvier précédent et admis le 2. Février.

Arminius Maurice, Comte de Saxe, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc, fait Colonel du Régiment d'Infanterie Allemande, cy-devant Spaar, par Commission du 7. Août 1720. et Maréchal de Camp du même jour.

. . . *D'Iverny*, fait Brigadier d'Infanterie
I. Vol. la

2730 MERCURE DE FRANCE
le 16. Août 1707. depuis Commandant au Fort
d'Allais et Pays des Sevennes, et Maréchal de
Camp le premier Février 1722.

Louis-Antoine Armand, Duc de Grammont,
Pair de France, Souverain de Bidache, &c. né
le 20. Mars 1688. fait Colonel d'un Régiment
d'Infanterie, cy-devant de Morangiés au mois
d'Août 1705. puis de celui de Piémont au mois
de Décembre 1710. reçû au Parlement de Paris
en qualité de Pair de France le 6. Avril 1713.
et Colonel du Régiment des Gardes Françaises
en survivance de son Pere le 17. Janvier 1717.
fait Brigadier d'Infanterie le premier Octobre
1718. Gouverneur et Lieutenant General en sur-
vivance du Royaume de Navarre et Pays de
Bearn, Gouverneur de S. Jean Pié de Port, Ca-
pitaine et Gouverneur du Château et Tour de
Pau, Lieutenant General de Bayonne, Pays et
Bailliage de Labour et autres lieux de la Frontie-
re de Bayonne, desquelles Charges il devint Ti-
tulaire le 16. Septembre 1725. par la mort du
Maréchal son Pere; Maréchal de Camp le 27.
Avril 1727. et reçû Chevalier des Ordres du Roy
le 16. May 1728.

. *De Rosset de Ceilles, Chevalier de*
Roccozel, fait Colonel du Régiment d'Engou-
mois par Commission du 13. Juin 1725. Gou-
verneur de Sommieres au mois de Septembre
1729. Brigadier en 1730. et Maréchal de Camp
le 23. Décembre 1731.

Gaspard de Clermont-Tonnerre, Marquis de
Vauvillars, appelé le *Marquis de Clermont Ton-*
nerre, fait Brigadier de Cavalerie le premier
Janvier 1716. Commissaire General de la Cava-
lerie-Legere de France et Etrangere le 5. Février
suivant, reçû Chevalier des Ordres du Roy le

DECEMBRE 1734. 2731

3. Juin 1724. Maréchal de Camp du 20. Février 1734. et nommé Gouverneur de Mont-Dauphin au mois de Juin suivant.

On donnera le mois prochain la Liste des Maréchaux de Camp, &c. de la même Promotion.

LE ROY a donné depuis peu l'agrément pour les Régimens suivans ; *sçavoir :*

Picardie , au Commandeur de Vassé.

Lyonnois , au Marquis d'Espaux.

Dauphin , Infanterie , au Comte de Maillebois, Colonel du Régiment de la Sarre.

Royal des Vaisseaux , au Comte de Guerchi.

De la Sarre , au Marquis de Lussan.

Royal Roussillon , au Marquis d'Ossonville.

De Beauvoisis , au Marquis de la Vauguion.

Celui dont le Marquis de S. Simon étoit Colonel au Marquis de Puiguion.

De Lorraine , au Marquis de Montbaré.

De Beauce , au Duc de Caumont.

Des Cuirassiers , Cavalerie , au Marquis d'Avrincourt.

Et la Lieutenance Colonelle du Régiment de Toulouze , Infanterie , au Marquis de Coetlogon.

Sa Majesté a nommé Colonel du Régiment Allemand , vacant par la mort de M. Lenck , M. Appelgrin , qui en étoit Lieutenant Colonel.

Le Gouvernement de Landrecy , vacant par la mort de M. du Barail , Lieutenant-General des Armées du Roy , a été donné par S. M. au Comte d'Usez , Lieutenant-General , qui a remis le Gouvernement de l'Isle d'Oleron.

Le Marquis de Beringhen , Premier Ecuyer du Roy , a été nommé Gouverneur du Château de la Muette , et Capitaine des Chasses du Bois de Boulogne.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 30. du mois dernier après midi, le Roy et la Reine, partirent de Fontainebleau, pour aller coucher au Château de Petitbourg. Le 3. de ce mois L. M. en partirent et arriverent à Versailles le même jour.

Le Roy a nommé Premier Président du Parlement de Provence et Intendant de cette Province M. de la Tour, lequel est remplacé dans l'Intendance de Bretagne, par M. de Pontcarré de Viarme, Maître des Requêtes.

Le Roy ayant fait sçavoir aux Archevêques, et Evêques de son Royaume; que son intention étoit qu'ils fissent célébrer dans leurs Eglises Métropolitaines et Cathédrales, un Service Solennel pour le repos des ames de ceux de ses Sujets, qui sont morts dans ses Armées, depuis le commencement de la Guerre; et que pendant qu'elle durera, cet usage soit continué tous les ans; ce Service fut

L. Vol.

fait

DECEMBRE. 1734. 2733

fait le 20. de ce mois , dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville , et l'Archevêque de Paris y officia pontificalement.

Le 8. Novembre , le Duc de Chartres , tomba malade au Château de Saint Cloud , d'une Fièvre continue , avec des redoublemens pendant cinq ou six jours , qui firent craindre une maladie dangereuse ; mais elle n'a point eu de suite ; et ce Prince fut en état d'être transporté au Palais Royal , vers la fin du même mois , où il jouit actuellement d'une santé parfaite.

Le 8. Decembre, Fête de la Conception ; on chanta au Concert Spirituel du Château des Tuilleries , le *Benedictus* , Motet de M. de la Lande , qui fut suivi d'un autre à voix seule , chanté par la Dlle Petitpas , et mis en Musique par le Sr Cheron. La Dlle Feld chanta differens Récits dans les grands Motets avec beaucoup de justesse , de même que le Sr Jeliote dans deux Airs Italiens. Le Concert fut terminé par le Motet *Confite-mini* , précédé de plusieurs Pièces de symphonie , exécutées avec beaucoup de précision.

L'Académie Royale de Musique , é-
tant
1. Vol.

2734 MERCURE DE FRANCE
tant chargée de faire exécuter à l'avenir,
le Concert Spirituel, dont on vient de
parler, fit donner le 25. de ce mois, Fête
de *Noel*, le premier Concert, qui
commença par une suite des plus beaux
Airs de Noels, exécutés par toute la
Simphonie; on chanta ensuite deux Mo-
tets de M. de la Lande, dont l'exécution
fut parfaite, et très-applaudie par une
nombreuse Assemblée; la Dlle Feld chan-
ta un petit Motet à voix seule, de M.
Mouret, qui fut très-gouté; et après
trois differens *Concerto*, exécutés par les
sieurs Blavet, le Clair, et Guignon, dans
la plus grande perfection, le Concert
finit par le *Cantate*, Motet du même Au-
teur.

C'est le sieur Rebel, Maître de Mu-
sique de l'Académie, et Sur-Intendant
de la Musique du Roy, en survivance
de M. Destouches, qui est chargé de l'e-
xécution des Concerts.

On écrit de Laon, que le 21. Novem-
bre dernier, les Cloches de la Chapelle
de Notre-Dame de Liesse, furent beni-
tes par M. l'Evêque Duc de Laon; la
Cérémonie se fit à Liesse avec beaucoup
de Pompe et de Pieté; toute la Ville se
mit sous les armes, pour recevoir le Pré-

DECEMBRE. 1734. 2735

lat ; et il y vint un grand nombre d'Etrangers ; les Parrains et Marraines étoient l'Evêque de Laon et Madlle de Proisie d'Eppe. M. le Carlier , Doyen des Chanoines de Laon , et Madame la Marquise de Vitry , Mr. Haguët , Chanoine , et Madame de la Haye , M. du Solon et Madlle Barbier , Sœur de M. le Trésorier de Liesse.

La Cérémonie fut suivie d'un grand Répas , que M. Barbier , Grand Vicaire de M. de Laon , et Trésorier de la Chapelle de Liesse , donna au Prélat et à une nombreuse et illustre Compagnie ; on y servit un Sanglier privé , qui donna lieu à des Vers de la façon de M. l'Abbé Poncy de Neuville ; lesquels seront rapportez ailleurs.

EXTRAIT d'une Lettre de M. de S. écrite à M. le Chevalier de G. Auteur de celle qui est inserée dans le Mercure de Novembre dernier p. 2381.

NE vous étonnés pas , Monsieur ; si j'ai été près d'un mois sans faire réponse à votre obligeante Lettre. Les gens de mon âge , car vous n'avez pas oublié mes 92. ans , sont toujours fort lents dans leurs opérations. La connois-

I. Vol.

sance

2736 MERCURE DE FRANCE
sance que vous souhaitez de faire avec
moi, vous, Monsieur, qui de votre côté
avez 86. ans, me fait souvenir de celle
que S. Antoine rechercha de faire avec
S. Paul le premier et le plus célèbre des
Hermites, dont S. Athanase a fait une
si belle Description. Si nous nous joignons
jamais nous retracerons cette pieuse His-
toire, sauf à la grace du Seigneur de ren-
dre le parallele moins imparfait. Au reste
je suis charmé du joli présent dont vous
m'avez regalé, vos Vers ont de la naïveté
et cependant du feu, plus que je n'en
avois à votre âge. Je voudrois de bon
cœur avoir quelque nouveauté de ma
façon pour vous en faire part, et qui
pût répondre aux jolies choses qu'il vous
a plû de m'envoyer; mais l'Hyver a
commencé d'agir sur ma santé, qui est
actuellement un peu alterée, tout chez
moi sent le Sené et la Rhubarbe, témoin
cette Epigramme dont je regalai ces
jours passez mon Apoticaire, après avoir
refusé une Potion qu'il m'apportoit.

En dépit de la Parque fiere,
Damon voit encor la lumiere?
Veux-tu sçavoir certainement,
Par quel art son Apoticaire,
La fait vivre si longuement?

I. Vol.

Deux

DECEMBRE 1734. 1737

Deux mots t'apprendront ce mystere ;
C'est qu'il s'en servoit rarement.

Ce sont, Monsieur, les fruits d'une Muse
expirante, et qui n'a pas des idées aussi
réjouissantes que les vôtres : c'est ce qui
me fait accepter avec plaisir l'honneur
du commerce que vous m'offrez. Je
suis &c.

A Mâcon le 12. Decembre 1734.

Sur la mort du Comte de R. . . .

A La mort de R. . . . les jeux, les ris, les
graces,
Par mille pleurs marquèrent leur douleur ;
On les vit même éclater en menaces
Contre le Dieu jaloux, qui causa ce malheur ;
Dieu cruel, dirent-ils ; Dieu de sang, de carnage,
Barbare, impitoyable Mars,
Qui voudra désormais suivre tes étendarts ?
Si tu n'as respecté ni la beauté, ni l'âge
De ce jeune Héros, qui charmoit nos regards ;
Ce port si plein d'attraits, cette noble éloquence
Rien n'a pû te fléchir, ni prieres, ni vœux :
Ah ! sans doute, pour fuir l'éclat de sa présence

I. Vol.

I

Tu

Tu détournas l'oreille et tu fermas les yeux ;

Où plutôt inhumain ta jalousie extrême

T'arma seule contre ses jours ;

Tu craignois sa valeur , ou ses charmans dis-
cours ,

Qui t'auroient désarmé toi-même.



MORTS, NAISSANCES, &c.

LE 14. Novembre dernier , D. *Marguerite-Charlotte Esmery* , Epouse de Nicolas-Tous-saints Desponty , Seigneur du Flessis Sainte Avoye , ci-devant Lieutenant au Regiment des Gardes Françaises , mourut à Paris en couches d'une fille son premier enfant , dans la 24. année de son âge. Elle étoit fille puînée de Charles-Nicolas Esmery , Seigneur de Vaudoÿ , Gouverneur de Brie-Comte-Robert , et Conseiller au Parlement de Paris , mort au mois d'Avril 1714. et de D. Elizabeth Le Roy , morte le 10. Avril 1714. à l'âge de 26. ans.

Le 15. Novembre , *Jean Nouët* , Abbé Com-mandataire de l'Abbaye de Trizay en Poitou , de l'Ordre de Citeaux , Diocèse de Luçon , au-paravant Chanoine de l'Eglise de Luçon , Con-seiller honoraire au Châtelet de Paris , où il avoit été reçu en 1699. et Doyen des Directeurs de l'Hôpital General , mourut dans son Abbaye âgé de plus de 60. ans. Il étoit frere de Gui-Nouët, célèbre Avocat au Parlement de Paris pour les matieres benefciales , lequel est pere de Jean-

DECEMBRE. 1734. 2739

Jacques Nouët, reçu Conseiller au Parlement de Paris, le 24. Mars 1719.

Le 29. mourut en la maison de Sorbonne âgé d'environ 68. ans *Martin Brillon*, Prêtre Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, du 22. Mars 1698. de la Maison et Société de Sorbonne, Professeur en Theologie et Censeur Royal.

N. . . . *Prevost Sr du Barail*, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Gouverneur de Landrecies, mourut au mois de Novembre 1734. Il étoit Capitaine de Grenadiers dans le Regiment du Roy, depuis 1692. il eut la Croix de S. Louis le 21. Fevrier 1700. Il devint Lieutenant Colonel de ce Regiment en 1703. et il en fut fait Colonel au lieu et place du feu Marquis de Surville au mois de Janvier 1706. Il avoit été fait Brigadier dès le 10. Fevrier 1704. il eut au mois de Septembre 1709. le Gouvernement de Gravelines, et il donna alors sa démission du Regiment du Roy, qui fut donné au Marquis de Nangis. Il eut au mois d'Avril 1710. le Gouvernement de Landrecies au lieu de celui de Gravelines, et il fut fait Maréchal de Camp le 29. Janvier 1711. Il défendit en 1712. la Ville de Landrecies contre le Prince d'Anhalt-Dessau, qui fut obligé d'en lever le Siege. Enfin il fut fait Lieutenant General le 30. Mars 1720. Il laisse un fils Capitaine dans le Regiment du Roy, Infanterie, qui a été blessé à la Bataille de Parme le 29. Juin dernier.

Le 23. *Hubert de Courtarvel*, Marquis de Pezé, Lieutenant General des Armées du Roy, Maréchal General des Logis de l'Armée d'Italie, Colonel-Lieutenant et Inspecteur du Regiment du Roy, Infanterie, Chevalier de l'Ordre Mili-

2740 MERCURE DE FRANCE

taire de S. Louis, Gouverneur des Ville et Château de Rennes, Gouverneur et Capitaine des Châteaux Royaux de Madrid et de la Muette, des Chasses, Parc et Bois de Boulogne, et Grûier des mêmes Lieux, ci-devant Gentilhomme de la Manche de S. M. mourut à Guastalla des blessures qu'il avoit reçues à la Bataille de ce nom le 19. Septembre dernier, dans la 52. année de son âge. On a raporté la suite de ses Charges et Emplois en annonçant sa Promotion au grade de Lieutenant General dans le Mercure du mois d'Août dernier pag. 1880. Il étoit fils puîné de feu Charles de Courtarvel, Marquis de Pezé, dans la Province du Maine, et de Marie-Madeleine de Vassan de Morsan, et veuf de Nicole Lidie de Beringhen, fille de Jacques-Louis de Beringhen, Comte de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand, Seigneur d'Armainvilliers et de Grez, premier Ecuyer du Roy, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur de la Citadelle et du Fort de S. Jean de Marseille, mort le premier May 1723. et de Marie-Madeleine-Elizabeth Fare d'Aumont, morte le 18. Octobre 1728. Il l'avoit épousé le 22. Novembre 1722. et elle mourut le 6. Septembre 1729. dans la 26. année de son âge. Il laisse d'elle deux filles.

Le premier de ce mois *François de Simiane*, Marquis d'Esparon, Baron de Chalencçon &c. Chef du nom et Armés de sa Maison, Chevalier des Ordres du Roy et Brigadier de ses Armées, mourut à Piery, près d'Epernay en Champagne, âgé de 60. ans; il avoit été dans sa jeunesse Enseigne de Vaisseau, mais il quitta en 1696. la Marine pour entrer dans le Service de Terre, et il fut fait Lieutenant dans le Regiment du Roy, Infanterie. Depuis il fut Capitaine d'une Com-

DECEMBRE. 1734. 2748

pagnie de Grenadiers dans le premier Bataillon d'un Regiment d'Infanterie Walone sous le Prince de Nassau, par Commission du 7. Fevrier 1702. et ensuite Colonel d'un autre Regiment d'Infanterie Walone, par Commission du 20. May 1705. Il fut blessé dangereusement et resta prisonnier à la Bataille de Ramillies le 23. May 1706. et il ne fut échangé qu'à la Paix. Après la mort de son frere aîné Louïs de Simiane, Marquis d'Esparon, le Duc d'Orleans le pourvût de la Charge de l'un des premiers Gentilhommes de sa Chambre par ses Lettres du 17. May 1718. Il fut fait Brigadier d'Infanterie le premier Fevrier 1719. et Chevalier des Ordres du Roy le 3. Juin 1724. Il n'a point été marié.

Le même jour *René de Maupeou*, Seigneur de Sablonieres, Lieutenant Général des Armées du Roy, Directeur Général d'Infanterie, et Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, mourut dans son Château de Sablonieres en Brie, âgé de 71. ans. Il étoit fils de Louis de Maupeou, Seigneur de Noisy, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Gouverneur de Salins et de la Ville d'Ath, auparavant Capitaine et Major du Régiment des Gardes Françaises, mort en 1669. et d'Antoinette de Catelan de la Millotiere, morte en 1710. il avoit été reçu Capitaine au Régiment des Gardes Françaises en 1689. et fait successivement Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis le 23. Janvier 1703. Inspecteur Général de l'Infanterie en Allemagne au mois de Novembre suivant, Brigadier d'Infanterie le 10. Février 1704. Directeur Général de l'Infanterie au mois de Janvier 1706. Maréchal de Camp le 20. Mars 1709. et enfin Lieutenant-Général le

2742 MERCURE DE FRANCE

8. May 1718. Il avoit épousé Marie-Marguerite Jeannin, fille unique de Michel Jeannin, Trésorier Général du Sceau, et d'Anne-Marie Garrot. Il laisse d'elle Théophile de Maupeou, Colonel du Régiment de Bigorre, par Commission du 6. Mars 1719. et Brigadier d'Infanterie de la promotion du premier Août dernier, lequel a été marié le 14. Juillet 1727. avec une fille de Jean Blanchard, Seigneur de Banneville, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances.

Le 9. Décembre, *Pierre-Nicolas Camus*, Seigneur de Pontcarré, de Cognée, du Bois de Pincé, &c. ancien Premier Président au Parlement de Rouen, mourut à Paris d'une apoplexie, après avoir fait le matin ses dévotions. Il étoit dans la 68. année de son âge, son corps fut porté le 12. au soir de l'Eglise de S. Gervais, sa Paroisse, en celle de S. Merri, lieu de la sépulture de sa Famille. M. de Pontcarré étoit fils de Nicolas Camus, Seigneur de Pontcarré, mort Conseiller d'honneur au Parlement de Paris le 5. Février 1705. et de Marguerite-Helene Durand, fille d'un Conseiller au même Parlement, morte le 12. Octobre 1705. il fut d'abord reçu Conseiller au Parlement de Paris le 13. Février 1688. et ensuite Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, le 7. Avril 1691. il fut nommé au mois de Juin 1703. Premier Président du Parlement de Rouen, et fut reçu à cette Charge le 18. Août suivant, ayant obtenu le 17. Juin précédent des Lettres de Maître des Requêtes honoraire, qui furent registrées le 12. Juillet. Il s'étoit démis de sa Charge de Premier Président depuis peu d'années en faveur de son fils aîné. Il avoit été marié quatre fois, la première le 28. Avril 1695.

I. Vol.

avec

DECEMBRE. 1734. 2743

avec Anne-Claude-Auguste le Boulanger, morte en couches à l'âge de 35. ans le 27. Mars 1702. fille unique d'Auguste Macé le Boulanger, Baron de Maffliers, Seigneur de Viarme, &c. Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy et Président au Grand'Conseil, et d'Anne de la Forest. 2^o. au mois de Mars 1703. avec Marie-Françoise-Michelle de Bragelogne, Dame de Behou, morte en couches au mois de Juin 1705. fille unique de Christophe-François de Bragelogne, Seigneur d'Enjenville, Issy, Pourpry, &c. Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, et de Marguerite Chanlatte, sa premiere femme. 3^o. le 27. Février 1706. avec Jeanne-Marguerite Boyvin de Bonnetot, morte le 3. Juin 1718. dans la 35. année de son âge, fille aînée de Jean Baptiste Boyvin, Seigneur de Bonnetot, de Bacqueville, &c. Premier Président de la Chambre des Comptes, Aydes et Finances de Normandie, et de Jeanne-Marie Malet de Graville, et enfin en 4^{es} nôces le 23. Septembre 1723. avec Anne Laisné de la Marguerie, sa cousine, fille unique de Michel Laisné, Seigneur de la Marguerie et de Plassac, et de Marie Bonneau, arriere petite-fille de Hélie Laisné, Seigneur de la Marguerie, Premier Président au Parlement de Provence en 1632. en d'Anne Camus de Pontcaré. Il n'a point eu d'enfans de cette derniere, qui lui survit, mais il en laisse des trois autres; de la premiere, il reste deux fils, qui sont Geoffroy Macé Camus, Seigneur de Pontcarré, Baron de Maffliers, né le 29. Septembre 1698. qui a succédé à son Pere dans la Charge de Premier Président au Parlement de Rouen, et qui a déjà été marié deux fois; et Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, Seigneur de Viarme, né le

1744 MERCURE DE FRANCE

20. Mars 1702. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, qui vient d'être nommé à l'Intendance de Bretagne, et dont la femme est morte depuis son beau-pere; de la seconde sont venues deux filles, dont l'aînée Jeanne Camus de Pontcarré est restée veuve le 7. Janvier dernier de Louis-Cristophe de la Rochefoucault de Lascaris, Comte d'Urfé, Marquis de Langeac, Grand-Bailli de Forêt, et Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Janvier dernier, pag. 189. et la cadette a été mariée le 17. Novembre 1726. avec le Marquis de Siougeat; et de la troisième sont sortis, un fils, qui est Conseiller au Parlement de Rouen; et deux filles, dont l'aînée a été mariée le 7. Novembre 1729. avec le Marquis de Marteville, du surnom de Lespinay, et la cadette est encore fille.

Le 12. Décembre *Dominique de Ricard*, Chevalier non Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, de la Langue de Provence, où il avoit été reçu en 1696. mourut à Paris dans l'enclos des R. R. P. P. Jacobins Réformez, rue S. Honoré, où s'étant entièrement detaché du monde, même de ses plus proches parens, et n'étant occupé que d'œuvres pieuses et charitables, il a constamment pendant douze années mené une vie non seulement très-retirée, mais aussi très-austere et très-penitente, ensorte qu'il est mort en odeur de sainteté; ce qui a causé après son décès un grand concours, tant dans son appartement, qu'à son convoi. Il étoit âgé d'environ 54. ans, septieme fils de feu Jules de Ricard, Seigneur de Joyeusegarde (Terre érigée depuis en titre et dénomination de Marquisat de Ricard) Conseiller de Grand' Chambre au Parlement

I. Vol. ment

DECEMBRE. 1734. 274

ment d'Aix, et de feuë Louise de Piolenc, pere et mere d'une pieté exemplaire, et dont la vie a été un tissu de bonnes œuvres; il étoit frere de Joseph-Paul, Marquis de Ricard et de Brenganson, aussi Conseiller de Grand' Chambre au même Parlement; de Sextius de Ricard, Bailli Grand Croix de l'Ordre de Malte, Commandeur et Baron de la Ville-Dieu en Languedoc; et de Pierre de Ricard, Premier Président de la Chambre des Enquêtes au Parlement d'Aix; il étoit cousin germain de Jule de Ricard, Baron de Courgy, ci-devant Conseiller au Parlement de Dijon, et maintenant Second Président de la Cour des Aydes de Paris; de Ferdinand de Ricard, aussi Bailli, Grand Croix de Malte, Commandeur de Châlons en Champagne, et de Pontaubert en Bourgogne; et d'Etienne de Ricard, Commandeur de la Romagne, tous deux freres de ce Président. Il avoit été dans sa jeunesse Enseigne d'une Galere de France, puis Lieutenant d'une Galere de Malte, commandée par son frere, sur laquelle il fut blessé en 1700. à l'abordage et prise d'un Vaisseau Turc de 70. pieces de canon, dont le principal Etendart fut envoyé à Aix, lieu de leur naissance, par ordre du Grand-Maître, pour être placé dans l'Eglise de la Commanderie de S. Jean en mémoire de cette action. On voit dans les histoires de l'Ordre par Bosio, Vertot et autres Historiens, que les Chevaliers, Commandeurs et Grands Croix de cette famille, tant à Rhode qu'à Malte, se sont toujours signalés pour la gloire de la Religion.

Le 15. Décembre 1734. D. *Constance Colbert de Torcy*, épouse d'Augustin Joseph de Mailly, Marquis de Mailly-Haucourt, Sous-Lieutenant
I. Vol. de

2746 MERCURE DE FRANCE

de la Compagnie des Chevaux-Legers de Berry. et troisième fille de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Torcy, de Croissy, de Sablé, &c. Ministre d'Etat et Commandant des Ordres du Roy, et de Catherine-Felicité Arnaud de Pomponne, mourut en couches de deux filles sur ses Terres en Picardie dans la 25. année de son âge. Elle avoit été mariée le 21. Avril 1732.

Le 18. Décembre 1734. *Alexandre Louis-Philippe de Fouiilleuse, Marquis de Flavacourt*, Seigneur du Plessis, Lieutenant Général des Armées du Roy, et Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis, Bailly, et Gouverneur de Montfort-l'Amaury, mourut à Paris âgé de plus de 60. ans; il avoit été reçu Page du Roy en sa grande Ecurie en 1685. une affaire d'honneur l'ayant obligé de sortir de France, il se retira en Espagne, où il fut fait Colonel d'un Régiment de Dragons, et ensuite Brigadier. Il servit en cette qualité à la tête d'un escadron de son Régiment au siège d'Aire en Artois, où il fut blessé le 23. Septembre 1710. dans une sortie qu'il fit à la tête de 400. Grenadiers, et de 300. travailleurs qu'il commandoit, qui nettoyerent la tranchée. Le Roy d'Espagne le fit Maréchal de Camp de ses Armées au mois d'Octobre 1711. Après la mort du Roy Louis XIV. il revint en France, et il fut fait Maréchal de Camp le 11. Février 1718. il servit en cette qualité aux sièges de Fontarabie et de S. Sebastien en 1719. il fut fait Lieutenant-Général à la promotion du 20. Février dernier. Il a fait en cette qualité la campagne dernière en Allemagne, et il a servi au siège de Philisbourg. Il étoit fils de Philippe de Fouiilleuse, Marquis de Flavacourt, Lieutenant-Général des Armées du Roy, Grand Bailly
I. Vol. d'Artois,

d'Artois, Gouverneur de Gravelines, et auparavant Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, mort en 1679. et de Judith de Cocherel de Bourdonné, morte le 22. Avril 1721. âgée de 88. ans, et il avoit épousé Madeleine Françoise-Gabrielle Maignart de Bernieres, sœur du Président de Bernieres, mort le 18. Octobre dernier, et fille de feu Charles-Louis Maignart, Seigneur de Bernieres, de Bautot, Procureur Général au Parlement de Normandie, et de Gabrielle Durand sa seconde femme. Il n'en a point eu d'enfans, ainsi il laisse pour héritière Louise de Fouilleuse de Flavacourt sa sœur, veuve de Charles de Droussin, Seigneur de Mesnil-Glaise, près d'Argentan en Normandie.

Le 20. D. *Genevieve Paulmier de la Bucaille*, épouse en secondes nœces de Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, Seigneur de Viarmes, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, et nouvellement nommé Intendant en Bretagne, qui l'avoit épousée au mois de Décembre 1731. et auparavant veuve de Charles-Etienne Maignart, Seigneur de la Vaupailliere, de Seauville, &c. Conseiller au Parlement de Rouen, après être accouchée heureusement d'une fille le 14. précédent, mourut à Paris âgée de 22. ans, elle étoit fille aînée de feu Pierre Paulmier, Seigneur de la Bucaille et de Prestreval, et de Genevieve Murette. Elle laisse quatre enfans, un de son premier mari, et trois du second, qui sont un fils et deux filles. On a rapporté dans le Mercure du mois de Septembre 1733. p. 1096. le mariage de la sœur cadette de Mad. de Viarmes, avec Pierre-Jacques-Louis de Becdelievre, Marquis de Quevilly.

Le 17. Décembre 1734. la Dame Camus de Pontcarré,

1748 MERCURE DE FRANCE

Pontcarré, épouse du Premier Président de Rouen, et belle-sœur de feu Mad. de Viarmes, accoucha aussi à Paris d'un premier fils, n'ayant eu encore que des filles.

Le Premier Président du Parlement de Bourdeaux, mort depuis peu, se nommoit *Joseph de Gillet, Marquis de la Caze*, il avoit été reçu Conseiller en ce Parlement le 27. Juin 1691. Président à Mortier le 19. Aoust 1692. et enfin Premier Président le 2. May 1714.

Dame *Marie d'Esparbez de Lussan d'Aubeterre*, sœur de Pierre Bouchard d'Esparbez de Lussan, Comte d'Aubeterre et de Jonzac, Marquis d'Ozilac, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant-Général de ses Armées, et Gouverneur de Collioure, et Port de Vendre, et veuve de Jean Chapelle, Marquis de Jumilhac, Diocèse de Périgueux, Lieutenant de Roy en Périgord au département de Sarlat, est morte en Périgord âgée d'environ 74. ans, laissant pour fils Pierre-Joseph Chapelle, Marquis de Jumilhac, né le 6. Mars 1692. Sous-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires du Roy, qui a été fait Brigadier de Cavalerie au mois de Novembre dernier, et qui a épousé le 23. May 1731. *Françoise-Armande de Menou*, née le 6. Décembre 1708. fille aînée de François-Charles, Marquis de Menou, et de Charvisay, ci-devant Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Anjou, mort le 13. Juin 1731. et de Marie-Anne-Therese Cornuau de la Grandière.

Jean-Baptiste Seguiet, Seigneur, Marquis de Saint Brisson, qui vendit au feu Roy Louis XIV. la Terre de S. Cyr, mourut à Angoulême au commencement de ce mois âgé d'environ 81. ans, laissant des Enfants.

DECEMBRE 1734. 2749

Le 20. Octobre 1734. M. Christophe-Alexandre Pajot, Chevalier, Seigneur de Villers, Contrôleur Général des Postes et Relais de France, et D. Agnès-Cécile Guillebon, épouse de M. Charles-Christophe Pajot, Secrétaire du Roy, tinrent sur les Fonts la fille de M. Pierre-Maximilien Pajot, Chevalier, Seigneur de Villeperot, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de S. Louis, et de D. Louise-Genevieve Pajot son épouse, et la nommerent Genevieve-Alexandrine.

Le 4. Novembre 1734. D. Marie-Anne Goëslard de Monsabert, épouse de M. Philbert Rulault, Conseiller au Parlement, accoucha d'une fille, qui fut tenuë le lendemain sur les Fonts de Baptême, et nommée Marie-Anne par M. Anne-Marc Goëslard, Chevalier, Seigneur de Toureil, et D. Marie Frizon, veuve de M. Antoine de Rosset, Conseiller Honoraire du Châtelet de Paris.

Le 6. Décembre, D. Constance-Emilie Arnauld de Pomponne, Epouse de Jean Joachim Rouault, Comte de Cayeux, Maréchal des Camps et Armées du Roy, accoucha d'un fils qui fut nommé Anne-Emilie-Jean-Baptiste par François de Harville, Seigneur de la Selle, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy, et par D. Anne-Gabrielle Chamillart, Comtesse de Brienne.



ARRESTS NOTABLES

ORDONNANCE du Roi du 25. Novembre, par laquelle S. M. ordonne que les Anglois, Ecossois et Irlandois, qui ayant deserté
I. Vol. ayant

avant le premier de ce mois, s'engageront avant le premier Mai 1735. dans les Régimens de Bulkeley, Clare, Dillon, Rootthe et Berwick; Infanterie, et dans celui de Filtzjames, Cavalerie, jouiront du pardon accordé par l'Ordonnance du 6. dudit mois, aux autres déserteurs qui iront servir dans l'armée d'Italie.

AUTRE du même jour, pour admettre les déserteurs des Troupes de S. M. qui se trouvent actuellement engagez dans d'autres Régimens, à profiter de la dernière amnistie, en continuant de servir dans les Régimens où ils se sont enrollez, pendant le tems porté par leur engagement.

AUTRE du même jour, en interprétation de celle du 2. Novembre 1734. portant injonction aux Anglois, Ecossois et Irlandois qui sont en France, de prendre parti dans les Régimens de leur nation qui sont au service de S. M.

AUTRE du même jour, concernant les passeports de guerre, par laquelle il est dit que S. M. en auroit fait expedier, dont elle auroit confié la distribution exclusive au sieur Antoine de Castille, pour faciliter à ses Sujets et à ceux de l'Empereur et de l'Empire les moyens de vaquer à leurs affaires particulieres, et de voyager et commercer librement dans les pays de l'obéissance des Souverains respectifs, suivant ce qui s'est pratiqué dans les dernières guerres, &c. et en conséquence S. M. ordonne l'exacte observation des onze articles contenus en ladite Ordonnance.

Le second Volume du Mercure de ce mois, contenant les Pièces qui n'ont pû trouver place dans le cours de l'année, & la Table Générale, est actuellement sous presse, & paroîtra incessamment.

T A B L E

| | |
|---|------|
| P IECES FUGITIVES, le Rossignol et la Fauvette, <i>Fable</i> , | 2547 |
| Cause plaidée par les Rethoriciens du College des Jesuites, | 2550 |
| Ode d'Horace, <i>Imitation</i> , | 2571 |
| Suite de la Lettre sur un nouvel Ouvrage de M. T. du Tillet, | 2574 |
| Imitation d'une Ode Latine, | 2582 |
| Suite de l'histoire du Chien de Montargis et d'un autre Chien renommé, &c. | 2584 |
| Epigramme, | 2592 |
| Bouquet en Prose et en Vers, | 2593 |
| Extrait d'un Mémoire lû à l'assemblée publique de l'Académie des Sciences par M. Godin, | 2599 |
| Lettre sur une ancienne Pièce de Theatre, | 2602 |
| Le Sapin et l'Arbrisseau, <i>Fable</i> , | 2610 |
| Réflexions, | 2611 |
| Dissertation sur les armes des anciens Gaulois, &c. | 2617 |
| Epitaphe du Maréchal de Berwick, <i>Imitation</i> , | 2620 |
| Troisième Lettre d'un Medecin de Montpellier, &c. | 2621 |
| Bouquet à Madame *** | 2628 |
| Dissertation sur la nature du ver solitaire, | 2630 |
| L'Emulation, <i>Ode</i> , | 2643 |
| Suite des Questions élémentaires et pédagogiques, | 2646 |

| | |
|---|--------------|
| Enigmes et Logogryphes ; | 2652 |
| NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c. | 2653 |
| Prieres au S. Sacrement, &c. | 2655 |
| Essai du Chevalier Bacon, | <i>ibid.</i> |
| Didon, Tragédie, | 2661 |
| Proposition d'une mesure de la terre, | 2663 |
| Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin, | 2664 |
| Bibliothèque Germanique, &c. | 2672 |
| Bibliothèque Italique, &c. | 2675 |
| Musique, nouveaux Ouvrages, | 2682 |
| Peinture et nouvelles Estampes, | 2684 |
| Remede specifique et Vers, &c. | 2689 |
| Chansons notées, | 2690 |
| Spectacles. Philomèle, &c. <i>Extrait,</i> | 2691 |
| Nouvelles Etrangères d'Afrique, de Russie, | 2708 |
| De Pologne, Suede et Allemagne, | 2710 |
| D'Italie, Naples, Sicile, et Angleterre, | 2716 |
| Armée d'Italie, | 2720 |
| Promotion &c. Lieutenans Généraux, | 2723 |
| Régimens donnez, | 2729 |
| France, Nouvelles de la Cour, de Paris, | 2732 |
| Lettre en Vers et en Prose, | 2735 |
| Vers sur la mort du Comte de R. . | 2737 |
| Morts, Naissances, &c. | 2738 |
| Arrêts notables, | 2749 |

Errata de Novembre.

- P. Age 2456. ligne 3. lû, lisez lûë.
P. 2457. l. 21. vû, l. vûë.
P. 2461. l. 1. le Mereure de Juin, ajoutez 1728
second volume.

La Chanson notée doit regarder la page 2690

